

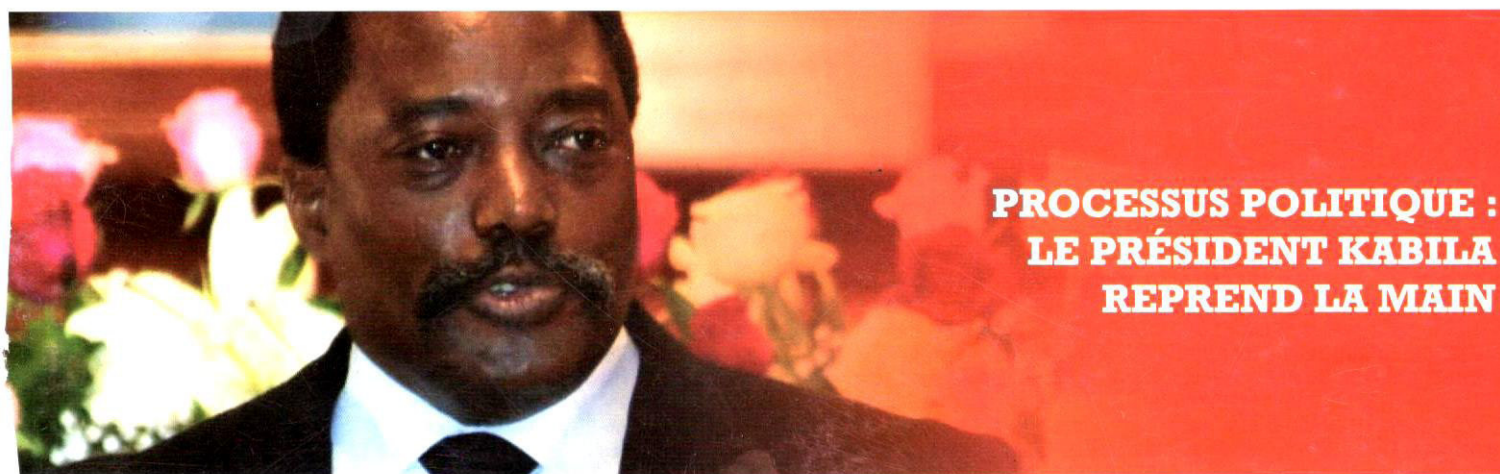
Le Sénat

Numéro 008
2016-2017

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais



Plein feu sur les 10 ans



**PROCESSUS POLITIQUE :
LE PRÉSIDENT KABILA
REPREND LA MAIN**

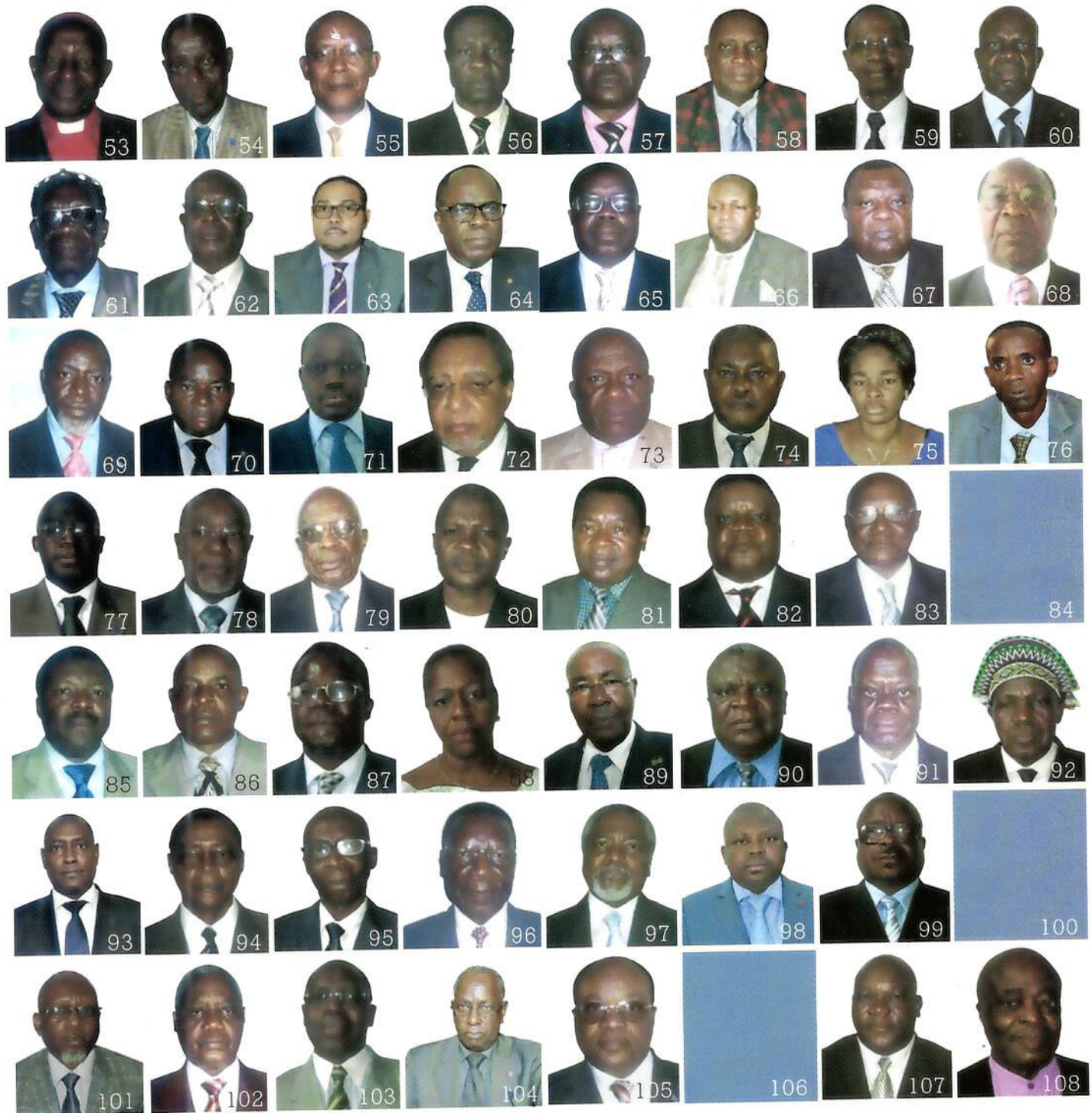
**MOISE NYARUGABO,
NOUVEAU RAPPORTEUR
ADJOINT AU BUREAU DU SENAT**

**LES ACTIVITES DU PRESIDENT
ET DU BUREAU EN VERTU D'UNE
DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE
AGISSANTE**

LES SÉNATEURS EN EXERCICE



1. **ABIBI AZAPANE François**, Elu de la Province du Haut Uele | 2. **ADAMBU Sébastien**, Elu de la Province de la Mongala | 3. **ANGANDA MBUTSHULUHATA**, Elu de la Province du Sankuru | 4. **KALULU NAMANGO Rémy**, Elu de la Province du Sud Kivu | 5. **BALIKWISHA NYONYO Martin**, Elu de la Province du Nord Kivu | 6. **MASUDI KALOMBO Bin MASUDI**, Elu de la Province de Kinshasa | 7. **BEMBA NGOMBO Jean-Pierre**, Elu de la Province de Kinshasa | 8. Siègle à pourvoir | 9. **BETYNA NGILASE GBELEDOLO Thomas**, Elu de la Province du Sud Ubangi | 10. **MWANZA MAWETE Louis-Martin**, Elu de la Province du Kwango | 11. **BO-BOLIKO LOKONGA André**, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 12. **BOIKA MONZOI NDIINGA Adrien**, Elu de la Province de l'Equateur | 13. **KHIRIBAGULA BULULI BUGOYE Jacques**, Elu de la Province du Sud Kivu | 14. **DJOLI ESENG'EKELI Jacques**, Elu de la Province de la Tshuapa | 15. **DROTI OBHITRE RUMBE Baudouin**, Elu de la Province de l'Ituri | 16. Siègle à pourvoir | 17. **ENGULU BAANGA MPONGO Léon**, Elu de la Province de la Tshuapa | 18. **ENGUNDA LITUMBA Denis**, Elu de la Province de la Tshuapa | 19. **AIMA TSHIANDA Jean**, Elu de la Province de l'Ituri | 20. Siègle à pourvoir | 21. **GOYA KITENGE Bijoux**, Elu de la Province du Haut Katanga | 22. **HAMULI KITSA Ernest**, Elu de la Province du Nord Kivu | 23. **ILUNGA GUTUMBUGA Damien**, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 24. **BONKONO BOKETSHU Léon**, Elu de la Province de l'Equateur | 25. **IYOLO LANDJONDO Jean Baptiste**, Elu de la Province du Kasaï | 26. **KABAMBA FATAKI Amiral**, Elu de la Province du Tanganika | 27. **KABEYA SABWA Pascal**, Elu de la Province du Lomami | 28. **KAHILU MBAKA Gaston**, Elu de la Province du Lualaba | 29. **NGONGO LUAMBA Hippolyte**, Elu de la Province du Lomami | 30. **KISIMBA KIMBA Emmanuel**, Elu de la Province du Tanganika | 31. **TSHISOLA VULUKA Gaby**, Elu de la Province du Lualaba | 32. **MAMPUMBA TSHABA MUMBA René**, Elu de la Province du Kasaï central | 33. **KANIKI ITUOME François**, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 34. **NGUMBI KASHINDE BOKUMU Willy**, Elu de la Province du Maniema | 35. **KENGO WA DONDO Léon**, Elu de la Province du Nord Ubangi | 36. **KIKONTWE TUMBWE Marie Claire**, Elu de la Province du Haut Katanga | 37. **SALUMU NDARABU Aimé**, Elu de la Province du Maniema | 38. **KILUBA LONGO Justin**, Elu de la Province du Haut Katanga | 39. **KUYE NDONDO WA MULEMERA Jean Luc**, Elu de la Province du Sud Kivu | 40. **KYANGWE MULEBA Godefroid**, Elu de la Province du Haut Katanga | 41. **OKANGOLA EKILI Freddy-Robert**, Elu de la Province de la Tshopo | 42. **EFOLOKO EMPOMBO Jean-Robert**, Elu de la Province de l'Equateur | 43. **KAINAMODIO MANDE Gabriel**, Elu de la Province du Haut-Uele | 44. **LOMBEYA BOSONGO LIKUNDELIYO Eugène**, Elu de la Province de la Tshopo | 45. **LOSEMBE BATWANYELE Mario Philippe**, Elu de la Province de la Tshopo | 46. **NGOY SALIBOKO Julien**, Elu de la Province du Tanganika | 47. **NGALULA MULUMBA Chantal**, Elu de la Province du Kasaï oriental | 48. **LUNDA BULULU Vincent de PAUL**, Elu de la Province du Haut Katanga | 49. **LUNGU MUKONZO Ernest**, Elu de la Province du Haut Lomami | 50. **MAYINDOMBE NGAY Alain**, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 51. **MABAYA GIZI AMINE Jean Philibert**, Elu de la Province du Kwilu | 52. **MABI MULUMBA Evariste**, Elu de la Province du Kasaï central | 53. **MARINI BODHO Pierre**, Elu de la Province de l'Ituri | 54. **MASELA LAKA NGALIEMA Pascal**, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 55. **MASIKINI ADONGBA Josée**, Elu de la Province du Nord Ubangi | 56. **MATANDA MWIDIKA Sébastien**, Elu de la Province du Lomami | 57. **MAYAMBA MONGALIWANDA Hilaire**, Elu de la Province de la Tshuapa | 58. **MUAKA MBELE Clément-Claude**, Elu de la Province du Kongo Central | 59. **MBOMBO ENGONDO Samuel**, Elu de la Province du Sud Ubangi



60. GOLAMA SWANA KAKETA Anicet, Elu de la Province du Kwango | 61. MBWESHI KUONGO MULENDU Albert, Elu de la Province du Kasai | 62. MOKELO MUMBA KEBEKE Célestin, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 63. MOKENI ATANINGAMU Jean Claude, Elu de la Province du Bas Uele | 64. MOKOLO WA MPOMBO Edouard, Elu de la Province de l'Equateur | 65. MOKONDA BONZA Florentin, Elu de la Province du Bas Uele | 66. GBEKELA MAFUTA Antoine, Elu de la Province de la Mongala | 67. MONGULU T'APANGANE Polycarpe, Elu de la Province de la Tshuapa | 68. M'PAMBIA MUSANGA BEKAJA Joseph, Elu de la Province du Mai-Ndombe | 69. MULAILA THENGABANDZUH Thekys, Elu de la Province du Maniema | 70. PASI MAWESE LUNDA Pierre, Elu de la Province du Kwango | 71. MUSENDU FLUNGU Flore, Elu de la Province du Kasai central | 72. MUTAMBA DIBWE David, Elu de la Province du Lomami | 73. MUTINGA MUTUISHAYI Modeste, Elu de la Province du Kasai oriental | 74. KUTSHIDI SHAMUNGAMBA Hubert, Elu de la Province du Kasai | 75. KABAMBA WA UMBA Isabelle, Elu de la Province du Haut Katanga | 76. KARAMBI FATI David, Elu de la Province du Nord Kivu | 77. MWENDA BANTU MUNONGO Godefroid, Elu de la Province du Lualaba | 78. NDEBO A KANDA Ignace, Elu de la Province de Kinshasa | 79. NDOLELA SIKIKONDE Léopold, Elu de la Province du Nord Ubangi | 80. NENYENGWE NENGANGBA TSHINGBANGBA Jean, Elu de la Province du Haut Uele | 81. NENYENGWE IMI Jean Pierre, Elu de la Province du Haut Uele | 82. NIMY TEMBO Romain, Elu de la Province de Kinshasa | 83. NGELEKA KANUVU Benoit, Elu de la Province du Kasai oriental | 84. Siège à pourvoir | 85. NGONGO LUWOWO Aubin, Elu de la Province du Maniema | 86. NKOLE TSHIMWANGA Gaston, Elu de la Province du Kasai | 87. NKONGO BUDINA NZAU, Elu de la Province de Kinshasa | 88. NKOYI MAFUTA Bernadette, Elu de la Province de Kinshasa | 89. NDUNGI MANDJINDJI Fidèle, Elu de la Province de Kinshasa | 90. NTAMBO NKULUNTADA Pierre, Elu de la Province du Haut Katanga | 91. NZEGE ALAZIAMBINA Pierre, Elu de la Province du Nord Ubangi | 92. NZOFU SHANANZIL DITEND Albert, Elu de la Province du Kwango | 93. NYARUGABO MUHIZI Moïse, Elu de la Province de Kinshasa | 94. OMBA PENE DJUNGA Raymond, Elu de la Province du Sankuru | 95. OTSHUMAMPITA ALOKI Adalbert, Elu de la Province du Sankuru | 96. PENDJE DEMODETO YAKO Richard, Elu de la Province du Sud Ubangi | 97. RAMAZANI BAYA Raymond, Elu de la Province du Bas Uele | 98. LINO LIBIE Linus, Elu de la Province du Bas Uele | 99. SESSANGA DJA KASIW MUSHILAPAMBA Patrice Aimé, Elu de la Province du Kasai central | 100. Siège à pourvoir | 101. BY'ANE ESONGO Nelson, Elu de la Province du Sud Kivu | 102. SILUVANGI LUMBA Raphaël, Elu de la Province du Kongo Central | 103. SULUBIKA ISSA MAFUTALA MAKANGA, Elu de la Province de la Tshopo | 104. RUHIGWA BAGUMA Patrice, Elu de la Province de l'Ituri | 105. TSHIMBOMBO MUKUNA Jacques, Elu de la Province du Kasai oriental | 106. Siège à pourvoir | 107. YAMUNGU KISIMBA Théodore, Elu de la Province du Tanganika | 108. YERODIA ABDOULAYE NDOMBASI, Elu de la Province du Kongo Central

(Mise à jour session septembre 2017)

SOMMAIRE

- 5 Editorial
- À LA UNE**
- 7 Plein feu sur les 10 ans
- 10 Les sénateurs dressent le bilan de la 1^{ère} législature de la 3^{ème} République
- PRODUCTION LÉGISLATIVE**
- 15 D'une session à une autre : Les lignes maîtresses du Président
- 17 Une abondante production législative en 2016
- DIALOGUE POLITIQUE**
- 20 Dialogue politique en RDC : Un accord historique à la clé
- 21 Samy Badibanga : Nommé Premier ministre
- 22 Processus politique : Le Président Kabila reprend la main
- 23 Signature de l'arrangement particulier
- DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE**
- 25 Kengo au pays de Fidel Castro
- 27 Diplomatie parlementaire : Edouard Mokolo wa Mpombo en première ligne
- 29 Retour de la RDC au sein de l'Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA)
- 32 Grand Inga : Vers une énergie verte pour toute l'Afrique
- 35 Le sénat congolais très actif au Parlement panafricain
- 36 Moïse Nyarugabo entre au bureau du sénat
- 38 La crise de la BIAC affecte le fonctionnement du sénat

BLOC-NOTES DU RAPPORTEUR

- 40 Le sénat à l'heure de la modernisation de son administration
- ADMINISTRATION DU SÉNAT**
- 41 L'administration du sénat congolais se vend très bien
- 44 ILS NOUS ONT QUITTÉS
- DOCUMENTS**
- 45 Discours de S.E. Monsieur le Président de la République sur l'état de la nation
- 50 De 2001 à 2016 : Joseph Kabila fait le bilan et fixe l'opinion
- 58 Discours d'ouverture de la session ordinaire de mars 2016
- 63 Discours de clôture de la session ordinaire de mars 2016
- 65 Discours d'ouverture de la session ordinaire de septembre 2016

LE SÉNAT

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais

COMITÉ ÉDITORIAL

Flore MUSENDU
Hilaire MUZAILA
Patricia PANZU
Gaspard NGONDAKOY

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Patricia PANZU

CONSEIL DE RÉDACTION

Patricia PANZU
Patrick KATUTA
Henri RACHIDI
MUZIMA WA MUZIMA
Dominique MUKENZA
Gauthier LUNGALA KAKUBU
NKIERE MAYI
Betty BUSANA

OPÉRATEUR DE SAISIE

Laeticia MANGUTA
Erick KAKINA

CRÉDIT PHOTOS

LUHANGA FUMUGILAMBA
Pépé NGWOKOLI WAMBELE
Dieudonné LOKAU NKAKE

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU SÉNAT



Outil de communication institutionnelle de la Chambre haute du Parlement, Le Sénat poursuit son bonhomme de chemin quelques années seulement après son existence, il a réussi à gagner la confiance de ses lecteurs et à se positionner, à la fois, comme un trait d'union avec l'opinion et comme le « porte-voix » de l'institution dont il porte le nom. C'est dans ce cadre qu'il s'efforce de rendre compte du travail fait au Sénat.

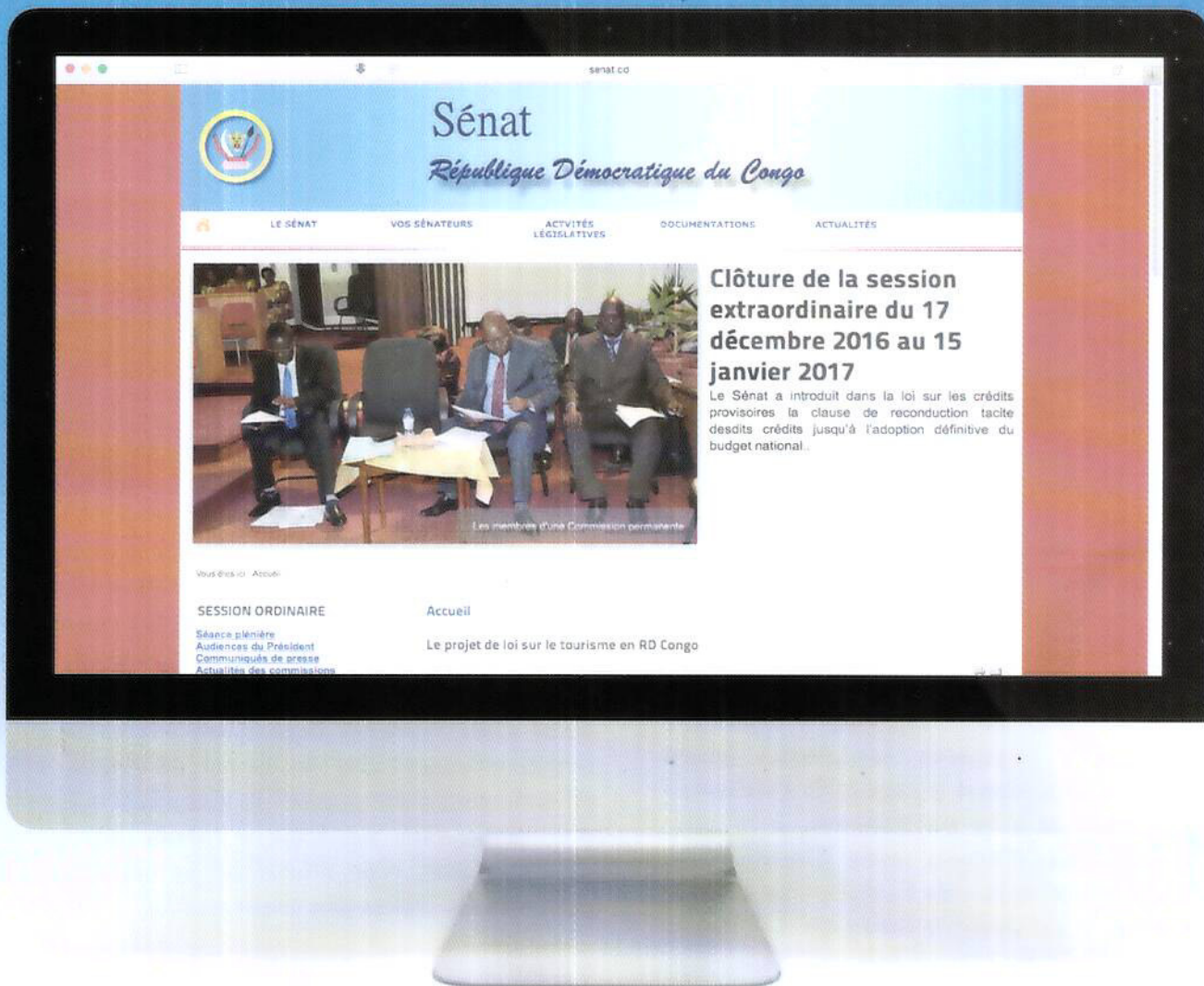
Le présent numéro se situe dans cette logique. Il aborde des sujets aussi variés que divers : les activités et les événements des membres ou du personnel du Sénat. Il s'efforce même de rendre compte des activités des autres institutions de la République, en rapport avec le Parlement. En plus, il contient surtout, en annexes, des éléments d'information non moins importants sur les 108 Sénateurs de la première et de la deuxième législature de la III^{ème} République.

En tant que Président de cette institution durant ces deux législatures, je suis heureux de mettre à la disposition des Sénateurs, du personnel et du public cet outil d'information. Je suis surtout comblé d'avoir travaillé avec tout le monde dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

En cette année où l'« Accord global et inclusif du Centre interdiocésain » annonce la tenue des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales à la fin de cette année, je ne peux que formuler le vœu que lesdites élections aient effectivement lieu. Elles permettront le renouvellement des membres du Sénat. Mais elles ne sauraient sonner le glas d'un magazine qui, pour être un trait d'union, ne cessera de jouer son rôle d'unificateur de plusieurs générations d'élus des élus.

Tel est le souhait que je formule pour Le Sénat. Que le présent numéro récolte le même succès que ses prédécesseurs.

Léon KENGO wa DONDO



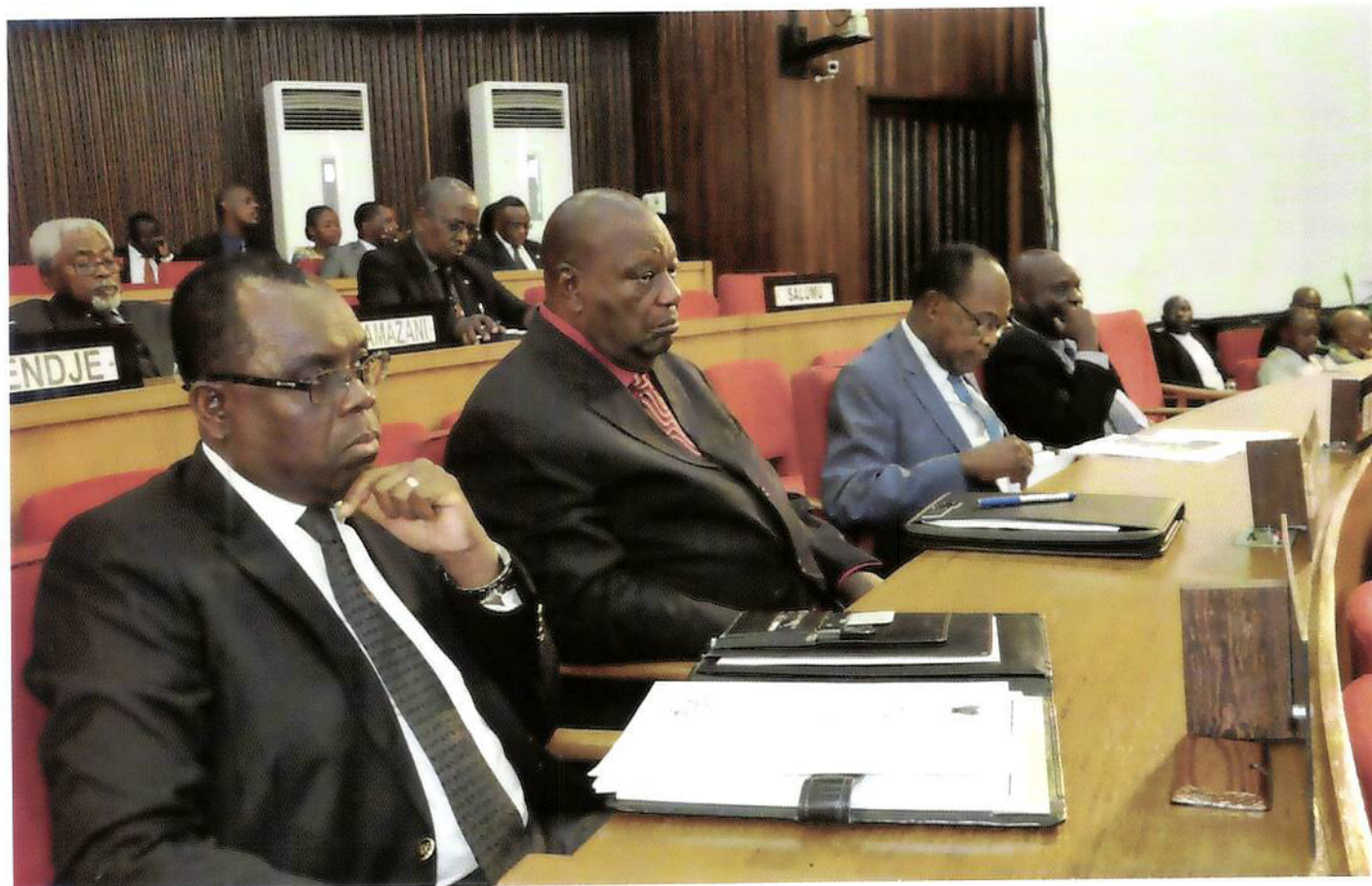
Visitez le site Internet du Sénat de
la République démocratique du Congo

WWW.SENAT.CD



Scannez ici et accédez directement au site Internet

PLEIN FEU SUR LES 10 ANS



Le Sénat de la troisième République a soufflé cette année sur ses 10 bougies. Installée solennellement en février 2007, la Chambre haute du Parlement congolais s'est très vite dotée d'un bureau provisoire qui n'avait pour tâche principale que l'élaboration du règlement intérieur et permettre l'installation du bureau définitif. Les sept membres de ce dernier ont été élus le vendredi 11 mai 2017. De 120 membres pendant la transition (la période de 1+4), le nombre de Sénateurs a été ramené à 108, selon la répartition des sièges arrêtée dans la loi électorale de 2006. Suite à de nombreux décès, il y a aujourd'hui quatre sièges à pourvoir au niveau de la Chambre haute.

La législature actuelle du Sénat étonne plus d'un par sa longueur dans le temps. Certains ont même accusé le président du Sénat, Léon KENGO wa DONDO de chercher à s'éterniser au perchoir, comme si l'organisation des élections provinciales dont sont issus les sénateurs, en tant que représentants des provinces, dépendait de sa bonne volonté. En 2016, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), sous la conduite de feu l'abbé Apollinaire Malumalu, a fait entrevoir une lueur d'espoir sur l'organisation de ces élections. Hélas ! La CENI n'a pas pu organiser ces élections dans le temps imparti.

Cette situation exceptionnelle n'a pas empêché le Sénat de rester concentré sur sa noble mission.

En dix ans, les représentants des provinces ont examiné et adopté plus d'une centaine de projets de loi, de propositions de loi, et engagé plus d'une vingtaine de débats autour des questions d'actualité sur les problèmes d'intérêt national.

UNE BONNE CÔTE DANS L'OPINION

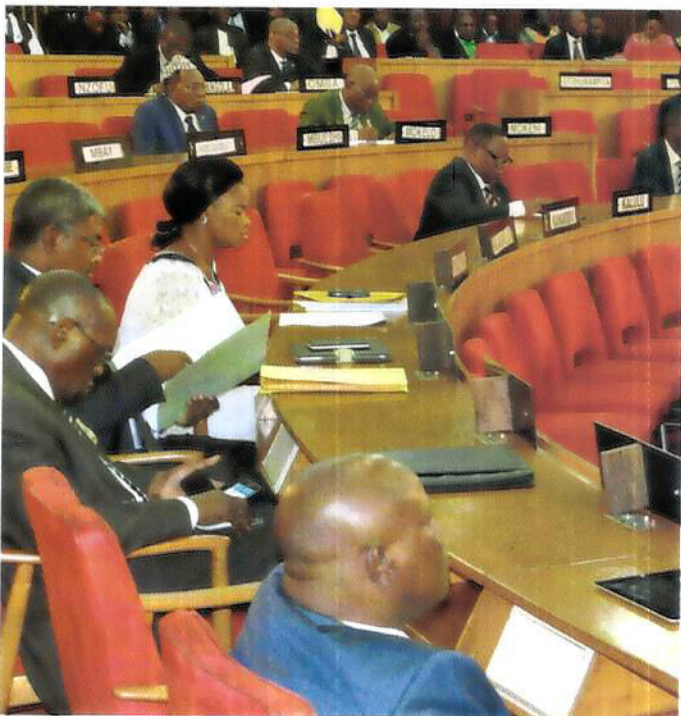
Sans fausse modestie, les échos perçus de l'opinion publique concernant cette chambre renseignent que la Chambre haute du Parlement jouit d'une bonne image, notamment du point de vue de la qualité de ses débats.

En effet, on est parfois surpris par le calme, la sérénité et même la courtoisie qui caractérisent ses séances qui amène plus d'une personne à s'interroger si des membres de l'opposition et ceux de la majorité présidentielle y siègent ensemble. Lorsque le sénateur intervient c'est souvent sur base d'arguments, de réflexion, sans se prévaloir de son appartenance politique. Aucune pression des plateformes ou des partis politiques, n'est exercée sur les sénateurs lors des débats et de vote. Chacun agit selon sa conscience. Des phénomènes comme le boycott des séances plénières par un groupe de membres en guise de contestation d'une procédure, de la



manière de mener le débat ou l'inscription en violation du règlement intérieur d'une matière à problème, ne se manifestent pratiquement pas au Sénat.

Cette bonne image du Sénat est aussi accentuée par le comportement et les attitudes de ses membres. Jusqu'ici aucun Sénateur n'a fait l'objet d'une quelconque procédure de destitution ou de levée d'immunité parlementaire pour mauvais comportement afin de le mettre à la disposition de la justice.



L'ORDRE ET LA DISCIPLINE

A part la démission volontaire pour des raisons d'opinion politique de son ancien Rapporteur en la personne de Modeste MUTINGA – ce qui du reste est noble et respectable – qui avait provoqué un vide au bureau, tous les remplacements intervenus au Sénat l'ont été soit de suite d'un décès, soit par l'acceptation d'un poste incompatible avec le mandat de sénateur (Député National ou Ministre). Il n'y a guère eu de remplacement pour d'une sanction découlant d'un mauvais comportement d'un membre du Sénat.

Malgré la diversité des tendances politiques de ses membres, le Sénat a jusqu'ici donné l'impression d'une chambre soudée où tout se passe dans la concorde. Pas de passion dans les débats, ni sentiments dans le vote. On croirait que tout le monde était de la même opinion. Voilà ce qui fait la différence. Les Sénateurs opèrent un choix souvent judicieux de mots et des termes à employer. Et lorsqu'ils prennent la parole, ils font un effort de dépassement pour ne pas plonger dans les sentiments, avant de monter à la tribune.



LE PRÉSIDENT : UN ATOUT INCONTESTABLE DANS LE SUCCÈS

D'aucuns attribuent le succès du Sénat entre autres à la personnalité de son Président. Personnage expérimenté et fin politicien, Léon KENGO wa DONDO a toujours su maîtriser les débats et leur donner une orientation qui réponde à l'intérêt supérieur de la Nation. On a pu le constater par exemple lorsqu'il a été question de la révision de la Constitution en janvier 2015. Le président du Sénat est à l'aise dans la direction des débats de l'assemblée plénière. Non seulement parce que les sénateurs sont en petit nombre et installés à l'hémicycle par ordre alphabétique mais aussi du fait que ces derniers le comprennent et le respectent.

Léon KENGO wa DONDO n'hésite pas à détendre l'atmosphère de la salle par des anecdotes telles que « ADAMBU Lomalisa Mwana ya Bumba », ou « Mme Nkoy Mafuta, ya Bébé pour les intimes ».

En dix ans de constitution, le parlement s'est acquitté de sa double mission de législation et de contrôle. Le Sénat a adopté pour sa part en 9 ans d'existence 239 lois, soit une moyenne de 22 lois par an, 32 questions orales avec débat, 22 questions d'actualité et 12 questions écrites ; 11 commissions d'enquête et a procédé à une audition du Premier Ministre sortant, MATATA PONYO, invité à répondre à une question orale avec débat.

LE CABINET DU RAPPORTEUR

LES SÉNATEURS DRESSENT LE BILAN DE LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA 3^{ÈME} RÉPUBLIQUE



A la veille du dixième anniversaire du Sénat, l'une des deux chambres du Parlement de la République Démocratique du Congo, quelques Sénateurs se sont exprimés sur le fonctionnement de cette institution importante de l'organe législatif de la RDC. Chacun – sans complaisance – livre sa lecture de la première législature de la Troisième République. Globalement, les Sénateurs sont satisfaits du rôle que le Sénat a pu jouer pendant cette période surtout dans la consolidation de la démocratie dans le pays. Tous soulignent la primauté de l'intérêt supérieur de la Nation dans les débats malgré les appartenances politiques. Ils applaudissent aussi le leadership du président Léon KENGO wa DONDO dans la direction de l'Institution. Certains s'attachent à l'école de l'apprentissage politique qu'a été pour eux la Chambre haute du Parlement. A tout cela, il faut ajouter l'importante et abondante production législative.

LE SÉNAT A SAUVÉ LA RÉPUBLIQUE EN 2015

« Au Sénat, pour l'intérêt de la nation, lors des débats d'un niveau très élevé et patriotique, on ne sait distinguer les Sénateurs de la majorité présidentielle de ceux de l'opposition, et vice-versa. Tous défendent la patrie afin de faire du Sénat, comme l'a toujours su dire l'Honorable Président Léon KENGO wa DONDO, le vrai gardien du « Temple de la démocratie ».

A ce jour, le Sénat s'est imposé comme l'interface incontournable et un recours ultime. Ses actions responsables, imprégnées de sagesse et du réalisme, ont évité au pays des crises majeures pendant les moments les plus critiques.

”



D'ailleurs le cas le plus récent, c'est le jour inoubliable où l'Honorable président du Sénat et tous les sénateurs ont unanimement sauvé le pays du chaos au mois de janvier 2015 lors de l'adoption et du vote du projet de loi électorale. Quelle cohabitation harmonieuse au Sénat ! Les sénateurs s'assoient selon l'ordre alphabétique pour cimenter la cohésion sénatoriale ; et non selon les familles politiques qui radicalisent davantage la division, la méfiance, la suspicion, le mépris. Coup de chapeau à l'Honorable président du Sénat Léon KENGO wa DONDO pour son autorité, sa bonne police des débats, sa gestion. Coup de chapeau aux Honorables Membres du Bureau qui sont restés unis et attentifs (prompts) aux préoccupations des Sénateurs. Coup de chapeau enfin à tous les Sénateurs pour le travail de qualité abattu tout au long de leur mandat ». **Hon. LINO MIBIE**
Linus

SE CONFORMER À LA LÉGISLATION



L'Honorable Président du Sénat et tous les Sénateurs ont unanimement sauvé le pays du chaos au mois de janvier 2015 lors de l'adoption et du vote du projet de loi électorale. ”

La première législature de la troisième République a permis à la République Démocratique du Congo d'harmoniser sa législation interne avec les dispositions de la Convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants. L'initiative est venue de l'Honorable Polycarpe MONGULU T'APANGANE qui avait soumis un projet de loi tendant à modifier et compléter le code pénal afin d'y introduire des dispositions conformes à la Convention. L'Honorable Mongulu explique : « La loi ainsi votée et promulguée a permis à la République Démocratique du Congo d'honorer enfin son premier engagement au regard

de la Convention. Le Gouvernement doit ensuite mettre en exécution toutes les autres dispositions de celle-ci, notamment celles relatives à l'obligation d'établir des rapports périodiques sur les mesures qu'il prend à cette fin. Dans le cadre du contrôle parlementaire, le Sénat doit

de son côté s'assurer que tous les cas de tortures, de traitements cruels, inhumains et dégradants sont régulièrement constatés ou dénoncés et punis conformément à la loi par les autorités compétentes ».

Hon. MONGULU

UNE FIERTÉ ET UNE ÉCOLE DE L'EXCELLENCE

« Le premier Sénat de la Troisième République a été une institution providentielle qui fait la fierté de la nation. Une législature prodigieuse et respectée ayant travaillé dans un esprit de paix, d'unité, de fraternité, de compréhension mutuelle et réciproque. Puisse cet esprit résister aux assauts de l'opportunisme pour l'avenir et l'intérêt de la nation ». **Hon. M'PAMBIA**





« Le mandat passé au Sénat est pour moi une école d'excellence, de célérité, de distinction et de dignité caractérisée par l'objectivité dans l'adoption et le vote des lois par cette haute chambre à laquelle j'ai fait partie durant près de 10 ans de carrière politique. Je reste marqué par la gestion financière transparente et humaine de l'Honorable président du Sénat et des membres du Bureau pendant tout notre mandat constitutionnel ». **Hon. MATANDA**



« Le Sénat a été au service du droit et de la nation grâce à la qualité et à la pertinence des interventions de ses membres tant en plénière que dans les travaux en commissions. Ainsi, à ce jour, le Sénat a globalement rempli ses fonctions classiques voire au-delà particulièrement lors des événements de 21, 22 et 23 janvier 2015. La position prise par le Sénat a été applaudie au Congo et de par le monde. La Chambre Haute a œuvré à la conservation de l'unité du pays notamment par des prises de position pertinentes qui ont empêché le cycle de violences d'élire domicile dans l'Est du pays. On ne peut pas passer sous silence notre rôle dans l'accroissement du budget national et dans le renforcement de la confiance auprès des partenaires extérieurs ». **Hon. KISIMBA**

LE SÉNAT : DERNIER REMPART DE LA RÉPUBLIQUE

« Faire partie du Sénat de la première législature de la

Troisième République reste pour moi une expérience enrichissante. Issu d'un processus politique difficile et composé d'acteurs venant des forces politiques diverses dont les anciens belligérants, le Sénat a su surmonter les clivages théoriques pour faire passer l'intérêt suprême de la nation.

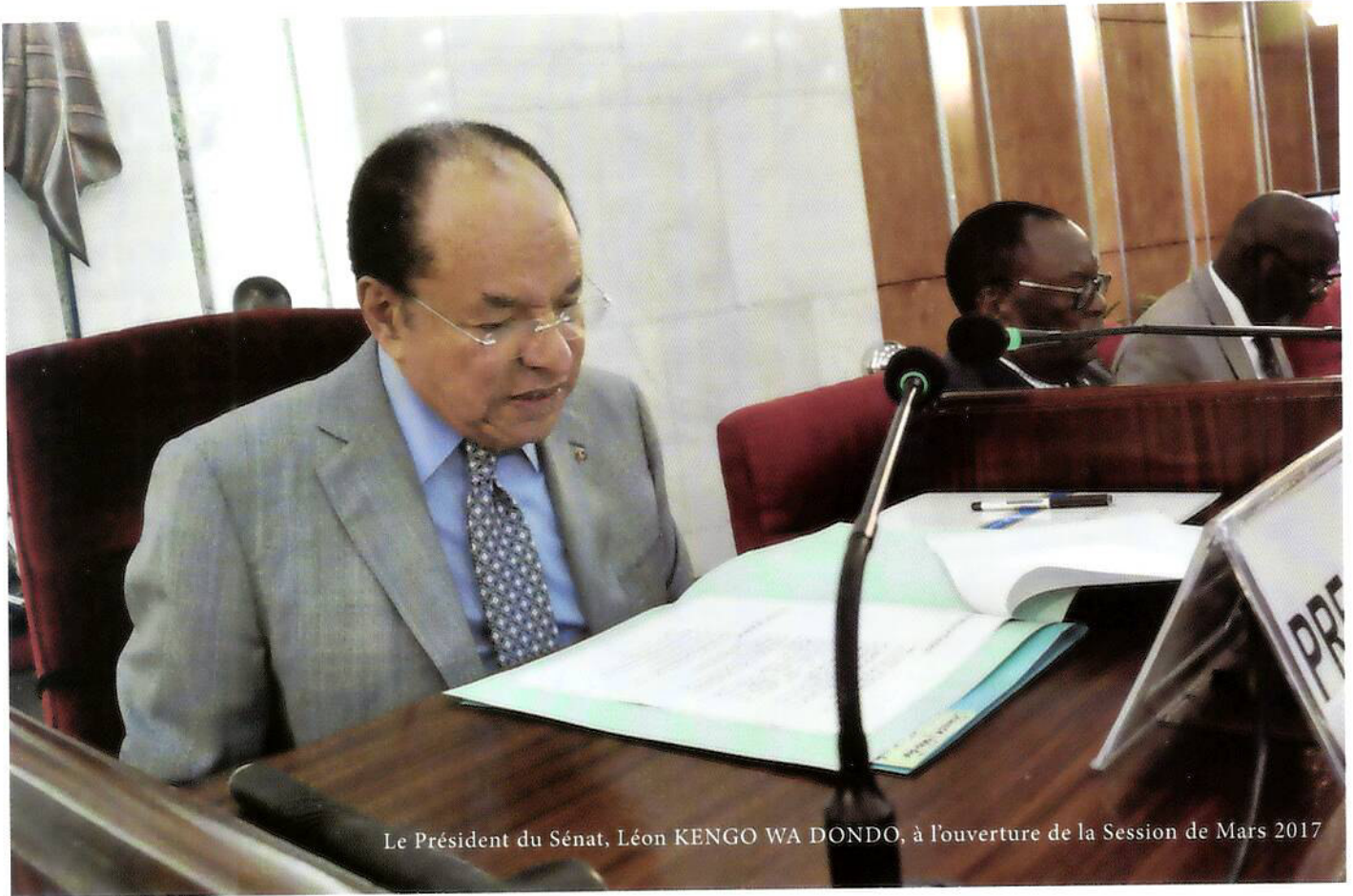
Sous le leadership de son Président, le travail, le sérieux, l'harmonie, la cohésion, la courtoisie, ainsi que l'estime des autres ont été les vertus majeures qui ont caractérisé la chambre Haute tout au long de la législature. A ce jour, le Sénat s'est imposé comme l'interface incontournable et un recours ultime. Ses actions responsables, imprégnées de sagesse et du réalisme, ont évité les crises majeures à notre pays pendant les moments les plus critiques.

Enfin, tout au long de la législature, le Sénat a pleinement accompli sa mission en votant un arsenal important des lois d'une part et en assurant un contrôle parlementaire de qualité. J'ai un sentiment de fierté d'avoir fait partie du Sénat qui a su imprimer sa marque spéciale sur les empreintes du sable du temps congolais, au point de devenir un modèle et une référence en Afrique et dans le monde ». **Hon. KABEYA**



LE PÔLE DE STABILITÉ DU SYSTÈME INSTITUTIONNEL CONGOLAIS

« En neuf ans de mandature, le premier Sénat de la III^{ème} République s'est révélé comme « le véritable pôle de stabilité de l'ensemble du système institutionnel de l'Etat congolais » ; pas tant qu'il se soit seulement illustré par une production législative abondante mais, bien plus, pour la qualité indéniable de son ouvrage dont l'Histoire gardera longtemps une fière et heureuse mémoire pour la postérité.



Le Président du Sénat, Léon KENGO WA DONDO, à l'ouverture de la Session de Mars 2017

D'UNE SESSION À UNE AUTRE : LES LIGNES MAÎTRESSES DU PRÉSIDENT

A travers les différentes interventions du Président du Sénat et particulièrement ses discours à l'ouverture de différentes sessions parlementaires, on est parvenu petit à petit à relever les principaux socles de l'action du Président Léon Kengo wa Dondo. Ses préoccupations s'articulent essentiellement autour du respect de la Constitution, de la situation socioéconomique

et du processus politique en République Démocratique du Congo.

Le souci du Président pour le respect de la Constitution n'étonne personne quand on sait que le Sénat présidé par Léon Kengo wa Dondo avait été à l'origine de la constitution du 18 février 2006. Même si celle-ci a été révisée par la loi du 20 janvier 2011. Ce n'était donc pas fortuit si le Président du

Sénat y a consacré l'essentiel de son discours d'ouverture de la session ordinaire de mars 2016.

Le président du Sénat a toujours mis un point d'honneur à s'en tenir à la logique et à la cohérence interne de la constitution assise sur les principes de sept préoccupations majeures suivantes :

- Assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat ;
- Eviter les conflits, non seulement au sein de ces institutions, mais plus globalement au sein de l'ensemble du corps social ;
- Instaurer un Etat de droit, ce qui implique la soumission de tous à la loi, en commençant par la loi suprême ;
- Contrer toute tentative de dérive dictatoriale, ce qui signifie le rejet de toutes les antivaleurs de la IIème République ;
- Garantir la bonne gouvernance ;
- Lutter contre l'impunité ;
- Assurer l'alternance démocratique.

Autre point d'ancrage : la situation socioéconomique du pays. Alors que certains s'attendaient à l'entendre épiloguer sur les concertations politiques en cours, Léon Kengo wa Dondo a surpris en s'attachant, à l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2016, aux conditions de vie de la population congolaise. C'est pourquoi, à juste titre, Léon KENGO wa DONDO s'était écrié de cesser de croire que seule la politique est nécessaire dans ce pays où l'omniprésence de la pauvreté est devenue telle que le peuple congolais s'interroge (partout) sur le rôle de l'Etat pour la population.

A l'ouverture de la session de mars 2017, le Président du Sénat a une fois de plus enfoncé le clou sur la situation sociale qui ne cesse de se dégrader, en soulignant la montée vertigineuse de l'inflation et l'effritement du pouvoir

d'achat. Cette situation, a-t-il dit, « n'est pas le reflet du poids économique réel de notre pays », en fustigeant la gestion économique du pays. Kengo wa Dondo ne pouvait pas manquer l'occasion d'épingler l'environnement politique dans lequel tout se déroule.

Le Président du Sénat a ainsi à l'occasion interpellé la classe politique congolaise pour que règne une atmosphère de paix dans le pays en vue d'un aboutissement apaisé du processus électoral. Léon Kengo wa Dondo a aussi fait siennes les inquiétudes de la population face aux dissensions observées au sein de la classe politique. Cette question avait également fait objet de préoccupation lors de l'ouverture de la session extraordinaire du 17 décembre.

Quand on regarde en filigrane tous ces discours, une seule constante : le souci du bien-être des populations congolaises.



LE CABINET DU RAPPOREUR

UNE ABONDANTE PRODUCTION LÉGISLATIVE EN 2016

Dans son discours de clôture de la session ordinaire de mars 2016, le président du Sénat s'était dit satisfait de la production législative des élus des provinces. Mais Léon KENGO wa DONDO a de nouveau averti : à quoi sert une nombreuse production législative, si ces lois ne sont pas appliquées par l'Exécutif ?

DE LA PRODUCTION LÉGISLATIVE...

Tenez. De mars 2016 à décembre 2016, la chambre des représentants des provinces a voté 38 textes de lois touchant tous les domaines de la vie nationale, à la date du 15 décembre 2016. Les Sénateurs ont voté 18 lois de ratification et d'adhésion aux accords signés entre la RDC et ses partenaires.

Parmi ces derniers, on se félicite de la loi autorisant la ratification de l'accord entre le gouvernement de la RDC et le gouvernement de la République d'Afrique du Sud sur la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Kinshasa le 31 Août 2004, sans oublier l'adhésion à l'accord d'adhésion à l'AFREXIMBANK, approuvé par le Sénat en date du 05 décembre 2016. De même, la loi autorisant la ratification de l'accord entre le gouvernement de la RD Congo et le gouvernement de la République d'Italie sur la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à

Kinshasa le 13 septembre 2016 par les deux parties.

Quatre lois votées autorisent la RDC à adhérer notamment à la convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale, signé à BEIJING, le 10 septembre 2010.

De toutes ces lois votées, 27 restent à promulguer, 4 sont à transmettre à l'Assemblée Nationale, et selon la direction des séances du Sénat, 5 textes doivent être soumis à une commission paritaire Assemblée Nationale – Sénat. Ceci étant, ces textes qui attendent leur promulgation c'est quand même énorme, et lorsqu'on pense à leur application sur le terrain, on se demande à commencer par les sénateurs eux-mêmes pour une telle application et un travail aussi assidu.

... QUID DU CONTROLE PARLEMENTAIRE

Cinq questions orales avec débat ont marqué cette période. Il s'agit notamment de la question orale avec débat du Sénateur DJOLI ESENG'EKELI Jacques, relative aux critères de mise en concession intégrée des ports de Boma, Matadi, Kinshasa et du Chemin de fer Matadi – Kinshasa, adressée à Mme la ministre du Portefeuille.

Le Sénateur Raphaël SILUVANGI LUMBA a, lui, adressé aux ministres de l'Energie et des Ressources

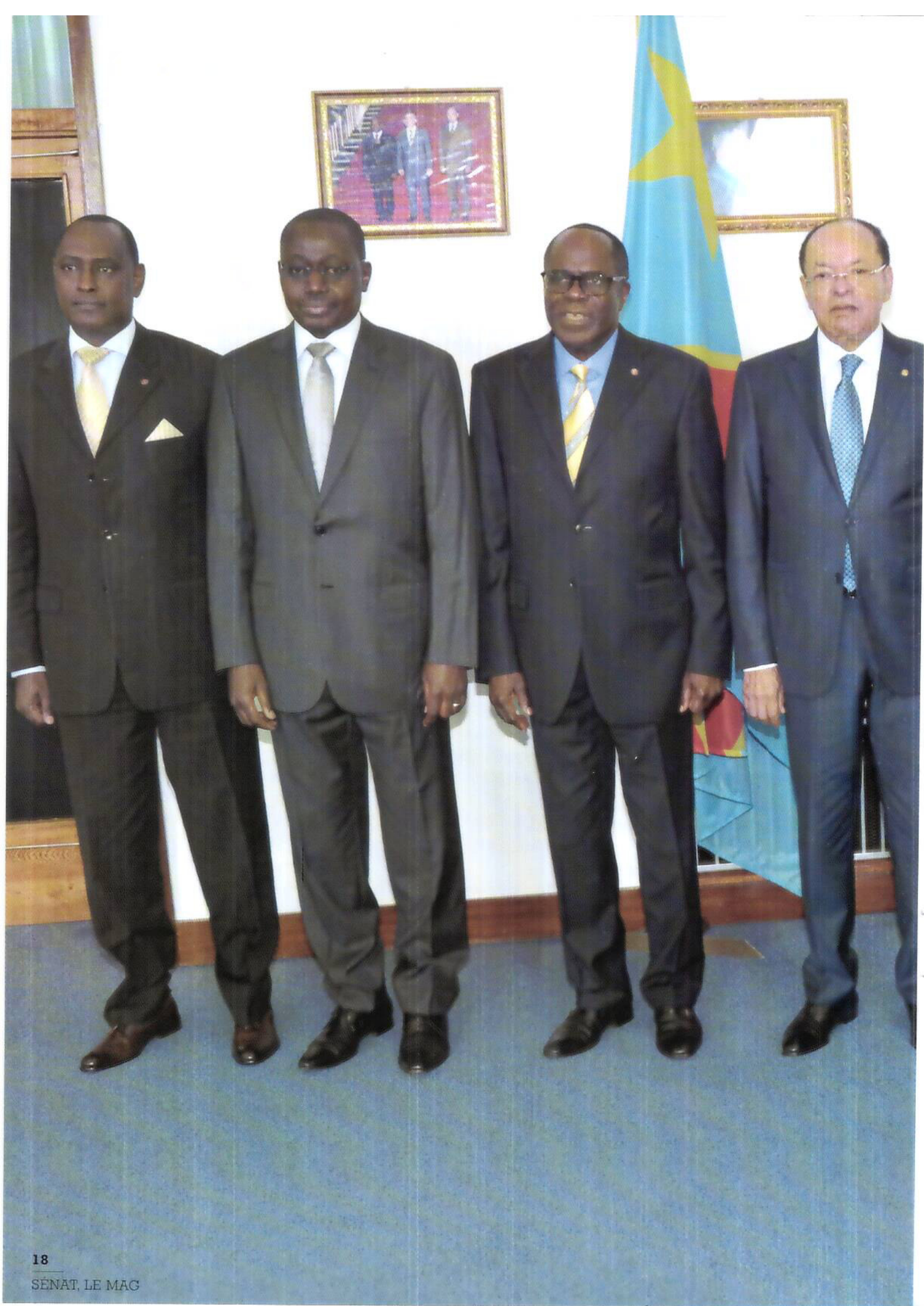
hydrauliques ainsi que des Affaires étrangères et de la coopération internationale, une question orale avec débat relative aux modalités de mise en œuvre du traité de développement du projet Grand Inga.

Et la question orale avec débat ayant fait sensation, est celle du sénateur MOKONDA BONZA Florentin adressée au Premier ministre Augustin MATATA PONYO sur la conduite de la politique de la nation.

La plénière du Sénat a aussi auditionné le lundi 28 novembre 2016, le rapport de la réunion du Bureau avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), sous la conduite de son président Corneille NANGAA YOBELUA. La CENI a sollicité l'apport des Sénateurs pour la sensibilisation des électeurs en vue de l'enrôlement massif en rapport avec les prochaines élections.

Comme on l'a dit, une chose est de voter des lois, une autre est de les voir promulguées, et surtout être appliquées en vue du bien – être de la population congolaise en proie à des crises multiformes.

LE CABINET DU RAPPORTEUR





De gauche à droite : Moïse NYARUGABO MUHIZI Rapporteur Adjoint, Flore MUSENDU FLUNGU Rapporteur, Edouard MOKOLO WA POMBO 1^{er} VPDT, Léon KENGO WA DONDO Président, Mario-Philippe LOSEMBE 2^{ème} VPDT, Jean-Philibert MABAYA GIZI AMINE Questeur, Ignace NDEBO AKANDA Questeur Adjoint

DIALOGUE POLITIQUE EN RDC : UN ACCORD HISTORIQUE À LA CLÉ !

« La rencontre fera date et l'accord conclu historique », a déclaré le Président de la République lors de son adresse au Congrès au mois de novembre 2016. Des acteurs politiques, de la société civile et des forces vives de la Nation ont approuvé les résolutions de la cité de l'Union Africaine après d'âpres discussions de plus d'un mois. Prévu pour durer deux semaines, soit du 1er au 15 septembre 2016, c'est finalement le mardi 18 octobre 2016 que le dialogue a pris fin avec la signature de l'accord politique, intervenu sous la facilitation de l'Union Africaine. Ce compromis prévoit notamment la convocation des élections générales 2018. Une brèche a été ouverte dans les résolutions en faveur de ceux qui n'ont pas pris part aux travaux. Ils peuvent aussi adhérer à ce compromis politique.

C'est à cette ouverture qu'ont répondu très vite le mardi 31 octobre 2016 contre toute attente, une frange du Rassemblement de l'Opposition : trente-huit partis, regroupements et alliés conduits par Prince Willy Mishiki,



président de l'Union nationale des nationalistes ont signé. Pour ces opposants, il est vrai que l'accord n'est pas parfait mais, expliquent-ils, ils ont obtenu des garanties de mise en place d'un nouveau gouvernement qu'ils devront piloter. Entre-temps, les évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo, qui n'ont pas signé l'accord faute du « manque d'inclusivité », poursuivent des consultations avec le Rassemblement et le Mouvement de Libération du Congo, question de décriper le climat politique et prévenir des éventuelles crises.



LES RÉSOLUTIONS DE L'ACCORD : LA CRISE EST-ELLE DÉSAMORCÉE ?

Au lendemain de la cérémonie de clôture du dialogue à la cité de l'Union Africaine sanctionnée par la signature de l'accord politique, le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement conduit par Etienne TSHISEKEDI décrète une ville-morte. Un acte pris par de nombreux observateurs comme une réaction aux résolutions du dialogue conduit par le togolais Edem KODJO. Kinshasa et quelques villes du

pays ont connu une certaine paralysie des activités. Cette plateforme de l'opposition extra-dialogue dirigée par le patriarche Etienne TSHISEKEDI réclame la convocation d'un nouveau dialogue et rejette les résolutions de la rencontre de l'UA. A l'international, les réactions ne se font pas attendre : l'Union Européenne appelle à de nouvelles discussions entre Congolais. Et, la France, membre de cette organisation parle d'un semblant d'accord. Parallèlement à ces réactions, des chefs d'Etats Africains réunis fin Octobre à Luanda en Angola ont félicité le président Kabila et le peuple Congolais pour la réussite de ce forum. Ce sommet qui a réuni les représentants de l'Union Africaine, de l'Onu, de la SADC a invité l'Opposition congolaise au calme et à rejoindre le schéma préconisé par l'accord politique de la cité de l'Union Africaine.

DIALOGUE POLITIQUE : LE REGARD DU SÉNAT

La Chambre haute du Parlement a été, on ne peut plus claire, sur le compromis politique de la Cité de l'Union Africaine. Lors de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2016, environ un mois avant la clôture prolongée du dialogue, le président de cette chambre du parlement faisait remarquer que les résolutions du dialogue ne peuvent pas violer la constitution. Pour Léon KENGO wa DONDO, président du Sénat, le dialogue politique n'étant ni un parlement, ni une assemblée constituante, ne pourra agir que dans le cadre de ses limites. Les élus des élus ont la réputation de bloquer les initiatives tendant à enfreindre la loi fondamentale, comme cela fut le cas lors du débat général en Janvier 2015 sur l'examen de la loi électorale soumis au parlement par le gouvernement. Le Sénat dont les membres n'ont pas été renouvelés en 2011 suite à la non-tenue des élections sénatoriales, devra une fois de plus rester en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Sénat. La chambre haute devra continuer à remplir sa mission lors de la transition consacrée par l'accord politique, a affirmé son Président.

UN ACCORD DE PLUS ?

L'accord issu du dialogue de la Cité de l'Union Africaine ne serait-il pas un accord de plus ? La question mérite d'être posée quand on sait qu'il vient après une série d'autres accords notamment la conférence nationale souveraine, le dialogue inter congolais, les concertations nationales, etc. Mais la détermination affichée par les participants au dialogue et l'engagement du Chef de l'Etat laissent présager un processus électoral remis sur de bons rails. L'évolution de la situation politique nous en dira un peu plus.

A la suite de la signature de l'accord de la cité de l'Union africaine, et à cause du déficit d'inclusivité, le Chef de l'Etat Joseph KABILA KABANGE a confié fin novembre 2016 à la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO),

la mission de bons offices afin d'amener les signataires et les non signataires à de nouvelles discussions en vue d'aboutir à un compromis global.

Ce round des négociations directes a débouché le 31 décembre 2016 à un accord dit du Centre interdiocésain ou de la Saint Sylvestre. Celui-ci devrait baliser la voie vers les élections transparentes vers la fin de l'année 2017.

SAMY BADIBANGA NOMMÉ PREMIER MINISTRE

Par ordonnance Présidentielle du 17 novembre 2016, M. Samy BADIBANGA NTITA, a été nommé premier ministre de la République Démocratique du Congo. Sa nomination a marqué le début de la mise en application de l'accord issu du Dialogue de la Cité de l'Union Africaine.

Né en 1962 à Kinshasa, Samy BADIBANGA siégeait depuis 2011 à l'Assemblée nationale comme député élu de la Province de Kinshasa et était membre de la Commission des ressources naturelles de la chambre basse du parlement. Président du groupe parlementaire UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et allié, il est membre fondateur de l'IPDD (Initiative Panafricaine pour la Défense de la Démocratie).

Samy BADIBANGA est détenteur de plusieurs titres académiques dont des diplômes de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Genève en 1986, de l'école du Haut Conseil du Diamant d'Anvers (HogeRaadvoor Diamant) et de l'International Gemological Institute d'Anvers.

Depuis 1994, il est Membre d'honneur de l'UDPS et conseiller spécial d'Etienne TSHISEKEDI de 2009 à 2011. Il était en charge de la stratégie diplomatique et de la direction de la campagne présidentielle de 2011. En 2011, il entre au parlement comme député malgré le mot d'ordre contraire lancé par Etienne TSHISEKEDI à l'issue des élections dont les résultats ont été contestés par son parti. Tous les députés de l'UDPS qui avaient « transgressé » le mot d'ordre de leur parti pour siéger à l'Assemblée Nationale avaient été radiés du parti.

LE CABINET DU RAPPORTEUR ADJOINT



Suite aux divergeances persistantes entre les parties prenantes, le 28 mars 2017, le Président de la République Joseph Kabila a reçu une délégation de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO). Celle-ci était allée rendre compte de la mission lui confiée et annoncer la fin de ses bons offices dans le cadre des discussions directes entre les différentes forces sociales de la Nation. Le Chef de l'Etat a pris acte et félicité les évêques pour le travail accompli. Pour le Président Kabila, 98% de la tâche était accomplis et il s'est engagé à prendre le relais pour faire aboutir le processus.

Après la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre le 31 décembre 2017, les discussions directes ont achoppé sur la procédure de désignation du Premier ministre et le choix du Président du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA). D'une part, la Majorité présidentielle exigeant la présentation de trois candidats premier ministre alors que le Rassemblement restant sur sa position de ne présenter qu'un

nom au Chef de l'Etat ; de l'autre la Majorité voulant imposer l'option de choix d'une personnalité consensuelle à la tête du CNSA alors que le Rassemblement restant camper sur le principe selon lequel le Président du Conseil de sages du Rassemblement devenait automatiquement Président du CNSA.

Pour relancer le processus, le Président Joseph Kabila a décidé de reprendre les choses en mains. Première étape : un discours sur l'état de la Nation devant le parlement réuni en congrès.

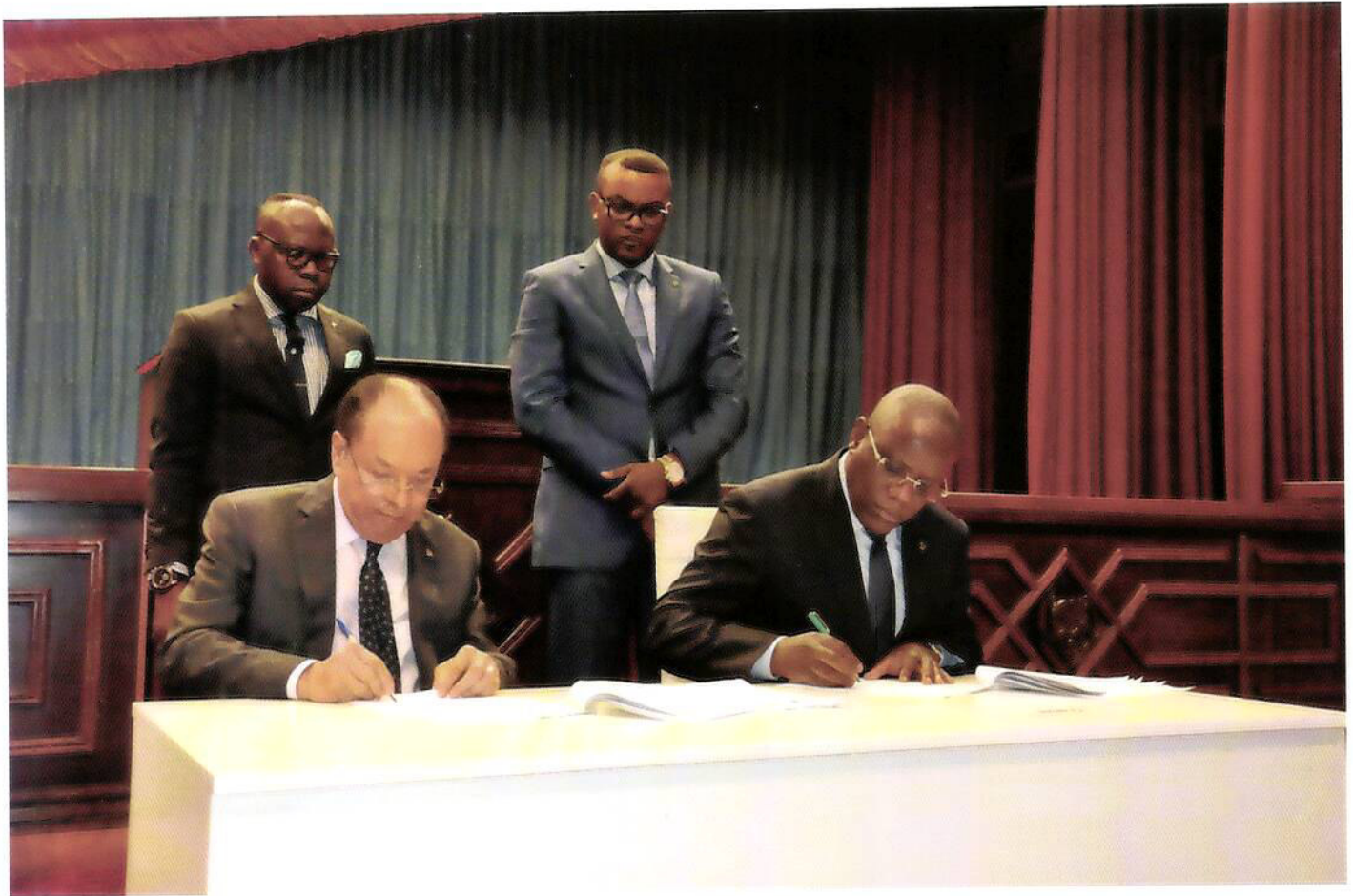
Au-delà des préoccupations socioéconomiques qui ont constitué la première partie de son allocution, le Chef de l'Etat était surtout attendu sur le volet politique notamment sur la suite à donner à l'Accord de la CENCO. Sans détours, le Président a annoncé la nomination d'un Premier ministre dans les 48 heures, invitant par la même occasion les deux branches du Rassemblement (une aile regroupée autour de Joseph OLENGANKOY et l'autre autour de Félix TSHISEKEDI) à se mettre d'accord pour proposer une liste de candidats Premier ministre. Pour le Président, l'objectif reste l'organisation des élections.

La suite est connue. Le Premier ministre Samy Badibanga a présenté sa démission et Bruno TSHIBALA, présenté par le rassemblement de l'aile dite de KASAVUBU a été nommé Premier ministre.



Le Premier Ministre Bruno TSHIBALA et le Président de la République Joseph KABILA

SIGNATURE DE L'ARRANGEMENT PARTICULIER



Le vendredi 27 avril, les parties prenantes au dialogue du 31 décembre ont été appelés à signer l'arrangement particulier sous conduite des présidents de deux chambres du parlement. Une cérémonie organisée en vue de vider les divergences qui persistaient à la suite des discussions à la CENCO.

Le Rassemblement dit aile Limete n'a pas répondu à cet appel. La signature de l'arrangement particulier a finalement permis au Premier ministre Bruno TSHIBALA de mettre en place son Gouvernement 32 jours après sa nomination par ordonnance présidentielle. Ce Gouvernement comprend 53 ministères dont 3 vice-premiers ministres et 4 ministres d'Etat.

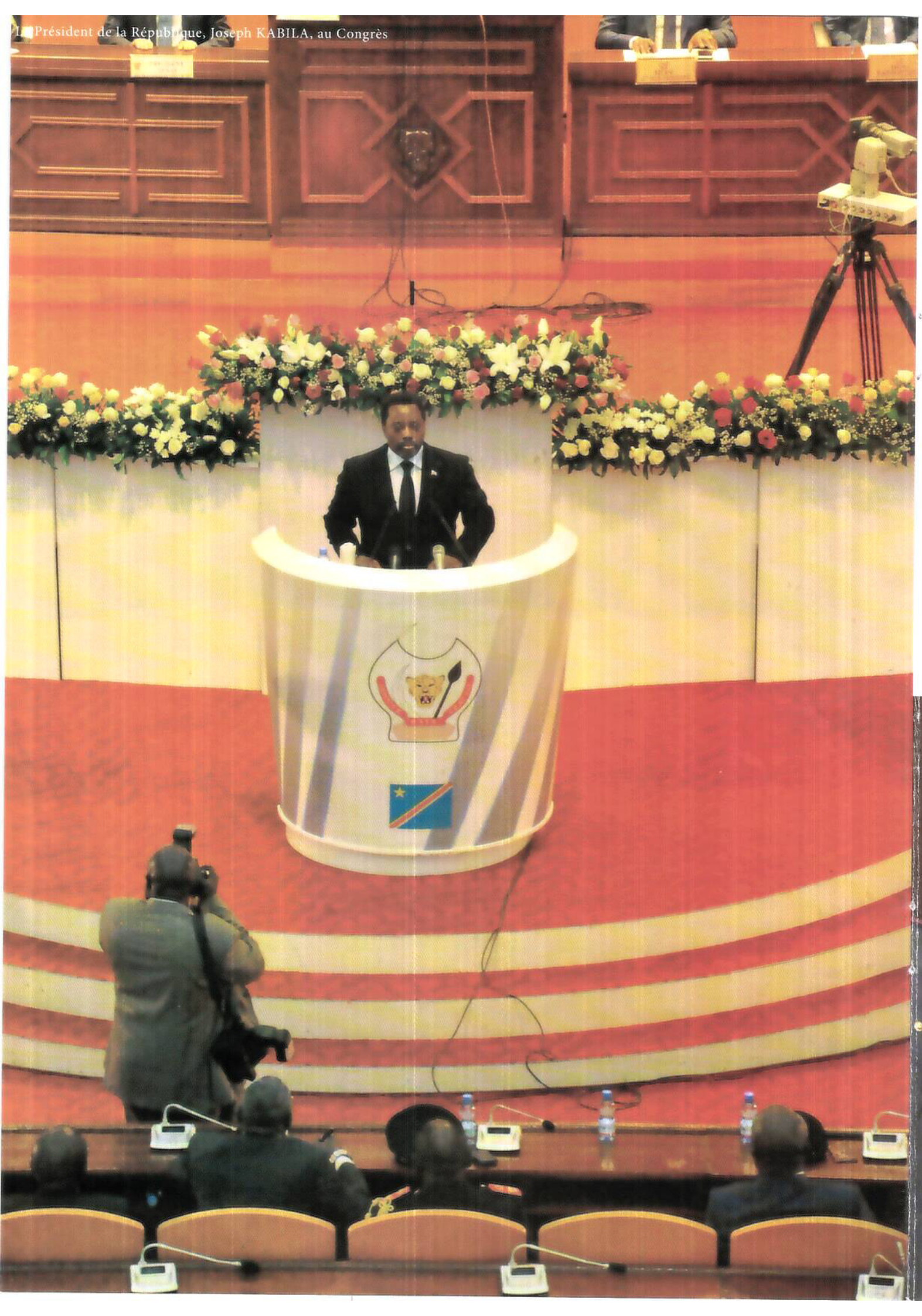
Cette équipe devra, comme la précédente, conduire le peuple aux élections en Décembre 2017.

Le Gouvernement TSHIBALA a finalement été investi par le Parlement ce 16 mai 2017.

Bruno TSHIBALA et Samy BADIBANGA



1. Président de la République, Joseph KABILA, au Congrès



KENGO WA DONDO AU PAYS DE FIDEL CASTRO

Le renforcement de la coopération parlementaire entre La Havane et Kinshasa est une préoccupation et sa mise en marche en branle est une preuve. Les mots ne sauront le dire avec pertinence. La visite à Cuba du Président du Sénat, Léon KENGO wa DONDO et celle en République Démocratique du Congo du vice-président Cubain

a coopération entre les parlements de la République Démocratique du Congo et Cuba est au beau fixe. Le Président du Sénat Congolais Léon KENGO wa DONDO a ainsi effectué au début de l'année 2016, une visite officielle à La Havane pour rencontrer Monsieur Esteban Lazo Hernandez, Président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, le Parlement monocaméral cubain. A l'occasion de cette visite, les deux personnalités ont exploré les voies et moyens pour le renforcement de la coopération entre les parlements de leur pays respectifs.

Ce séjour à Cuba a permis au Président du Sénat d'avoir également des entretiens

avec d'autres personnalités notamment le Président du Comité central du Parti communiste et vice-ministre des Affaires étrangères du Cuba. Les discussions ont tourné essentiellement autour du réchauffement des relations entre parlements de leurs pays respectifs. Environ 1,2 million d'Africains ont été déportés en esclavage à Cuba. Selon une certaine opinion, les Cubains africains souhaitent rester en coopération avec les pays Africains.

Le volet économique du voyage du Président du Sénat a consisté

Le Président de la chambre Haute du parlement congolais a débuté son séjour par le dépôt d'une gerbe de fleurs au mémorial Jose Marti, le héros

en la visite de certaines unités de production. Léon KENGO wa DONDO s'est rendu à l'usine pharmaceutique LABIFAM, spécialisée dans la fabrication des produits contre les moustiques et des fertilisants destinés aux travaux champêtres. A l'usine CORONA, le Président du Sénat et sa délégation ont apprécié la fabrication des cigares qui font la réputation de l'île, en suivant toute la chaîne, de la récolte jusqu'à l'emballage.



Membres de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire et la délégation congolaise à Cuba

coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et Cuba.

A l'échange des cadeaux, le Président du Sénat a remis à son hôte une médaille du Sénat congolais, frappée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de la République Démocratique de la République Démocratique du Congo, un cendrier en malachite, cet oxyde de cuivre, pour symboliser les richesses minières de la République Démocratique du Congo.

Tous ces présents visaient à démontrer la volonté d'amitié et de fraternité que les deux hommes d'Etat ont voulu sceller dans le cadre des relations de coopération Sud-Sud.

LE CABINET DU PRÉSIDENT

TORRES. Le Président KENGO a, à propos du Président CASTRO, confié à la presse présente que « C'était un grand révolutionnaire qui a conduit son pays de mains de maître. Il a résolu le problème de la faim et de la santé de son peuple. C'était un grand homme ».

Affaibli par la maladie, Fidel CASTRO avait renoncé à la présidence de Cuba en 2006, en passant le flambeau à son frère Raul Castro, avant de démissionner en 2011 de son poste de Premier Secrétaire du Parti communiste cubain qui était en fait ses dernières responsabilités officielles. Cuba avait décrété 9 jours de deuil officiel avant d'incinérer le reste du disparu, selon sa dernière volonté.

Fidel Alejandro CASTRO RUZ était né le 13 août 1926. Il avait pris les rênes de Cuba en 1959 à la suite de la révolution cubaine qui a renversé le gouvernement et le régime du général Fulgencio BATISTA.

Palais du peuple pour échanger avec les présidents des deux chambres du Parlement congolais.

À la chambre Haute, le président Léon KENGO wa DONDO et le Vice-président du Conseil d'Etat de Cuba, Salvador Valdes Mesa ont réaffirmé les liens d'amitié et de solidarité qui existent entre les peuples congolais et cubains. C'était en présence des membres du Bureau de la Chambre Haute du Parlement congolais.

Selon l'homme d'Etat Cubain, son pays apprécie à sa juste valeur le soutien apporté par la RDC au peuple cubain dans ses efforts de relance des relations et de normalisation de la

national cubain, Place de la Révolution, avant de visiter l'exposition photos qui retrace la vie du héros. Il a clôturé sur une note culturelle avec la visite de l'Institut cubain de l'Amitié avec le Peuple où sont exposés des œuvres d'art.

LA VISITE DE RÉCIPROCITÉ DE CUBA

Après ce voyage d'Etat à La Havane, la République Démocratique du Congo a, à son tour, accueilli sur son sol hospitalier le vice-président du Conseil d'Etat de Cuba, Salvador Valdes Mesa.

Avant sa rencontre avec le chef de l'Etat Joseph Kabila, le vice-président cubain s'est rendu au



Signature du registre au nom du peuple congolais

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT PRÉSENTE SES CONDOLÉANCES À L'AMBASSADE DE CUBA À LA SUITE DU DÉCÈS DE FIDEL CASTRO

Le registre de condoléances, ouvert à l'ambassade de Cuba à Kinshasa à la suite du décès, le 25 novembre 2016 à l'âge de 90 ans, de l'ancien Président cubain Fidel CASTRO. Ce 29 novembre, le Président du Sénat était accompagné des membres du bureau de la chambre haute du Parlement. Au moment de quitter la Représentation diplomatique cubaine en RDC où il avait été accueilli par l'ambassadeur de Cuba, Marcelo CABALLERO

« Le monde retiendra que Fidel CASTRO a été un grand leader, un grand combattant ». Ces mots, sont ceux du Président du Sénat Léon KENGO wa DONDO consignés dans

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE : EDOUARD MOKOLO WA MPOMBO EN PREMIÈRE LIGNE

Dans l'environnement actuel où la diplomatie congolaise fait face à de plus en plus d'exigences en matière de démocratie et des droits de l'homme ; en ce moment où certains pays prennent pour cible certaines personnalités de la République, le Bureau du Sénat a toujours tenu à apporter le point de vue de la RDC dans différents fora. La diplomatie parlementaire a donc toujours été mise en

branle. Tout sénateur quel que soit son réseau parlementaire s'est activé sans relâche.

C'est le cas du Premier Vice-Président du Sénat, Edouard MOKOLO wa MPOMBO, qui s'est au cours de l'année 2016 rendu dans plusieurs capitales du monde pour faire entendre la voix de la République Démocratique du Congo. Outre les multiples audiences accordées aux différentes personnalités nationales et

étrangères d'horizons divers, le Premier Vice-Président a effectué plusieurs missions officielles à travers le monde parmi lesquelles sa visite à New-York et à Genève.

Vieux routier de la diplomatie congolaise et homme d'Etat, le Premier Vice-Président du Sénat s'est rendu du 8 au 9 février à New-York, aux Etats-Unis, à l'occasion de l'audience parlementaire, considérée comme l'une de



plus importantes de ces 10 dernières années, autour du thème évocateur : « Le problème mondial de drogue : bilan et renforcement de la riposte mondiale ». Cette rencontre avait réuni les pays de grande consommation des drogues, situés dans l'hémisphère Nord et ceux producteurs de l'hémisphère Sud. Il était question de passer en revue les législations nationales et les instruments internationaux en matière de lutte contre la drogue afin d'élaborer une stratégie coordonnée appropriée en vue de lutter efficacement contre le commerce mondial des drogues ; ce mal qui met en péril le progrès de l'humanité.

Deux mois plus tard, l'Honorable Premier Vice-Président du Sénat s'est de nouveau retrouvé aux Etats-Unis, cette fois pour parler d'une autre calamité qui menace le monde : la pandémie du SIDA. Répondant à l'invitation du Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire (UIP), Mokolo wa Pombo a participé à une réunion de haut niveau organisé par ONU/SIDA sur le thème : « Mettons fin au Sida, à partir de 2030 ».

En marge de cette rencontre et sous l'impulsion du groupe consultatif de l'UIP, constitué essentiellement des Parlementaires, dont faisait partie l'Honorable Premier Vice-Président, une réunion s'est tenue sur le thème « Parlementaires, pour la fin du

Sida, à partir de 2030 ». Lors de l'échange d'expériences, l'Honorable Premier Vice-Président a mis en lumière les efforts de l'Etat congolais en matière de lutte contre le Sida ; des efforts se traduisant par des progrès significatifs, avec un taux de prévalence, largement inférieur à celui des autres pays de la Région des Grands Lacs. Sur le plan législatif, le Premier Vice-Président a fait savoir que depuis 2008, la RD Congo s'est dotée d'une loi relative à la protection des personnes vivant avec le VIH/Sida, victimes naguère de stigmatisation, avant de souligner le rôle fondamental joué par le Programme national multisectoriel de lutte contre le Sida (PNMLS), un programme transversal en matière de lutte contre le Sida.

Le PNMLS, a-t-il fait savoir, est doté d'une large autonomie financière et administrative et placé sous la tutelle de la Présidence de la République. Ces assises ont recommandé la promotion d'une plus grande collaboration entre le pouvoir Exécutif et le Parlement, en vue d'un meilleur suivi de l'exécution du budget du secteur de la santé, ainsi que la mise en place des caucus des parlements nationaux et provinciaux pour une sensibilisation à grande échelle des populations urbaines et rurales, appelées à s'approprier des programmes de lutte contre le Sida.

Au cours de l'année 2016, le Premier Vice-président du Sénat s'est également rendu à Genève en Suisse pour participer du 23 au 27 octobre, à la 135ème Assemblée de l'UIP et aux réunions connexes, relatives à la 199ème session du conseil Directeur de l'UIP, sous le thème principal : « Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit: le rôle du Parlement ». Au cours du débat général, le Premier Vice-Président a fait un exposé sur les efforts de l'Etat congolais en matière de promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Victime des affres des groupes armés, particulièrement actifs dans sa partie Est, la RD Congo a plus que besoin du soutien de la communauté internationale, en vue d'asseoir la démocratie et les droits de l'homme au pays, a fait savoir l'Honorable Premier Vice-Président.

Inlassablement, le Premier Vice-président a répondu et continuera de répondre à différentes invitations afin de porter toujours plus haut le flambeau du Sénat congolais et par ricochet les couleurs de la République Démocratique du Congo. Cette volonté entre dans le cadre du souci général du Bureau du Sénat de marquer de son empreinte la présente législature.

CABINET DU
1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

RETOUR DE LA RDC AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES SÉNATS, SHOURA ET CONSEILS ÉQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE (ASSECAA)

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT A PARTICIPÉ À LA 9^{ÈME} CONFÉRENCE ET LA 10^{ÈME} RÉUNION, À KHARTOUM, AU SOUDAN



La délégation congolaise à l'ASSECAA

Au nom du Président du Sénat, Mario Philippe LOSEMBE Deuxième Vice-président du Sénat a participé à la neuvième conférence et la dixième réunion du Conseil de l'Association des Etats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arable (ASSECAA) tenues à Khartoum au Soudan du 30 au 31 mars 2016.

Quatorze délégations ont pris part à cette Conférence dont celle de la République démocratique du Congo. L'ASSECAA, de par sa vocation, ne regroupe que les Sénats des pays membres. C'est ainsi que seul le Sénat représente la République Démocratique du Congo.

Le Maréchal Omar HASSAN AHMED ALBASHIR, le représentant personnel du Président de la République du Soudan a procédé à l'ouverture de ces assises.

Deux exposés principaux ont orienté la suite des travaux de la Conférence, il s'agit de l'exposé portant embargo américain sur le commerce et les sanctions économiques à l'égard du Soudan, ainsi que celui sur le rapport annuel du Secrétariat Général de l'ASSECAA portant

sur l'évaluation des activités et des événements organisés par le Secrétariat ainsi que les perspectives d'avenir.

Devant les représentants des différents Etats venus pour la circonstance, Mario Phillippe LOSEMBE a rappelé que la République Démocratique du Congo partage ses frontières avec neuf (9) pays voisins dont le Sud-Soudan. Et ces multiples frontières seraient également à la base de nombreux problèmes que connaît la République Démocratique du Congo.

En effet, depuis 1997 la RDC est victime de l'exportation par certains de ses voisins, de leurs conflits internes vers son territoire entraînant ainsi la destruction de l'environnement, l'exploitation illégale des matières premières, le viol comme arme de guerre et de destruction massive des cellules familiales et des pertes énormes en vies humaines.

La République Démocratique du Congo qui a beaucoup souffert des guerres et rébellions ayant occasionné cinq à six millions de morts qui passent comme un fait divers, apprécie le retour à la paix non seulement chez elle, mais aussi dans les pays voisins. Partageons la paix profitable à tous, plutôt que la guerre, source de malheurs et obstacles au développement non seulement du Congo-Kinshasa, mais de tout le Continent africain, a affirmé le 2^{ème} Vice-Président du Sénat de la RDC.

Les deux chambres sont membres de plusieurs Organisations interparlementaires sous-régionales, régionales et internationales dont le Forum Parlementaire de la SADC où je suis le Représentant du Sénat depuis plusieurs années.

Membre Fondateur de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe depuis 2004, le Sénat de

la République Démocratique du Congo a pris acte de son statut d'observateur à cette Conférence tel que communiqué par le Secrétariat Général.

« Néanmoins, ma présence à cette neuvième (9^e) Conférence de l'ASSECAA annonce la reprise de nos activités au sein de notre Association en vue du raffermissement de la coordination entre les Etats membres en soutenant la coopération dans les domaines politique, économique, social et culturel grâce à notre participation active, à nos conseils et nos idées pour la promotion de l'ASSECAA », a clamé le 2^{ème} Vice-président.

« J'annonce également que le Sénat de la République Démocratique du Congo promet de s'acquitter de ses cotisations auprès de notre Association » s'est engagé Mario Philippe Losembe.

« Je ne peux terminer mon propos sans rendre hommage au Président et au Secrétaire Général de l'ASSECAA pour l'organisation réussie de cette rencontre.

Depuis notre arrivée, dans la nuit du 28 au 29 mars, nous avons fait l'objet d'un accueil chaleureux des personnalités



et du protocole depuis l'aéroport jusqu'à notre lieu d'hébergement qui abrite ce jour les travaux de notre Conférence. Ce dont nous sommes reconnaissants » tels étaient les mots de clôture du 2^{ème} Vice-président.

UNE SÉRIE DE RÉSOLUTIONS PRISES

A l'issue des travaux, la Conférence a adopté quelques résolutions, notamment :

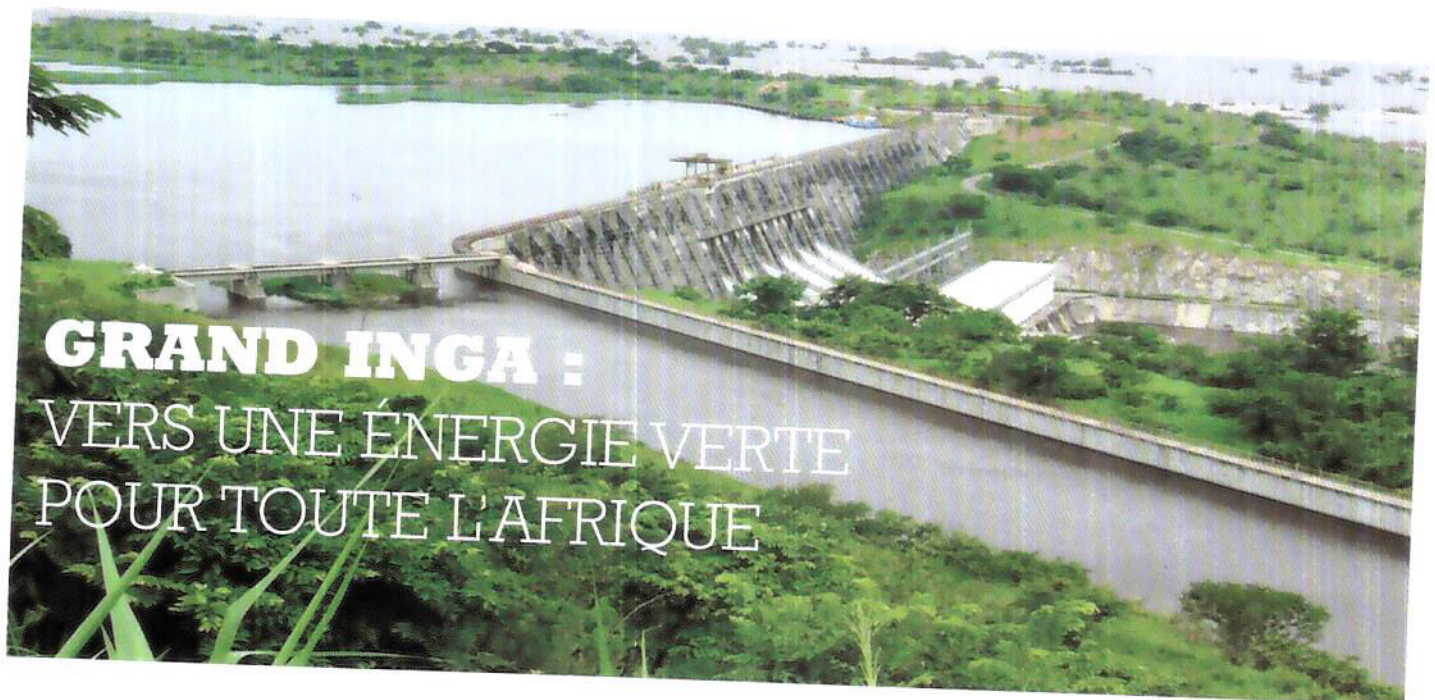
1. Les participants ont apprécié vivement les efforts déployés par le Conseil des Etats du Soudan pour la préparation et l'organisation de cette réunion historique en un temps record ;
2. Ils ont également présenté leurs sincères remerciements au Gouvernement, au peuple soudanais et au Conseil des Etats pour leur hospitalité

- et accueil chaleureux, pendant leur séjour au Soudan ;
3. La réunion a approuvé les recommandations formulées par les commissions émanant de la Conférence ;
 4. La condamnation de toutes les activités d'ingérence étrangère dans les affaires des Etats membres, tendant à déstabiliser la sécurité et la stabilité de ceux-ci ;
 5. Appuyer la communauté internationale dans ses efforts de lutte contre le terrorisme ;
 6. Appel à la communauté internationale d'appuyer la Jordanie pour faire face à des charges liées à l'accueil des réfugiés syriens ;
 7. Le maintien du siège de l'association au Yémen et son transfert temporaire à Addis-Abeba ;
 8. L'importance de trouver une solution juste à la question palestinienne en vue d'éviter d'allumer la tension dans toute la région ;
 9. La solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Soudan vis-à-vis du blocus économique unilatéral et injustifié imposé par certains Etats, causant ainsi des souffrances dans tous les secteurs de vie de la population du Soudan ;
 10. L'importance du soutien de tous les membres de l'Association pour mettre fin aux sanctions contre le Soudan.
 11. La constitution d'un comité composé de l'Algérie, de l'Ethiopie, du Nigéria, du Royaume de Bahreïn et du Secrétariat Général de l'ASSECAA pour éclairer l'association sur la situation de l'embargo en vue de saisir les instances compétentes.
 12. La passation du pouvoir entre l'ancien Président de l'ASSECAA, Monsieur YALO ABETE, Président du Conseil fédéral d'Ethiopie et le nouveau, Dr OMER SULIMAN Adam Zanis, Président du Conseil des Etats de la République du Soudan.
 13. La réunion a accueilli avec satisfaction la décision du Sénat de la République Démocratique du Congo de reprendre ses activités au sein de l'ASSECAA après une longue période de léthargie.

**CABINET DU
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT**

Khartoum, Soudan





GRAND INGA : VERS UNE ÉNERGIE VERTE POUR TOUTE L'AFRIQUE

Deuxième poumon vert de la planète grâce à sa flore et sa faune, la République Démocratique du Congo est aujourd'hui prête à apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique à travers le projet Grand Inga dont le potentiel pourrait couvrir les besoins en énergie de l'Afrique et de l'Europe méditerranéenne.

Depuis pratiquement une année, M. Flore MUSENDU FLUNGU, Rapporteur du Sénat, infatigable défenseur de l'environnement, a donné de la voix dans plusieurs forums internationaux afin de convaincre ses différents interlocuteurs de l'importance que revêt le projet Grand Inga comme solution appropriée dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, Flore MUSENDU FLUNGU a saisi toutes les opportunités offertes pour souligner les avantages

qu'offre ce projet par rapport à l'utilisation aujourd'hui répandue des énergies fossiles. Que ce soit à la COP 21 tenue à Paris en décembre 2015, à la réunion de l'Assemblée Parlementaire Francophone (APF) à Bamako en avril 2016 ou encore à la 24^{ème} session des parlementaires des pays francophones à Antananarivo à Madagascar, en juillet 2016 sous la présidence d'Aubin MINAKU NJALANDJOKU, Président de l'APF et de l'Assemblée nationale congolaise. Le sénateur Flore MUSENDU FLUNGU a, à cette occasion, insisté sur la possible contribution de la RDC à travers Grand Inga à la

lutte contre le réchauffement climatique.

Se fondant sur les recommandations de la COP 21 sur l'usage des énergies propres, renouvelables et vertes, le Rapporteur du Sénat a insisté devant les différents partenaires que l'hydroélectricité est une des voies sûres pour atteindre cet idéal. À l'Assemblée des parlementaires des pays francophones à Bamako, en bon pédagogue, il a expliqué que Grand Inga est un grand projet hydroélectrique de la République Démocratique du Congo, qui, une fois réalisé desservira non seulement une

grande partie de l'Afrique mais aussi une partie de l'Europe méditerranéenne. La même démarche a été menée à Antananarivo à Madagascar. Lors de cette grande session et devant les délégués de plusieurs pays de l'espace francophone, le Sénateur MUSENDU a brillamment défendu l'idée que Grand Inga produira de l'énergie verte, propre, capable de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le projet a été certes salué par tous, mais il y a encore du chemin à parcourir pour son appropriation par les chefs d'Etat afin que ces derniers acceptent son financement et que d'un rêve, il devienne une réalité. Ainsi, lors de tous ces forums, le Rapporteur du Sénat n'a cessé de rappeler les pertinentes résolutions prises à Paris lors des négociations sur le climat, d'où l'importance du "projet Grand Inga", a expliqué Flore MUSENDU FLUNGU pour qui le projet tient particulièrement à cœur.

GRAND INGA : UNE SOLUTION PANAFRICAINNE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La République Démocratique du Congo est dotée d'abondantes potentialités hydroélectriques offrant des opportunités de distribution d'énergie avec plus de 100.000 MW disséminés à travers tout son territoire dont 44.000 MW concentrés à INGA, dans la Province du Kongo Central. Ce qui classe la République Démocratique du Congo à la 13^{ème} place mondiale en potentiel hydroélectrique.

La série de rapides rencontrées à INGA fait de lui le plus important gisement de puissance hydraulique concentrée en un même point où l'énergie sauvage qui s'y dissipe annuellement est de l'ordre de 370 milliards de KWH.

Par ailleurs, à y regarder de près, l'étendue de ce potentiel aurait pu constituer un obstacle majeur à la réalisation du

projet, si le site ne bénéficiait pas aussi d'un relief qui se prête à un développement progressif de l'infrastructure.

CARTE POSTALE DU SITE

Le site d'INGA est situé à l'Ouest de la République Démocratique du Congo entre la ville de Kinshasa et celle de Matadi sur le bief non navigable du fleuve Congo, dans la Province du Kongo Central. Il se trouve à 150 kilomètres de l'embouchure et à 225 kilomètres en aval de la capitale Kinshasa.

Avec un débit moyen de 41.000 m³/s, le fleuve Congo est le deuxième au monde par sa longueur, après l'Amazone. Avantage : le débit de ce fleuve, véritable colonne vertébrale de la RDC ne varie que du simple au double entre l'étiage et la crue annuelle, stabilité rare qui en favorise l'utilisation, grâce surtout aux nombreux affluents dont il bénéficie les eaux.

Selon plusieurs études certifiées, la puissance en

Il ne suffit pas seulement de fixer des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effets de serre mais il faut aussi déclencher de façon pérenne la transition vers des modèles de développement faiblement émetteurs de gaz à effets de serre ”



énergie hydraulique de la RDC est estimée à 100.000 MW dont 44.000 MW concentrés sur le site d'Inga dans la province du Kongo Central, un potentiel hydroélectrique unique au monde qui offre des opportunités de distribution d'énergie propre sur tout le continent africain voire l'Europe méditerranéenne.

Avec une puissance estimée entre 39.000 et 40.000 MW, le Grand Inga, s'il est mené à terme, sera une combinaison de 7 barrages sur un même site.

Il s'agit de :

- Inga 3 basse chute : 1ère phase de Grand Inga avec une production estimée à 4800 MW, et pourra desservir l'ancienne province du Katanga et l'Afrique Australe, avec un financement de 12 milliards de dollars USD (dont 8,5 milliards de coût de construction). Le début des travaux qui prendront 7 ans, est prévu en 2017.
- Inga 3 Haute Chute aura lui une production potentielle de 7800 MW, tandis que Inga 4-5-6-7-8 produira 42.000 MW jusqu'à l'horizon 2030 - 2050. La RDC n'aura besoin que de 4000 à 6000 MW sur un potentiel total de 100.000 MW.

Le reste de cette énergie propre peut alors couvrir toute l'Afrique (+ l'Europe Méditerranéenne) et diminuer

ainsi les émissions de GES et la pression sur les forêts.

Grand Inga doit être considéré comme un projet panafricain intégrateur dont la capacité supérieure ou égale à 40 000 MW, est équivalent à la production énergétique de 24 réacteurs nucléaires de 3ème génération.

Pour être plus viable, le projet Grand Inga doit avoir une ligne haute tension allant jusqu'en Europe en passant par les jungles équatoriales du Congo Brazzaville et de la République Centrafricaine, le Soudan, le désert du Sahara, l'Égypte avec un passage sous la Méditerranée.

Ainsi, les projets Inga 1-2-3 et Grand Inga nécessitent un effort général de tous ceux qui veulent contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique.

Des études de faisabilité existent et les coûts estimatifs du projet sont connus. Toutes les données sont disponibles et la RD Congo pourra les mettre à la disposition de différents partenaires. Ce projet se présente comme un enjeu majeur pour la préservation de la planète et pour les générations futures.



Elu sénateur depuis 2007, Flore MUSENDU FLUNGU siège depuis octobre 2015 au Bureau de la Chambre haute du Parlement en qualité de Rapporteur. Avant son entrée au bureau, il a présidé pendant près de huit ans la Commission Environnement, Ressources naturelles et Tourisme du Sénat. Ce goût pour l'environnement lui vient notamment de sa formation en tant qu'ingénieur civil des mines dont il a décroché le master à University of the Witwatersrand, en Afrique du Sud. Avant le Sénat, Flore MUSENDU FLUNGU a assumé le mandat de député provincial du Katanga, élu en 2006.

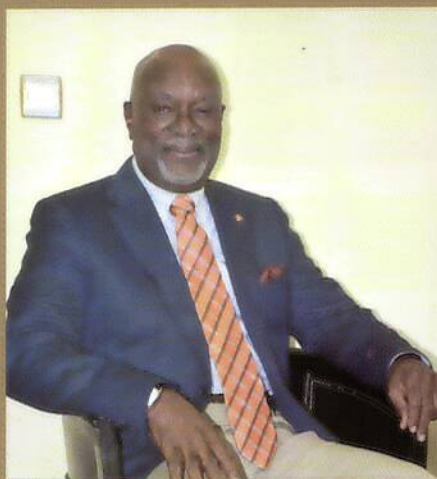
En tant que parlementaire, il a aussi joué de 2008 à 2010 le rôle de Coordonnateur adjoint du Réseau des parlementaires d'Afrique pour la gestion durable des forêts (REPAR) dans les limites de la COMIFAC, Coordonnateur du Réseau de Parlementaires pour la Gestion des Aires Transfrontalières d'Afrique Centrale dans les limites de la CIRGL dès 2015.

Outre les mandats électoraux, Flore MUSENDU a exercé des fonctions de mandataire dans des entreprises publiques comme la GECAMINES, la MIBA ou encore la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC). Dans le privé, il a assumé d'importantes responsabilités dans des entreprises minières (NOUCO, COMIDE et FEZA MINING).

LE SÉNAT CONGOLAIS TRÈS ACTIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN

Depuis 2013, année de l'admission de la République Démocratique du Congo au Parlement Panafricain (PAP), le Parlement congolais, par le truchement de ses sénateurs, s'est pleinement investi dans les activités de cette institution. En 2016, le Questeur adjoint du Sénat M. Ignace Ndebo Akanda, en sa qualité de député au Parlement Panafricain et membre de la commission des règlements des privilèges et de la discipline, a représenté le Sénat congolais à Brazzaville au forum de cette commission tenu du 5 au 10 juin. Un peu plus tôt dans l'année, soit du 25 février au 6 mars 2016, le Questeur du Sénat avait pris part à Midrand à la première réunion statutaire des commissions permanentes du PAP, consacrée notamment à l'examen du budget de l'Union africaine pour l'exercice financier 2017. Cette rencontre devait également fixer le budget de fonctionnement du Parlement Panafricain.

La République Démocratique du Congo s'est montrée très active lors de diverses autres sessions convoquées par le Parlement Panafricain soit à son siège de Gallagher Estate de Midrand en Afrique du Sud, soit ailleurs sur le continent notamment avec les Sénateurs Ignace Ndebo Akanda et



Aubin Ngongo Luwowo. Au nombre de ces rencontres, il y a aussi lieu d'épingler la première session ordinaire de la quatrième législature du Parlement Panafricain, tenue à Midrand du 5 au 17 octobre 2015 et la réunion statutaire du Caucus de l'Afrique centrale, organisée à Yaoundé du 12 au 16 novembre 2015.

D'autres activités ont été menées en marge des réunions du Parlement Panafricain. Ainsi par exemple, le Sénateur Ignace Ndebo, en sa qualité de président du groupe UPA (Union des Parlementaires Africains) du Sénat de la République Démocratique du Congo, a également conduit la délégation du Sénat aux différentes assises organisées dans le cadre de ce forum interparlementaire.

QU'EST-CE QUE LE PARLEMENT PANAFRICAIN ?

Institué en 2004, le Parlement Panafricain a son siège au centre de congrès Gallagher Estate, à Midrand, une zone industrielle entre Johannesburg et Pretoria, en Afrique du Sud. Celui-ci assure les frais de fonctionnement de l'institution continentale. Ce parlement se veut une assemblée consultative de l'Union Africaine. Son assemblée devrait comprendre 265 députés, dès que tous les pays auront ratifié l'acte constitutif du Parlement. Chacun des 53 pays membres de l'Union Africaine est censé y envoyer cinq députés élus ou nommés par les parlements nationaux. Les principaux partis ou mouvements politiques nationaux doivent être représentés dans cette délégation, ainsi qu'au moins une femme.

Sa session inaugurale s'est tenue le 16 septembre 2004 en présence du président sud-africain, Thabo Mbeki, et sous la présidence de la Tanzanienne Gertrude Mongella.

LE CABINET DU
QUESTEUR ADJOINT



MOISE NYARUGABO, ENTRE AU BUREAU DU SÉNAT

Le Bureau du Sénat affiche désormais complet avec l'élection depuis le lundi 17 octobre 2016 de son nouveau Rapporteur adjoint. La vacance a été comblée avec l'entrée au Bureau de Moise NYARUGABO MUHIZI. L'élu de la ville de Kinshasa remplace à ce poste Jean-Pierre LOLA KISANGA, élu en mars 2016 dernier Gouverneur de la province du Haut-Uélé issue de la Province Orientale.

Modèle de consensus, pour l'élection à ce poste, Moise NYARUGABO et Bijoux Goya ont été départagés au second tour par le critère de l'âge après être arrivés tous les deux à égalité de suffrages exprimés. Au premier tour, les 3 candidats en lice avaient obtenu respectivement 37 voix pour Bijoux Goya, 33 voix pour Moise NYARUGABO et 12 voix pour Alain MAYINDOMBE.

Dans son discours de campagne, Moise NYARUGABO avait mis en exergue ses 10 ans d'expérience passés au Sénat. « Néanmoins, en faisant un regard rétrospectif, je me rends compte que nous allons bientôt totaliser dix ans, jour pour jour, que nous travaillons ensemble. Vous connaissez bien mes capacités, mes compétences mais aussi mes limites, mes failles, mes erreurs, mes défauts », avait-il fait remarquer. Et d'ajouter que sa vraie image était

celle que tous les sénateurs ont vue lors de toutes les plénières, des commissions permanentes des commissions, d'enquête, en missions, au Palais du Peuple ou en dehors du Palais du Peuple. Aussitôt élu, Moise NYARUGABO a affirmé



QUI EST MOISE NYARUGABO ?

Brillant juriste, Moise NYARUGABO est détenteur d'un diplôme de Master en Droit de University of South Africa, une licence en Droit de l'Université de Lubumbashi, un diplôme d'Etat en Pédagogie Générale de l'Institut WanainchiKagogo, au Sud-Kivu.

Il a successivement exercé les fonctions d'Enseignant et Proviseur d'école secondaire, de Juge au Tribunal de Paix de Rwashi-Kampemba à Lubumbashi, d'Avocat à la Cour d'Appel de Lubumbashi, puis de Kinshasa/Gombe. Après une omission volontaire au barreau, il exerce les fonctions de Coordonnateur des Projets, Chef de Service puis Chef de Département juridique et des ressources humaines à World Vision International/Zaire.

Secrétaire Général de la Présidence de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) depuis novembre 1996, il travaille comme Secrétaire Particulier et Directeur de Cabinet de Laurent-Désiré KABILA jusqu'à la prise du pouvoir en mai 1997. Il devient alors Secrétaire Général de la Présidence de la République, puis Secrétaire Général de l'Office des Biens Mal Acquis (OBMA), créé en juillet 1997, et en devient le Président Délégué Général a.i. en février 1998.

En août 1998, Moise NYARUGABO est désigné vice-président du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) avec WAMBA Dia WAMBA comme Président. Le 24 janvier 1999, il est désigné Premier Vice-président et feu ZAHIDI NGOMA 2ème Vice-président. Le 19 mai 1999, il devient 2ème Vice-président alors que Jean-Pierre ONDEKANE passe premier Vice-président et Dr. ILUNGA Emile, Président du RCD.

En octobre 2000, il est désigné Chef de Département de Justice, Droits Humains et Règlement de conflits avec Dr. ONUSUMBA Adolphe comme Président, Me AZARIAS RUBERWA comme Secrétaire Général du RCD. Il devient Secrétaire Général pour quelques jours en 2003, lors de la réunification du pays.

Il est signataire de l'accord de Lusaka et a participé au dialogue inter-congolais, en particulier à la commission ayant rédigé la Constitution de la transition.

Il est désigné en juillet 2003, Député sur la liste de la composante RCD et Président du Groupe parlementaire. Nommé Président du Conseil d'Administration de la SONAS en août 2005, il renonce à ce poste quelques mois après par démission à la suite du débat sur l'incompatibilité. Il choisit de rester au parlement.

En octobre 2006, il est nommé Ministre de l'Economie Nationale, fonction qu'il a exercée pendant 111 jours après quoi il est élu Sénateur de la Ville de Kinshasa en février 2007. Il exerce encore à ce jour ce mandat de Sénateur.

avoir appris à gagner, mais aussi à perdre. Etant toutefois surpris du choix porté sur lui. « Ce Sénat, avec l'aide de notre Président et de tout le Bureau, nous en avons fait ensemble quelque chose de respectable. On peut nous aimer ou ne pas nous aimer, mais au moins, tous ceux qui nous observent savent que nous sommes différents, que nous faisons la différence et cela fait notre force. La décision de ce jour n'a pas dérogé à nos habitudes et à notre façon de faire. Que dis-je ? À ce qui est devenu notre culture, celle de bien faire les choses », a-t-il renseigné.

Le Sénateur NYARUGABO a par ailleurs remercié tous ceux qui lui ont donné leur voix. Et à l'intention de sa collègue Bijoux GOYA, il a exprimé tout son respect et a souligné le fait qu'elle n'a pas démerité puisqu'elle est arrivée à égalité de voix mais l'âge les a départagés parce qu'elle totalise quarante-huit ans et que lui en a cinquante.

« Madame, je vous respecte, parce que vous avez tenu jusqu'au bout, vous nous avez tenu en haleine jusqu'à la dernière minute, jusqu'à ce que l'âge, un élément que ni toi ni moi ne contrôlons, même aucun des Collègues, parce que personne n'a décidé que je naisse le 05 janvier 1966, personne, pas moi-même pas même mes parents. Donc, souffrez que je prenne cette place que vous avez méritée, tout le monde le sait et les opérations de vote de ce jour le démontrent » a-t-il conclu.

LE CABINET DU RAPPORTEUR ADJOINT

LA CRISE DE LA BIAC AFFECTE LE FONCTIONNEMENT DU SÉNAT

La crise de la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) couplée avec la réduction du train de vie des institutions publiques à hauteur de 30%, décidée par l'Exécutif national a notablement affecté le fonctionnement de la Chambre haute du Parlement congolais. A cela, s'ajoute également la dépréciation du Franc congolais.



La crise de la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) a été ressentie directement au niveau du Sénat de la République Démocratique du Congo. Car, une chambre parlementaire quand bien même elle disposerait de meilleures ressources humaines ne saurait assurer un fonctionnement harmonieux sans moyens financiers. Fatalement, cela a eu une réelle incidence sur toute l'organisation.

Par ailleurs, le manque de liquidités a été durement ressenti depuis le mois d'août 2016 par le personnel du Sénat, habitué à percevoir ses émoluments et diverses primes par le truchement de cette banque. Ce personnel s'était senti abandonné et quelques remous avaient été constatés.

LA CRISE DE LA BIAC, UN COUAC DANS LE FONCTIONNEMENT DU SÉNAT

Dès le début de la législature en cours en 2007, le Sénat s'était en effet résolu de confier ses fonds à la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo « BIAC », en raison de sa notoriété acquise grâce à sa capacité de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle. Mais malheureusement, depuis quelques mois, la machine a grippé.

Le Sénat de la République Démocratique du Congo dont les moyens de fonctionnement proviennent mensuellement du Trésor public à travers la BIAC, s'est vu confronter à un problème de trésorerie. Des retards ont été constatés lors de la paie. Et parfois, les fonds sont insuffisants par rapport au volume des besoins de l'Institution.

Etant donné que cette crise perdurait, le Sénat s'est vu contraint de se tourner vers une autre banque, la Banque Commerciale du Congo, en sigle BCDC, en vue de mettre à l'abri tous ses avoirs ; la BIAC perdait ainsi tous les privilèges et le prestige de ses beaux jours.

Pourtant, pendant un peu plus de 9 ans, le Sénat et la BIAC ont tissé des relations solides et privilégiées dont les effets bénéfiques ont été appréciés à leur juste valeur aussi bien par les Sénateurs que par le personnel de l'administration et des cabinets. En effet, cette banque a beaucoup servi le Sénat en lui octroyant

non seulement des crédits mais également des découverts qui lui permettaient de payer la rémunération au plus tard le 15 de chaque mois.

LA DEPRÉCIATION DU CDF ET LA RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE

A cette difficulté, s'ajoute la dépréciation de la monnaie nationale face aux principales devises étrangères. Le taux de change sur le marché des devises est passé de 956 FC pour un dollar américain à 1.100 FC au mois de juin 2016, avec comme conséquence immédiate la difficulté d'honorer les engagements pris en dollars.

La situation étant devenue critique, elle a atteint son sommet avec l'application effective des mesures relatives à la réduction du train de vie des institutions, mesures qui ont touché les frais de fonctionnement réduits de 30% et les rémunérations de 12%.

L'enveloppe financière s'est donc amenuisée. Ipso facto, le Bureau aura beaucoup plus de difficulté à faire face à certaines situations comme par exemple le transport du personnel administratif. En effet, les bus du Sénat, vieux de 9 ans, sont pratiquement amortis ; ce qui contraint le personnel à la débrouillardise pour le transport. Quand on y ajoute le fait que, depuis 2008, le Gouvernement n'a jamais libéré les crédits d'investissement, cela complique davantage l'équation.

Le Bureau du Sénat est donc réduit à faire preuve d'imagination pour faire face à la conjoncture. C'est ainsi qu'il a décidé de payer à crédit et de façon échelonnée 4 bus dont les deux premiers sont déjà en circulation.

Mais la Questure s'est résolue à éviter le plus possible le recours à la pratique des découverts dont l'issue de remboursement

demeure incertaine. C'est ainsi que, pour le moment, elle est contrainte de revoir son plan de fonctionnement en accordant une attention particulière aux dépenses contraignantes, à savoir :

- La dotation de fonctionnement ;
- Les dépenses liées aux interventions directes sur les Sénateurs ;
- Les dépenses se rapportant aux engagements avec les contractuels ;
- Les soins médicaux et pharmaceutiques, ainsi que le transfert des Sénateurs malades à l'étranger pour des soins spécialisés.

Le Bureau réfléchit déjà sur d'autres mécanismes et pistes de solutions en vue de développer une résilience à même d'amortir le choc et maintenir le fonctionnement de l'institution au niveau de son prestige. Ce pari ne peut être gagné qu'avec le concours de tous et au prix de beaucoup de sacrifices.

Jean Philibert MABAYA GIZI AMINE
Questeur du Sénat



LE SÉNAT À L'HEURE DE LA MODERNISATION DE SON ADMINISTRATION

LE CABINET DU RAPPORTEUR

CAP SUR LA TÉLÉMATIQUE AVEC ÉLECTION DU RAPPORTEUR MUSENDU FLORE

Le bureau du Sénat a comblé le vide laissé par la démission, pour des raisons de convenance politique, du Sénateur Modeste MUTINGA. Depuis le 6 octobre 2015, l'Honorable MUSENDU FLUNGU Flore a été élu dès le premier tour, Rapporteur de la chambre haute. Prenant la parole pour la circonstance, l'heureux élu, ému par la confiance à lui témoignée par la majorité de ses collègues, a lâché : « non seulement que mes portes seront grandement ouvertes, mais elles vont plutôt perdre leurs clés ». Cette courte phrase paraissait anodine. Pourtant, elle renfermait un sens d'ouverture et un nouvel esprit de partage dans les travaux parlementaires. C'est le cap sur la télématique.

En effet, il n'est pas facile de succéder à un collègue qui n'a pas démerité. Acceptant la démission de l'ancien rapporteur, le Président du Sénat, souvent jaloux de ses compliments, a salué sa brillante prestation en séance plénière. Sur la même lancée, le Rapporteur Flore FLUNGU MUSENDU prolonge autrement cet

acquis en optant pour la numérisation déjà prônée par le président du Sénat depuis 2008 ; Aussitôt entré en fonction après la remise-reprise, son Secrétariat technique a été instruit à cet effet. Le cyber des sénateurs a redémarré depuis le 27 octobre 2015 avec une attention soutenue sur l'actualisation du Site du Sénat www.senat.cd. Poussant sur l'accélérateur le dossier fibre optique a connu un aboutissement heureux et à ce jour toute l'Administration du Sénat ainsi que les cabinets des membres du bureau du Sénat jouissent d'une connexion internet à haut débit. C'est le moment de reconnaître l'attention que la Questure y a réservée malgré une conjoncture difficile.

Par ailleurs, répondant aux souhaits du Rapporteur dans sa vision de réduire l'utilisation du papier, son secrétariat technique en collaboration avec la division informatique a démarré avec les facilités à sa portée. L'envoi, par internet, des documents de travail aux Honorables Sénateurs grâce à webmail.senat.cd a répondu avec des essais probants. Les adresses e-mails officielles des Sénateurs, créés en tenant compte de la succession logique des noms et prénoms des sénateurs sont opérationnelles et les

assistants parlementaires formés à cet effet constituent des béquilles précieuses pour les Sénateurs.

De même, la possibilité de diffuser les séances plénières en direct, en passant par le faisceau hertzien, sans faire appel au car de reportage de la Radiotélévision nationale congolaise a été exploitée avec succès.

Il importe de souligner que la modernisation du Sénat annoncée par son président trouve du répondant sur le terrain, à titre illustratif, l'on peut relever la mise à jour des annales parlementaires et leur numérisation en vue d'une consultation en ligne.

Comme diraient certains, Musendu Flungu Flore, c'est la marque de l'intégration des techniques de télécommunication, des multimédias et de l'audiovisuel. Bref, c'est le partage rapide d'information et le gain dans l'utilisation réduite du papier grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il n'a pas manqué de promettre un affichage électronique en salle de plénières. Attendons voir !

Une vue de la côte méditerranéenne de Rabat, Maroc

L'ADMINISTRATION DU SÉNAT CONGOLAIS SE VEND TRÈS BIEN

Les activités parlementaires à la chambre Haute du parlement Congolais ne se limitent pas seulement aux votes des lois et contrôles exercées par les Sénateurs, mais elles s'étendent également à son administration, garante de sa mémoire et sa cheville ouvrière. C'est ce qui justifie la présence de monsieur David Byaza Sanda Lutala, Secrétaire général du Sénat congolais qui a pris une part active à deux importants forums internationaux au cours de cette année. Notamment

aux assises des Associations des Secrétaires généraux des Parlements Africains et Francophones.

Le SG du Sénat congolais a participé à la Première Réunion annuelle de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements Africains, ASGAP, qui s'est tenue du 4 au 5 août 2016 à Midrand en Afrique du Sud, en marge de la 8^{ème} Conférence annuelle des Présidents des Parlements Africains, le Parlement Panafricain, PAP en sigle, assises tenues dans la même ville, le 3 août 2016.

Il a aussi participé aux assises de l'Assemblée Générale de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements Francophones à Rabat, au Royaume du Maroc, du 19 au 26 septembre 2016.

La première réunion annuelle de l'ASGAP, était placée sous le thème : « De l'adoption à la ratification des traités de l'Union africaine, en particulier le nouveau protocole du Parlement panafricain : quels gains pour l'Afrique ? » Ces assises ont entre autres insisté sur le rôle proactif que doivent



jouer les Secrétaires généraux auprès de leurs Parlements respectifs, afin d'accélérer le processus de ratification des Traités de l'Union africaine, d'une part et d'autre part, sur les nouvelles stratégies conduisant à cette fin.

Parmi les recommandations à ces assises, les Secrétaires généraux ont également insisté sur le renouvellement des engagements pris en vue de la mise en œuvre effective des recommandations issues du Dialogue consultatif annuel des Secrétaires Généraux tenu en août 2015 et de la Conférence annuelle des Présidents des Parlements Africains, à la même période; la création d'un mécanisme de suivi et d'établissement de rapport en vue de la mise en œuvre effective des conclusions des réunions annuelles des Secrétaires Généraux et des Conférences des Présidents des Parlements Africains ; l'organisation d'un examen à mi-parcours par le mécanisme de suivi proposé, y compris par le biais d'un

réseau électronique, afin d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre effective, au niveau national, des décisions prises lors des réunions annuelles des Secrétaires Généraux et des Présidents des Parlements Africains ; la simplification et l'harmonisation des règles, réglementations et procédures relatives à la ratification et à la domestication des traités de l'UA ; etc.

NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE

L'occasion faisant le larron, l'association des Secrétaires généraux en a profité pour élire les nouveaux membres de son Comité Exécutif dont voici la composition : Madame Doris Katai K. Mwinga, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale de la Zambie a été élue présidente.

Monsieur Latte N.L. Ahouanzi, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire 1^{er} Vice-

président.

Enfin, Monsieur Byaza Sanda David, Secrétaire Général du Sénat de la RDC a été élu 2^{ème} Vice-président.

Par ailleurs, s'agissant de l'Assemblée Générale des Secrétaires Généraux des Parlements Francophones, 15

pays ont été présents. Pour l'Europe, il s'agit de la Belgique, de la France, de la Suisse, de la Roumanie, de la Hongrie et de la Bulgarie ; pour l'Afrique, de la Centrafrique, du Niger, du Bénin, de la République Démocratique du Congo, du Maroc, de l'Ile Maurice, du Sénégal ; pour l'Asie, du Cambodge et pour l'Amérique, du Canada.

Là aussi, on a procédé à une élection, Mme Marie Joséphine Diallo, Secrétaire Générale de l'Assemblée Nationale du Sénégal a été élue par ses pairs à la tête du comité exécutif de cette structure francophone et le secrétaire général du sénat de la RDC a été élu comme membre du comité exécutif pour un mandat de deux ans.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Monsieur le Secrétaire Général, voudriez-vous nous parler de l'Administration du Sénat ? Quel est son rôle ?

SG : L'administration du Sénat existe conformément à la Constitution qui scinde le Parlement national en deux Chambres et consacre une administration publique pour chacune d'elles. Cet état des choses a toujours existé chaque fois que notre pays opte pour le bicaméralisme, comme ce fut le cas de 1960 à 1967, et actuellement de 2003 à ce jour.

En effet, la Constitution du 18 février 2006, le Statut des Agents de carrières de l'Administration Publique de l'Etat et le Règlement Intérieur du Sénat, sans contredire les us et coutumes parlementaires, consacrent l'apolitisme, la neutralité et l'impartialité du personnel administratif du Sénat devant accompagner quotidiennement et efficacement les sénateurs dans l'accomplissement de leurs missions de représentation, de vote des lois et du contrôle de l'action gouvernementale.

Cet accompagnement se concrétise effectivement au travers des services du Greffe et de la Questure. Les premiers services contribuent directement au travail législatif et du contrôle parlementaire tandis que les seconds gèrent les moyens humains, financiers et matériels.

L'administration constitue par ailleurs le cadre par excellence de la pérennisation des acquis de l'Institution, d'archivage des documents ainsi que de l'entretien

Avec le Secrétaire général du Sénat, l'administration de la Chambre haute du Parlement cheville ouvrière incontournable pour en découvrir les contours et l'apport au bon fonctionnement du Sénat. Avec lui, on parcourt les 10 ans du Sénat congolais.

du matériel et de la maintenance du patrimoine du Sénat.

En votre qualité de personnel de carrière, vous êtes censé savoir comment doit correctement fonctionner une administration, est-ce qu'aujourd'hui on peut confirmer que le Sénat dispose d'une administration forte ou mieux, très efficace ? si oui, que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

SG : Pourquoi utiliser des superlatifs « forts » ou très efficace ? Certes, le Sénat dispose d'une administration disciplinée et vouée à ses tâches quotidiennes et œuvrant avec abnégation. Une bonne partie du personnel déploie des efforts pour arriver à travailler conformément aux besoins des Sénateurs, des exigences du travail parlementaire qui demande beaucoup.

Vous ne me contredirez pas surtout que le Sénat, avec son administration, est actuellement bien coté.

10 ans déjà, quel bilan établissez-vous ?

SG : Pour l'administration, par rapport aux années passées avec les sénateurs depuis 2007, le bilan est positif dans la mesure où les élus sont généralement satisfaits du

le Sénat dispose d'une administration disciplinée et vouée à ses tâches quotidiennes et œuvrant avec abnégation. Une bonne partie du personnel déploie des efforts pour arriver à travailler conformément aux besoins des Sénateurs, des exigences du travail parlementaire qui demande beaucoup. ”

travail leur fourni par le personnel. Nous n'avons pas des plaintes à ce jour.

Qu'est-ce qui, selon vous, ternit aujourd'hui l'image de l'administration du Sénat ?

SG : Tenir l'image du Sénat !

Vous savez que dans un troupeau, il ne manque pas des brebis galeuses !

L'image de l'administration du Sénat est ternie par ces quelques agents, en nombre négligeable, qui « traînent encore les pattes » et tombent dans des comportements d'indiscipline.

En outre, vous savez que le monde évolue vite. Ce qui peut ternir l'image est cette inadaptation de quelques-uns aux nouvelles technologies de l'information particulièrement à celles relatives aux procédures parlementaires. Heureusement, de ce point de vue, le Bureau du Sénat ne ménage aucun effort pour pallier le manque.

A travers cette interview, quel message, vous pouvez lancer à tous les administratifs de la Chambre haute, pour toujours incarner les valeurs de cette institution démocratique ?

SG : Vous l'avez-vous-même bien dit ! Cette institution, la haute Chambre, avec son Président, est bien cotée et repose sur des valeurs.

Le message que je peux lancer à tous les administratifs du Sénat est de respecter les textes légaux et réglementaires qui nous régissent ainsi que la hiérarchie.

En substance, puisse dans le chef des agents du Sénat à jamais l'amour du travail, la discipline, le respect des textes et de la hiérarchie !

LE SÉNAT

Ils nous ont quittés



SÉNATEUR
EMERY KALAMBA WA MFUANA

Le premier à nous quitter : l'Honorable Emery KALAMBA WA MFUANA. On aurait bien aimé croire en un poisson d'avril mais hélas ! Il est bien décédé le 1er avril 2016 à Bruxelles (Royaume de Belgique), à l'âge de soixante-trois ans. Il a laissé une veuve et quatre orphelins.

Membre très actif du Sénat, il assumait les fonctions de Vice-Président de la Commission des Relations extérieures. Cette position se justifiait notamment par son profil d'homme de droit, licencié en droit de l'Université Libre de Bruxelles (1978) et détenteur d'une maîtrise en Droit international de George Town University How Center (1985). Mais déjà en 1980, il avait été admis à l'Académie de Droit international de La Haye, au Pays-Bas.

Homme de débats, ses interventions étaient souvent très remarquables. On ne saurait oublier par exemple son intervention historique lors de l'examen du projet de loi organique portant statut des Chefs coutumiers, soulignant le rôle dichotomique du pouvoir coutumier à côté du pouvoir moderne.

Fils du Grand Chef coutumier Kalamba Mangole, il est né le 12 janvier 1953. Après des études primaires à Kananga, il alla décrocher son diplôme des Humanités littéraires en Belgique.

Investi Chef coutumier, il a eu droit à des obsèques ancestrales qui lui ont permis d'être accueilli dans le panthéon des Grands Chefs. Tel en avait décidé les gardiens de la coutume.



SÉNATEUR
LABAMA LOKWA BERNARD

Pour la deuxième fois en 2016, la mort frappait aux portes du Sénat le 21 août. L'Honorable LABAMA LOKWA Bernard venait de quitter la terre des hommes malgré une forte implication du Sénat pour lui assurer les meilleurs soins médicaux possibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'Honorable Labama a servi le pays jusqu'aux derniers jours de sa vie. Il est tombé malade après avoir participé à une commission d'enquête dans l'ex-Province de l'Equateur.

L'Honorable Labama Lokwa était Vice-président de la Commission socioculturelle. Et en tant que tel, on a noté son implication dans l'élaboration de nombreuses lois notamment sur le Droit de l'enfant, la protection des personnes vivant avec le VIH et la protection des personnes vivant avec handicap. On ne pourrait pas ne pas citer sa contribution à la rédaction du Règlement intérieur du Sénat.

Mort à 68 ans, Bernard LabamaLokwa était un brillant chirurgien. Docteur en médecine de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) en 1977 avec une spécialisation en gynécologie obstétrique de l'Université de Kisangani en 1983, Docteur à thèse en sciences cliniques de l'Université de Liège en 1986 et diplômé d'études approfondies de l'Université René Descartes, il a été professeur d'université et recteur.



HONORABLE
DÉSIRÉ NGABO SEBAKUNZI

Alors que les larmes de la disparition de deux sénateurs depuis le début de 2016 n'avaient pas encore séché, la Chambre haute du Parlement enregistrait un autre décès. L'Honorable Désiré NGABO SEBAKUNZI s'éteignait le 21 septembre 2016 à Nairobi.

Décédé à l'âge de 71 ans, l'Honorable Désiré NGABO SEBAKUNZI a eu à exercer de nombreuses fonctions en tant que fonctionnaire international notamment à l'Union Postale Internationale (UPI). Sur le plan national, le défunt à partir de 1976 a eu une brillante carrière à l'ONPTZ où il sortira avec le grade de Directeur après avoir exercé plusieurs autres fonctions à divers échelons.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR L'ETAT DE LA NATION

Palais du Peuple, mercredi 05 avril 2017

Après la clôture sur fond d'échec des négociations directes entre les signataires de l'Accord du 18 octobre à la Cité de l'Union Africaine, placées sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), le Chef de l'Etat avait entrepris des consultations avec la classe politique à l'issue desquelles il a décidé de s'adresser à la Nation représentée par les deux chambres du Parlement réunies en congrès.

Usant d'un ton ferme, Joseph Kabila a informé avoir pris des dispositions nécessaires en vue du rétablissement de la situation d'insécurité au centre du pays. Alors qu'à l'Est, où l'insécurité faisait rage, on note une évolution positive. Le Président Kabila a informé avoir pris des dispositions nécessaires en vue du rétablissement de la situation sur l'ensemble de l'espace du Grand Kasaï, et le gouvernement a été sensibilisé pour faire le nécessaire en vue d'un règlement politique et administratif de nombreux conflits coutumiers signalés çà et là.

Sur le plan socioéconomique, il avait fustigé la déstabilisation du cadre macroéconomique ayant conduit à la dépréciation de la monnaie nationale face aux principales devises étrangères réduisant davantage le pouvoir d'achat de la population congolaise. Des mesures ont été également prises afin de redresser la situation.

Abordant la question du dialogue engagé entre acteurs politiques, commencé d'abord en mini format entre la majorité et l'UDPS, pour s'ouvrir à l'ensemble de la classe politique et à la société civile par la tenue des assises de la Cité de l'UA, et se poursuivre enfin à la CENCO, le Chef de l'Etat n'était pas allé par quatre chemins pour accuser la classe politique de mauvaise foi face à l'impératif de trouver la solution à la crise en vue de l'organisation des élections dans un climat de paix.

Avant d'annoncer qu'il allait prendre ses responsabilités, si jamais le Rassemblement ne parvenait à s'entendre pour lui envoyer la liste des candidats, en nommant un Premier Ministre dans 48 heures.

Chose promise, chose faite. Joseph Kabila avait effectivement signé l'ordonnance de nomination de M. Bruno TSHIBALA, Premier Ministre deux jours après son discours.

Ci-dessous le discours du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation :



Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers compatriotes,

Après Mon adresse sur l'état de la Nation, le mois de novembre dernier, la situation socioéconomique, politique et sécuritaire du pays M'obligent ce jour à M'acquitter de ce devoir constitutionnel, plus tôt, que de coutume.

En effet, la morosité des indicateurs macroéconomiques laisse aujourd'hui nos concitoyens perplexes, au regard de son incidence bien compréhensible sur leur pouvoir d'achat, alors qu'au plan politique, les négociations du Centre interdiocésain sur l'arrangement particulier relatif à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016, ont généré quelques inquiétudes pour avoir achoppé sur deux difficultés du reste surmontables : les modalités de nomination du Premier Ministre et la désignation d'une nouvelle personnalité à la tête du Conseil National du Suivi de l'Accord, CNSA en sigle. Aussi, les dernières évolutions dans le Kasaï Central et ses environs sont-elles restées marquées, au plan sécuritaire, par les actes de barbarie inacceptables et condamnables dont la profanation et le saccage de nombreux édifices religieux, le viol et la décapitation de nombreuses femmes, d'une centaine d'éléments de nos forces de Police et de l'Armée, ainsi que celle de plusieurs civils et deux experts des Nations Unies.

En leur mémoire, et en celle de tous les fils et filles de ce pays qui nous ont quittés en ce début d'année 2017, sous le drapeau, ou de mort naturelle, dont le Président de l'UDPS, Monsieur Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA, Je vous invite à observer une minute de silence.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,



Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers compatriotes,

Le premier trimestre de l'année en cours a été marqué, au plan sécuritaire, par une évolution positive et encourageante de la situation dans l'Est du pays où nos populations du Tanganyika, du Sud et du Nord-Kivu ont renoué progressivement avec la paix et la tranquillité, grâce aux opérations militaires de nos forces de sécurité, mais grâce aussi aux efforts de sensibilisation des autorités et notabilités locales. Ces actions doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif d'une paix durable.

Le temps de se réjouir un instant à juste titre, de ce vent favorable, l'épicentre de l'insécurité se déplacera vers le Centre du pays où un conflit coutumier a dégénéré en violence meurtrière aveugle, entretenue par les milices muées en terroristes, violent, tuant, brûlant et détruisant tout sur leur passage.

Il s'agit là, vous vous en doutez, d'une situation aujourd'hui au cœur de nos profondes préoccupations.

L'énigme du départ aux contours coutumiers a été dénouée à travers un processus politique et administratif initié par le Gouvernement central.

Face aux atrocités inacceptables commises sur des victimes innocentes et en raison de la persistance des troubles à l'ordre public, mettant en péril la paix et la stabilité du pays, il ne nous reste plus qu'à déférer à notre obligation constitutionnelle : celle de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République, par tous les moyens légaux possibles.

C'est ici le sens des Ordonnances que Je viens de signer, mettant en place un secteur opérationnel dans les Kasaï.

En même temps, des instructions ont été données au Gouvernement central de manière à intensifier sa présence

accrue dans les provinces touchées, à travers les Ministres ayant en charge l'Intérieur et les Affaires Coutumières, en vue de la poursuite du règlement politique et administratif de nombreux conflits coutumiers signalés çà et là, et ce, avec l'aide de l'Association Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo.

Il est clair que les responsables présumés de toutes les exactions et crimes graves sur les civils dont, à ce jour, sept militaires des Forces Armées, déjà aux arrêts, répondront de leurs actes devant la justice.

De la même façon, les crimes commis par les miliciens sur les paisibles citoyens, les agents de l'ordre et ceux des Nations Unies ne resteront pas impunis.

Leurs auteurs qui font eux aussi déjà l'objet des enquêtes judiciaires au niveau des Parquets et Auditorats militaires compétents, devront être sanctionnés conformément à la loi.

D'ores et déjà, des instructions ont été données au Gouvernement de la République, afin qu'il apporte le concours nécessaire à la réalisation desdites enquêtes.



En attendant, Je lance un appel au calme dans le Kasai Central et J'invite les quelques jeunes entraînés dans des aventures sans lendemain, aux conséquences dévastatrices pour nos populations des provinces affectées, à déposer les armes et à cesser leurs actions criminelles.
Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Je me fais le devoir de rappeler, une fois de plus, la fragilité des fondamentaux de notre tissu économique tournés essentiellement vers le secteur tertiaire, et marqué d'une part, par l'importation des biens de première nécessité consommés par les Congolais et que nous ne produisons pas, et d'autre part, par l'exportation des matières premières, vers les pays industrialisés, source de nos principales recettes budgétaires, mais dont la fixation des cours échappe à notre contrôle.

Il va sans dire que tant que nous ne changerons pas ce paradigme, notre économie restera fragile et fera continuellement les frais des soubresauts de la conjoncture économique internationale.

Dans le même ordre d'idées, tant que notre système fiscal sera écrasant, discriminatoire et truffé d'une parafiscalité lourde, le climat des affaires ne sera pas propice à l'investissement productif ni au civisme fiscal.

Aujourd'hui, nous avons pris la mesure du défi. Il nous faut agir sans plus attendre.

En plus des investissements publics légitimes, l'option est donc définitivement levée de promouvoir le soutien au secteur privé productif à travers, particulièrement, l'appui direct aux petites et moyennes industries et aux petites et moyennes entreprises, spécialement celles engagées dans l'agro-industrie et inscrivant leurs activités dans le cadre des chaînes des valeurs.

Il nous faut, en effet, produire ce que nous consommons et, comme J'ai eu déjà à le dire, conférer de la valeur ajoutée à nos produits destinés, non seulement à la consommation domestique, mais aussi à l'exportation, en vue de les rendre plus compétitifs.

Notre pays ne saurait plus indéfiniment être ce grand marché offrant l'opportunité d'affaires et d'emplois aux peuples des pays tiers, au détriment de sa propre population et de son économie.

Par ailleurs, les efforts de mobilisation des ressources internes seront poursuivis à travers la lutte sans concession contre la fraude douanière et fiscale ainsi que la contrebande, grâce aux réformes fiscales nécessaires et grâce à l'implantation très prochaine, au sein de nos régions financières, des systèmes de gestion informatisés des contribuables, fournis par une expertise appropriée.

C'est ici le lieu pour Moi d'insister sur l'impérieuse nécessité pour le Gouvernement de la République, l'Assemblée Nationale et le Sénat de prendre des dispositions utiles en vue de l'adoption, dans les plus brefs délais, et pendant la session en cours, d'une nouvelle Loi sur la fiscalité, de celle sur le Partenariat Public Privé, sans omettre la finalisation de la Loi

portant révision de certaines dispositions du Code minier, en sursis depuis plusieurs mois devant les deux Chambres.

Le Gouvernement pourra ainsi disposer des outils solides pour stabiliser, de manière pérenne et structurelle, la situation économique en cours, avant d'inverser définitivement la tendance préoccupante actuelle.
L'amélioration de la situation sociale de nos populations, en dépend.

Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers Compatriotes,

Je voudrais rappeler à la jeunesse de notre pays que la mise en œuvre effective des politiques appropriées promises en novembre dernier en vue de sa réinsertion socioéconomique a démarré.

La promotion de l'entrepreneuriat local à travers les mesures susmentionnées de soutien au secteur privé ainsi que l'entrée en vigueur de la Loi sur la sous-traitance aux PME et PMI locales constituent aujourd'hui, des opportunités à saisir.

Parallèlement à ces efforts qui créeront plusieurs milliers d'emplois, les entreprises du portefeuille de l'Etat ont été instruites de privilégier, dans le cadre de leur plan de redressement, la résorption du chômage des jeunes.

Quant aux agents et fonctionnaires de l'Etat, civils et militaires, le processus engagé de l'amélioration de leurs conditions de vie sera poursuivi, grâce aux réformes relatives à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, qui permettront en dernier ressort, la réaffectation des économies réalisées, aux réajustements progressifs de leurs traitements.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Conformément à ce qui est devenu une tradition politique dans notre pays, J'ai levé l'option, depuis juin 2015, d'engager la classe politique et sociale de notre pays dans un dialogue, afin de dégager le consensus indispensable à l'organisation du troisième cycle électoral apaisé.

Cette initiative faisait suite du reste, aux efforts entrepris dans le même sens en 2012, lorsqu'à la recherche du consensus national en vue de défendre la patrie contre les pseudo-rébellions, J'avais convoqué les Concertations Nationales ayant permis de renforcer notre cohésion en tant que Nation et de soutenir, d'une seule voix, notre armée engagée dans les opérations de défense de la patrie.

Dans le même ordre d'idées, une fois de plus, la recherche du consensus M'a inspiré, dans la convocation, en novembre 2015, du dialogue politique national inclusif tenu sous la facilitation internationale de l'Union Africaine.

Ce Forum, précédé lui-même du pré-dialogue entre la Majorité et l'UDPS, tenu dans plusieurs villes européennes, débouchera, à la Cité de l'Union Africaine, sur l'Accord du 18 octobre 2016, entre l'Opposition politique, la Société civile et la Majorité.

Quoique cet Accord ait jeté des bases solides à nos attentes, J'avais résolu de déferer à l'impératif de l'inclusivité en vue d'un plus large consensus des parties prenantes au processus électoral, en confiant à la Conférence Episcopale Nationale du Congo une mission de bons offices auprès du « Rassemblement » de l'Opposition.

C'est ici le lieu de rendre hommage aux Evêques de l'Eglise catholique pour l'excellent travail abattu, ayant donné lieu à l'Accord du 31 décembre dernier, et à certains points de convergence sur les modalités de mise en œuvre dudit Accord.

Hélas, en dépit de leurs efforts louables ayant permis l'atteinte de plus de 90% des résultats escomptés, les parties prenantes n'ont pu dégager de consensus sur deux points concernant respectivement la désignation du Premier Ministre et celle du Président du Conseil National de Suivi de l'Accord, tel que renseigné dans le rapport final de médiation Me transmis en date du 28 mars dernier.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

J'aimerais rappeler, une fois de plus, que l'objectif poursuivi en organisant le Dialogue est, et reste, l'organisation des élections apaisées.

Je félicite pour cela notre Centrale électorale qui, dans des conditions extrêmement difficiles, a abattu un travail remarquable ayant permis, à ce jour, de dépasser la barre

de 21.500.000 électeurs enrôlés avec, essentiellement, le financement propre du Gouvernement de la République, évalué à ce jour, à 320 millions de dollars.

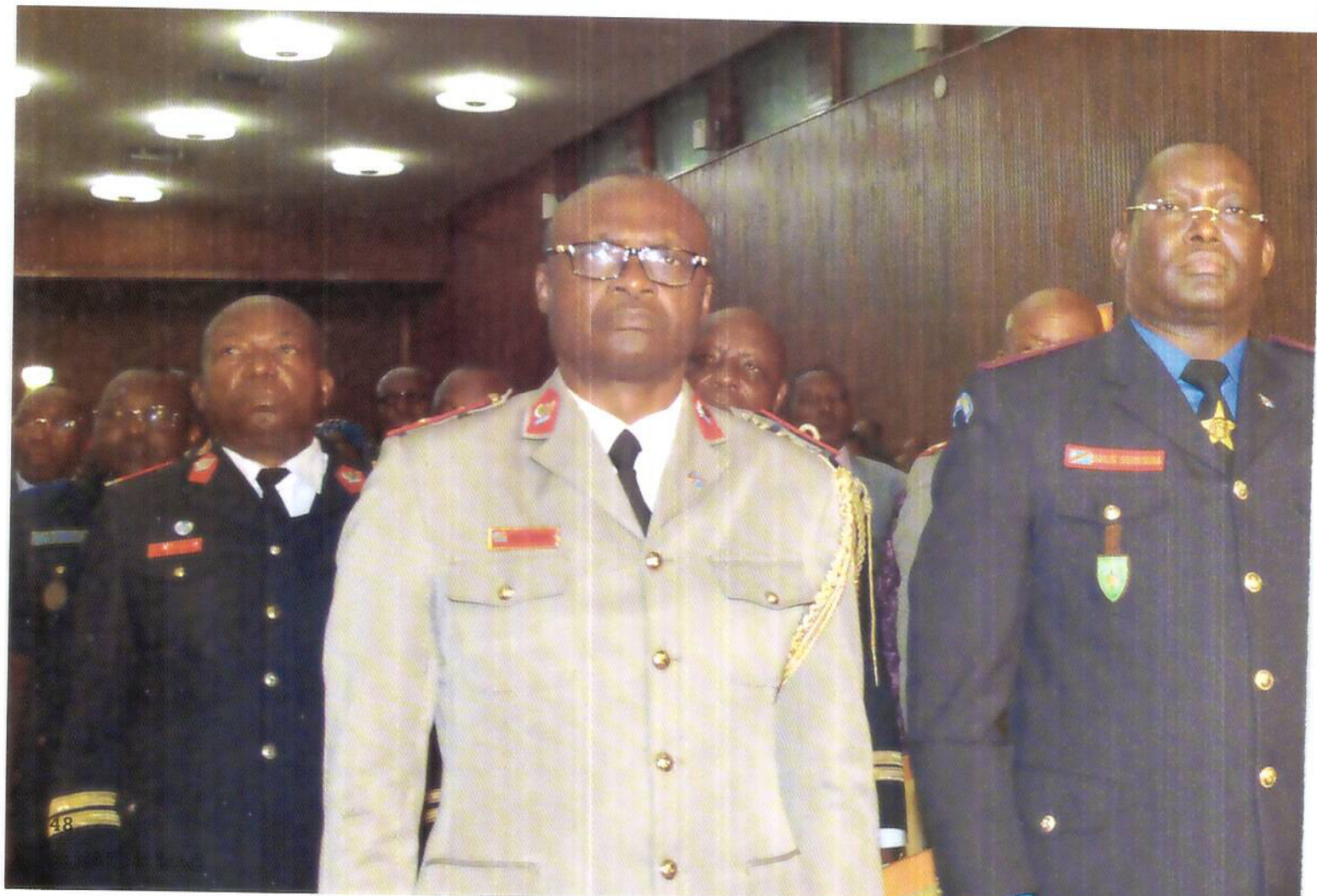
Je voudrais annoncer solennellement à notre peuple, que les élections auront bel et bien lieu. Que ceux qui en doutent encore soient rassurés. Tout sera mis en œuvre, en effet, pour atteindre cet objectif, conformément au calendrier qui sera fixé par la CENI.

L'Accord du 18 octobre, comme celui du 31 décembre 2016 ayant dégagé le consensus jadis recherché sur la problématique des séquences des élections et du fichier électoral, aussitôt celui-ci constitué, et la répartition des sièges déterminée par une Loi qui sera adoptée par les deux Chambres, plus rien ne devra empêcher la convocation du scrutin.

Honorables Députés et Sénateurs,

Ce processus étant l'œuvre des Congolais, financé par les Congolais eux-mêmes, aucune ingérence étrangère ni dans son pilotage, moins encore dans son déroulement, ne sera tolérée. Comme dans tout autre pays membre des Nations Unies, il s'agit là d'une question de politique intérieure et relevant, en conséquence, de la souveraineté nationale.

Et notre devoir, c'est bien celui de défendre justement l'indépendance et la souveraineté nationales, conformément à l'engagement pris devant notre peuple, aux termes de notre serment constitutionnel.



Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers Compatriotes,

Au cours de ces dernières 48 heures, J'ai été à l'écoute de la classe politique et sociale qui a répondu à Mon invitation. J'ai noté une convergence des vues, notamment sur l'urgence qu'impose le règlement de deux points relatifs à la mise en œuvre de l'Accord, spécialement en ce qui concerne la question de la désignation d'un nouveau Premier Ministre.

A ce propos, un large consensus s'étant dégagé sur la procédure de désignation de celui-ci, et sur les compétences de l'autorité de nomination, J'invite le « Rassemblement » à surmonter ses querelles intestines et à harmoniser les vues sur la liste des candidats Premier Ministre ayant le profil requis et convenu, comme souhaité depuis plusieurs mois, en vue d'accélérer le processus de formation du nouveau Gouvernement d'Union Nationale.

Comme relevé dans Mon message de novembre 2016, et tenant compte du fait que le pays ne doit plus être l'otage d'intérêts personnels et de lutte de positionnement des acteurs politiques, le Premier Ministre sera impérativement nommé dans les 48 heures.

Quant à la présidence du Conseil National de Suivi de l'Accord, Je demande aux deux Chambres du Parlement

d'adopter rapidement la Loi organique y relative, en même temps que J'en appelle à l'accélération des tractations au sein de la classe politique en vue de la désignation, dans la foulée de l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement, d'une personnalité consensuelle devant présider cette structure.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers compatriotes,

Comme par le passé, la République Démocratique du Congo n'a pas vocation à sombrer, mais plutôt à émerger. Ses difficultés conjoncturelles étant bien cernées, elles sont en voie de trouver des réponses appropriées.

Je suis convaincu que grâce à l'engagement de tous, Opposition, Société civile et Majorité, et surtout grâce à l'appui de notre peuple, nous saurons surmonter les défis qui se présentent à nous. Et notre beau pays survivra aux prédictions apocalyptiques et malveillantes de ses détracteurs. Que Dieu bénisse notre pays !

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.



DE 2001 À 2016 : JOSEPH KABILA FAIT LE BILAN ET FIXE L'OPINION

Dans son discours sur l'état de la Nation, prononcé le mardi 15 novembre 2016 devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, le Chef de l'Etat Joseph KABILA KABANGE s'est livré au périlleux exercice d'établir le bilan de ses quinze années au pouvoir, avant de fixer l'opinion sur les enjeux politiques de l'heure. Tous les aspects de la vie nationale ont été abordés. De la politique au social, en passant par la sécurité et l'économie, aucun secteur de la vie nationale n'était en reste.

A propos du bilan, Joseph KABILA s'est félicité d'avoir réussi le pari de mettre le pays sur orbite, dans le concert des Nations après plusieurs années de tribulations. Le pays était en lambeau, en ruine, ou mieux en situation de non Etat, et divisé en quatre parties ayant chacune son administration, ses forces armées, et parfois sa monnaie. Des groupes armés écumaient partout, ayant particulièrement élu domicile dans l'Est du pays. Le processus de démocratisation était en panne avec des partis politiques et associations de la société civile assujettis à des restrictions qui ne pouvaient pas permettre l'émergence démocratique.

Au plan économique, les indicateurs macroéconomiques étaient au rouge, avec une inflation en forte hausse perpétuelle jusqu'à atteindre 511% en 2000. Des stigmates des pillages de triste mémoire de 1991 et 1993 se faisaient encore sentir, etc. Tel est le triste constat de l'état général où se trouvait le pays avant la prise de pouvoir de Joseph KABILA.

« Face à ce tableau sombre et à une Nation déchirée par plus de trois ans de guerre d'agression particulièrement prédatrice, j'avais pris un engagement précis dans mon discours d'investiture du 26 janvier 2001, celui de m'employer à réaliser des changements profonds dans tous les secteurs de la vie nationale », a déclaré le Président de la République en guise d'engagement.

Parlant de l'actualité, le Chef de l'Etat a salué les conclusions du Dialogue national ayant abouti à la signature de l'Accord politique par tous les participants. Pour ce faire, il a lancé l'appel à ceux qui ne l'ont pas encore signé de le faire tout en rassurant que les portes leur restent ouvertes.

A ceux qui se posent des questions ou expriment des inquiétudes quant à sa position, il a déclaré que son avenir politique est réglé par la Constitution.

Ci-après l'intégralité du discours du Chef de l'Etat :

50

SÉNAT, LE MAG



Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Mes Chers compatriotes,

Il m'est un agréable devoir de rendre compte ce jour de l'état de la Nation devant les élus du peuple, membres de deux Chambres du Parlement réunies en Congrès.



Quinze ans durant, les Congolaises et Congolais m'ont accordé leur confiance et assuré de leur soutien indéfectible. Ce qui M'a permis, ensemble avec toutes les Institutions du pays, de remettre celui-ci sur orbite, dans le concert des Nations.

Au cours de cette période, certains de nos compatriotes nous ont quittés, soit sur différents champs d'honneur, soit par une mort naturelle, soit encore, victimes de la barbarie des forces terroristes et criminelles à Beni, dans le Kasai Central et Oriental ainsi qu'à Kinshasa.

En leur mémoire, Je vous invite à vous lever en vue d'observer une minute de silence.

Honorables Députés et Sénateurs,

Chers Compatriotes

Il y a quinze ans en effet, la République démocratique du Congo, ce précieux héritage commun, était en lambeau ; un pays en ruine ; un non Etat ; divisé en quatre morceaux avec des administrations, des forces armées, voire des monnaies différentes.

Au plan sécuritaire, le pays écumait d'une multitude des groupes armés qui, dans toute la partie Est, faisaient la loi sur près de la moitié du territoire national, se substituant aux



pouvoirs publics devenus l'ombre d'eux-mêmes, et distribuant impunément la mort et la violence à souhait avec, à la clé, une comptabilité macabre de nombreuses victimes au sein de la population, particulièrement les femmes et les enfants.

Au plan politique, le processus de démocratisation était en panne, les partis politiques et les associations de la Société civile assujettis à des sévères restrictions de fonctionnement, le dialogue politique bloqué, et il n'y avait aucun schéma électoral en perspective.

Au plan économique, les indicateurs macroéconomiques étaient tous au rouge. Une inflation perpétuellement en hausse au point d'atteindre en 2000, le niveau de 511% ; un taux de croissance constamment négatif, oscillant autour de moins 7% ; une balance des paiements déficitaire, un déficit budgétaire chronique, un endettement insupportable et odieux de 12 milliards de dollars et des réserves internationales d'à peine 51 millions de dollars. Au plan social, les stigmates des pillages de 1991 et 1993 et la perte constante du pouvoir d'achat de la population se faisaient terriblement sentir, comme en témoignent un taux de chômage de 84%, un taux de scolarisation inférieur à 2% et un taux moyen d'indice de la pauvreté de 80%.

Au plan des infrastructures, le pays n'était relié d'un coin à l'autre que par voie aérienne, grâce uniquement, à des compagnies privées, à l'exception près de quelques routes en piteux état, reliant des localités limitrophes de quelques provinces.

Honorables Députés et Sénateurs,

Face à ce tableau sombre et à une Nation déchirée par plus de trois ans de guerre d'agression particulièrement prédatrice, j'avais pris un engagement précis dans mon discours d'investiture du 26 janvier 2001, celui de m'employer à réaliser des changements profonds dans tous les secteurs de la vie nationale.

J'en avais appelé au courage, à la détermination et à l'esprit de sacrifice de tous pour affronter et surmonter les défis à la fois nombreux et complexes, auxquels nous étions confrontés.

Il s'agissait, en premier lieu, de l'instauration de la paix et de la consolidation de la communion nationale, par le dialogue et la réconciliation.

Il s'agissait, en second lieu, de redonner effectivement le pouvoir au peuple en normalisant la vie politique, en renforçant l'Etat de droit et en consolidant la démocratie à travers l'organisation

des élections libres et transparentes sur toute l'étendue de la République.

Il s'agissait, aussi, de la reconstruction nationale sur tous les plans, les efforts entrepris depuis la libération du 17 mai 1997 ayant, entre-temps, été freinés par la guerre d'agression.

Au plan économique, l'engagement consistait à libéraliser l'activité économique et, en conséquence, à engager des réformes structurelles dans les secteurs clés de la vie nationale à travers, notamment, la promulgation d'un nouveau Code minier, d'un nouveau Code d'investissements, ainsi que celui des Marchés publics. L'objectif ultime étant d'attirer les investissements privés, de créer des richesses et de combattre la pauvreté.

De 2001 à ce jour, du chemin a été parcouru vers la réalisation de ces objectifs. Un long chemin, semé de beaucoup d'embûches, mais aussi jalonné de plusieurs réalisations dont nous sommes en droit d'être fiers.

Ainsi, au plan politique, grâce aux nombreux sacrifices consentis par nos forces de sécurité et l'ensemble de la population, mais aussi par le dialogue, l'Accord global et inclusif a permis d'organiser la Transition, de réunifier et de pacifier le pays. Une Constitution a été adoptée par référendum ; des élections ont été organisées en 2006 et en 2011.

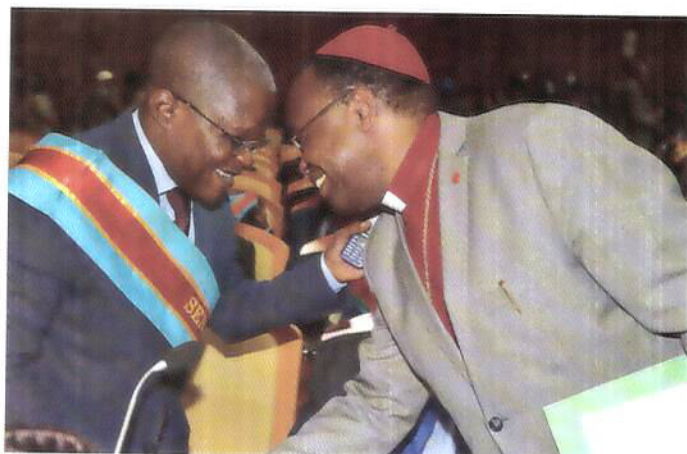
Des institutions républicaines et légitimes ont été depuis lors, installées et gèrent aujourd'hui le pays avec responsabilité, entraînant des résultats positifs sans précédents.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le processus de décentralisation a été engagé sur fond du découpage territorial. Ce qui a permis au pays de passer de 11 à 26 provinces prévues par la Constitution, toutes dirigées aujourd'hui par des Gouverneurs démocratiquement élus.

La réforme du secteur de la justice a été marquée, quant à elle, par l'éclatement bientôt achevé de la Cour Suprême de Justice, en Cour Constitutionnelle, Cour de Cassation et Conseil d'Etat, les deux derniers devant être respectivement à la tête des Ordres de juridiction judiciaire et administratif, conformément aux lois déjà promulguées.

Au plan sécuritaire, grâce à d'importantes réformes engagées au niveau de notre système national de sécurité, les zones de non droit, jadis occupées par divers groupes armés, ont été réduites à une portion congrue.

La pression militaire reste activement maintenue sur les



éléments résiduels des forces négatives, singulièrement les FDLR et les islamistes radicaux de l'ADF, dont les sanctuaires ont été détruits mais qui, malheureusement, demeurent encore actifs dans certaines localités du territoire de Beni, au Nord-Kivu.

Les efforts ainsi fournis, couplés à ceux de notre justice militaire ont permis d'assurer la poursuite d'une meilleure protection de la femme et des enfants, contre les violences qui leur sont faites.

Honorables Députés et Sénateurs,

Hier sujet de profondes préoccupations au plan international, la République Démocratique du Congo est aujourd'hui citée en modèle réussi, et en exemple à suivre, dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, en raison des résultats remarquables de sa stratégie en la matière.

Les efforts entrepris se poursuivront dans un contexte de paix et de sécurité retrouvés, l'objectif à atteindre étant celui de zéro viol en République Démocratique du Congo.

Au plan économique, le cercle vicieux de l'hyperinflation et de la dépréciation de la monnaie nationale a été brisé, le taux d'inflation ramené à moins de 1% en 2015 et la dette extérieure effacée à plus de 90%, tandis que l'investissement direct privé a connu un bond appréciable, grâce à une politique économique rigoureuse et aux réformes structurelles engagées depuis 2001.

Il en est ainsi de la libéralisation économique consacrée notamment par la nouvelle réglementation de change, la restructuration du système bancaire, la réforme des secteurs des mines, des hydrocarbures, des télécommunications, de l'énergie.

Sont également concernés les secteurs des forêts, de l'eau, des marchés publics, parallèlement à la promulgation d'un nouveau Code des investissements, assorti de la création de l'Agence nationale de promotion des investissements, ANAPI en sigle, laquelle cristallise cette volonté de libre concurrence.

La réforme dans le secteur des Finances publiques a été marquée par la mise en place de la chaîne de la dépense et la restructuration des régies financières.

Conséquence logique, le pays a renoué avec la croissance économique qui, avant la présente crise économique internationale, née de la chute brutale des cours des matières premières d'exportation, avait frôlé les deux chiffres et qui,



en dépit de cette crise, n'en reste pas moins au-dessus de la moyenne africaine.

Au plan des infrastructures de base, conformément au programme ambitieux de la Révolution de la modernité, et dans la continuité de celui des Cinq Chantiers de la République, le pays est en voie d'être totalement réunifié par voie routière, ferroviaire, fluviale et aérienne, facilitant ainsi la circulation des personnes, des biens et des services, sur toute l'étendue du territoire national.

Le réseau routier national a été marqué, jusqu'en 2015, par des travaux de bitumage, de réhabilitation et d'ouverture de 7.818 km supplémentaires.

Dans le secteur des transports et voies de communication, la dotation à la SNCC de nouvelles locomotives devra permettre de desservir, pour la première fois depuis vingt ans, la ligne Kisangani-Ubundu par train, tandis que la remise en service des unités flottantes récemment réhabilitées, relancera et facilitera davantage le transport, en toute sécurité et confort, des biens et des personnes sur le fleuve Congo, autoroute naturelle de notre pays, ainsi que sur ses affluents.

Au plan social, des efforts ont été engagés pour améliorer la rémunération du personnel civil et militaire, la finalité de la croissance économique recherchée demeurant, par ailleurs, la création continue d'emplois dans tous les secteurs de la vie économique et la promotion de la classe moyenne, tant en milieu urbains que ruraux.

Bien plus, la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité, ainsi que le logement, ont été inscrits en priorité, depuis 2007, dans le programme 2007-2011 du Gouvernement.

S'agissant de l'éducation, il est bon de noter que, grâce à l'application progressive de la politique de la gratuité de l'enseignement et aux efforts soutenus de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires, le taux brut de scolarisation de nos enfants a connu un accroissement significatif au niveau tant préscolaire, primaire que secondaire.

De 2006 à 2014, il est ainsi passé, au niveau primaire, de 83% à 107%, soit un accroissement de 23%, tandis que le nombre d'écoles est passé de 29.420 à 48.147, soit un accroissement de 64%.

Il est bon de souligner, par ailleurs, qu'en République Démocratique du Congo, le secteur de l'éducation est devenu le premier poste budgétaire. De 6% en 2001, il est passé à 16% en 2015.

En termes de perspectives, un plan stratégique national de développement indique la voie que nous avons tracée pour l'avenir, afin de matérialiser notre rêve commun d'un Congo émergent à l'horizon 2030 et développé à celui 2050.

Honorables Députés et Sénateurs,

Chers Compatriotes,

Il est évident que malgré tous les progrès accomplis, de nombreux défis restent encore à relever.

Il nous faut, en effet, persévérer sur la voie de la protection de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de notre pays, ainsi que sur celle de la consolidation de l'unité nationale envers et contre tout.



La paix chèrement acquise demeure fragile. Elle doit être chaque jour entretenue sur l'ensemble du pays et traduite en actes par chacun de nous.

Faute de quoi, elle pourrait, à tout moment, être sévèrement, voire durablement remise en cause.

En témoignent, les soubresauts récents dans le Haut-Lomami et le Tanganyika liés aux conflits dits bantous - pygmées, d'atteinte grave à l'ordre public dans une partie du Kasai Central et du Kasai Oriental.

Il en est de même de l'activisme des groupes armés récalcitrants à l'Est du pays et les menaces permanentes de déstabilisation à partir de l'extérieur du pays, sans compter les tristes événements des 19 et 20 septembre dernier que Je condamne fermement.

Pour peu qu'on ait le sens de l'Etat et qu'on se préoccupe du bien de la Nation, la stabilité politique doit être considérée comme un patrimoine commun.

Elle ne peut et ne doit être consolidée que par et dans le respect, par tous, de la souveraineté populaire telle que prescrite par la

Constitution, avec pour conséquence, l'organisation régulière des élections démocratiques et apaisées à tous les niveaux.

Cela permettrait à notre peuple de demeurer l'arbitre incontesté du jeu politique, conférant le pouvoir à ceux des citoyens qui, à ses yeux, le méritent, vu la qualité de leurs projets de société et le bilan de leur action antérieure.

Ce qui garantit la moralisation de la vie politique et assure le renouvellement continu de la classe politique, qui sont tous deux des impératifs incontournables pour la consolidation de notre jeune démocratie.

Honorables Députés et Sénateurs,

Les chaînes de la colonisation et de la dictature ayant déjà été brisées, la préservation de notre indépendance et la consolidation de notre démocratie ont plus besoin de la vitalité de tous nos concitoyens, hommes et femmes, jeunes et vieux, que du sacrifice de leur vie.

Aucun différend, aucun agenda politique ne saurait donc justifier la violence, moins encore des pertes en vies humaines. Miser, pour accéder au pouvoir, sur le sang des Congolais et la destruction méchante de leurs biens publics ou privés, est pour le moins moralement condamnable.

Au plan économique, au-delà de la préservation des acquis de la stabilité macroéconomique retrouvée, J'invite mes compatriotes de tous les horizons, à unir leurs efforts à ceux du Gouvernement de la République pour résister avec courage et détermination, aux conséquences tragiques de la baisse actuelle des cours des matières premières.

Un programme économique prioritaire, articulé en 28 mesures est actuellement en exécution afin de limiter les conséquences négatives de cette conjoncture, de renforcer la résilience de notre économie et de préserver les conditions de sa relance. Il mérite l'accompagnement de tous.

La matrice essentielle de ce programme a pour axe principal, la diversification de notre économie, avec pour conséquence, la réduction de son extraversion, à travers la promotion d'autres secteurs porteurs de croissance dont, notamment, l'agriculture.

Elle repose aussi sur la rationalisation des dépenses publiques. Ce qui a justifié la réduction du train de vie de l'Etat à concurrence de 30% des dépenses de fonctionnement.

Au plan social, une frange de notre population est devenue le terrain fertile de l'expérimentation des stratégies insurrectionnelles diverses de certains acteurs politiques, à la faveur, sans doute, des frustrations, particulièrement des jeunes et des sans emploi, qui se sentent victimes d'exclusion socioéconomique.

Pour les jeunes, l'absence d'emplois et l'oisiveté qui en résulte assombrissent les perspectives d'avenir. Ce qui les rend vulnérables face aux incantations démagogiques de certains politiciens et à l'instrumentalisation malveillante de certaines officines étrangères nostalgiques d'un temps pourtant bien révolu.

Je tiens à dire à notre jeunesse que les stratégies de leur réinsertion socioéconomique sont en cours.

Je félicite, par ailleurs, ceux qui refusent ou ont renoncé à la voie de la violence ou qui, d'ores et déjà, sont intégrés dans la communauté nationale où ils rendent service à cette dernière, à travers les travaux d'intérêt communautaire.

Quant à ceux des Congolais qui ont le sens de l'initiative et qui osent entreprendre des activités économiques, Je les exhorte à prendre avantage des politiques menées à ce jour en matière de promotion d'une classe moyenne congolaise dans les différents secteurs de la vie économique nationale.

C'est le cas des dispositions légales réservant le petit commerce aux nationaux et l'existence du Fonds national de Micro-finance.

J'en appelle, par ailleurs, aux deux Chambres du Parlement de vider leur saisine sur le projet de Loi relative à l'attribution, en priorité, aux entreprises congolaises, des contrats de sous-traitance, notamment dans les secteurs minier, agricole et des infrastructures, texte que Je souhaite voir être appliqué sans faille par le Gouvernement, une fois promulgué.

L'objectif pour nous, c'est de faire du Congolais, le premier investisseur dans son pays, et de la demande intérieure, le

moteur de notre économie.

Honorables Députés et Sénateurs,

Au plan institutionnel, notre défi majeur demeure la consolidation de notre jeune démocratie.

Conformément à la Constitution de la République, il est impératif que nous conjurons, de manière définitive et irréversible, les vieux démons tendant à emprunter des raccourcis pour s'emparer du pouvoir d'Etat par la force, ou par toute autre voie anticonstitutionnelle et non démocratique.

Je lance donc une invitation solennelle à la classe politique congolaise à se préparer activement à aller à la rencontre du souverain primaire car, dans quelques mois, le fichier électoral en cours de constitution sera prêt et les scrutins seront convoqués.

Je rends, à cet effet, un vibrant hommage à la GENI qui, à la faveur des efforts du Gouvernement ayant permis l'acquisition de 20.200 Kits d'enrôlement, et forte de la mise à disposition des moyens logistiques aériens et roulants de l'Armée, a rendu effectif mon appel à l'enrôlement des électeurs depuis le 31 juillet à partir du Nord-Ubangi où 766.345 électeurs sont signalés comme enregistrés, à ce jour, sur un total de 850.000 attendus.

J'encourage vivement la poursuite dudit processus dans les aires opérationnelles une et deux, déjà annoncés, comprenant onze autres provinces.

J'invite particulièrement les jeunes à y participer massivement, afin de se donner le moyen légal de décider de l'avenir de leur pays et de participer à sa gouvernance, plutôt que de servir éternellement de marchepied à des acteurs politiques qui, souvent, n'ont rien à proposer à notre peuple, mais plutôt des comptes à rendre à ce dernier.

Honorables Députés et Sénateurs,

Comment ne pas remercier, par ailleurs, ceux qui, pour avoir balisé le chemin vers la tenue certaine et paisible des élections, avaient, dès le mois de juin 2015, répondu à mon appel en vue des consultations préparatoires au dialogue national, ou ont, il y a peu, œuvré activement à l'aboutissement heureux du dialogue proprement-dit, mené avec dextérité et intégrité par le Facilitateur désigné par l'Union Africaine, le Premier Ministre Edem KODJO, à qui je rends hommage

Je salue les différentes recommandations issues de cet important forum national, particulièrement l'Accord politique pour l'organisation des élections apaisées, crédibles et transparentes dans notre pays.

Certes, comme toute œuvre humaine, cet Accord politique est perfectible.

Il n'en reste pas moins, cependant, qu'il constitue aujourd'hui la seule feuille de route mise au point par les Congolais eux-mêmes, représentants aussi bien l'Opposition Politique, la Société Civile que la Majorité.

Il fixe, en effet, des perspectives, réalistes et responsables, tant pour l'organisation des élections, que pour la stabilité des Institutions pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale.

Une fois de plus, comme Je l'avais dit il y a deux ans dans les mêmes circonstances, les congolais viennent de démontrer que, placés dans des conditions de libre exercice de leur droit à l'autodétermination, ils sont capables de régler en toute responsabilité leurs divergences.

Ceci M'offre l'occasion de dénoncer à nouveau, toute ingérence dans les affaires internes de notre pays qui a droit, comme tout Etat membre des Nations Unies, au respect de sa souveraineté et de son indépendance politique. Il n'entend pas transiger là-dessus.

Mon vœu le plus ardent est que, conformément à l'article 24 de l'Accord politique, ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas participé à sa conclusion, puisse y adhérer en le signant, de manière à ce qu'à l'unisson nous offrions à notre peuple le précieux cadeau qu'il attend de nous : l'exercice effectif de son droit légitime de se choisir ses dirigeants, librement, sans entrave aucune, mais aussi dans la paix physique et des cœurs.

Que ceux qui viennent de le faire, par vagues successives, en soient ici félicités.

C'est également dans le cadre des dispositions pré-rappelées que s'inscrivait la mission que J'avais confiée aux Evêques membres de la CENCO, que Je remercie au passage, en direction de ceux des membres de l'Opposition n'ayant pas encore signé l'Accord politique.

Les résultats de leurs louables efforts témoignent malheureusement, une fois encore, du peu d'intérêt réservé par les concernés à cette quête de solution à nos différends par le dialogue.

C'est ici le lieu d'affirmer que l'alternative que, de l'intérieur comme de l'extérieur, certains opposent à cette option de bon sens, est tout simplement inacceptable, car elle aurait pour effet de replonger notre cher et beau pays dans le chaos, comme c'est aujourd'hui le cas de certains pays frères à travers le monde.

Soucieux de Mes responsabilités de garant du bon fonctionnement des Institutions, Je ne peux permettre que la République soit

prise en otage par une frange de sa classe politique, et exposée au risque d'instabilité, avec pour conséquence de retarder d'avantage l'organisation des élections.

Conformément à l'Accord politique susmentionné, Je désignerai donc incessamment, le Premier Ministre qui aura la charge de former le Gouvernement d'union nationale dont la mission principale sera de conduire le peuple aux élections, tout en préservant les acquis économiques et sociaux des quinze dernières années.

J'assigne ainsi à ce Gouvernement la mission, tout aussi prioritaire, d'œuvrer à l'amélioration du social de notre population.

Je salue le Premier Ministre sortant, Monsieur Augustin MATATA Ponyo et son Gouvernement qui, avec dévouement, ont abattu un travail remarquable au cours des quatre dernières années.

Quant à tous ceux qui semblent se préoccuper à longueur des journées de mon avenir politique, je tiens à dire, tout en les en remerciant, que, la République Démocratique du Congo est une démocratie constitutionnelle et que toutes les questions pertinentes relatives au sort des Institutions et de leurs animateurs sont réglées de manière satisfaisante par la Constitution.

N'ayant jamais été violée, la Constitution sera toujours respectée, et ce, dans toutes ses dispositions.

La préoccupation majeure, la seule qui soit légitime, devrait donc être, et demeure plutôt, celle de savoir quel avenir nous voulons offrir au Congo et aux Congolais.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo !

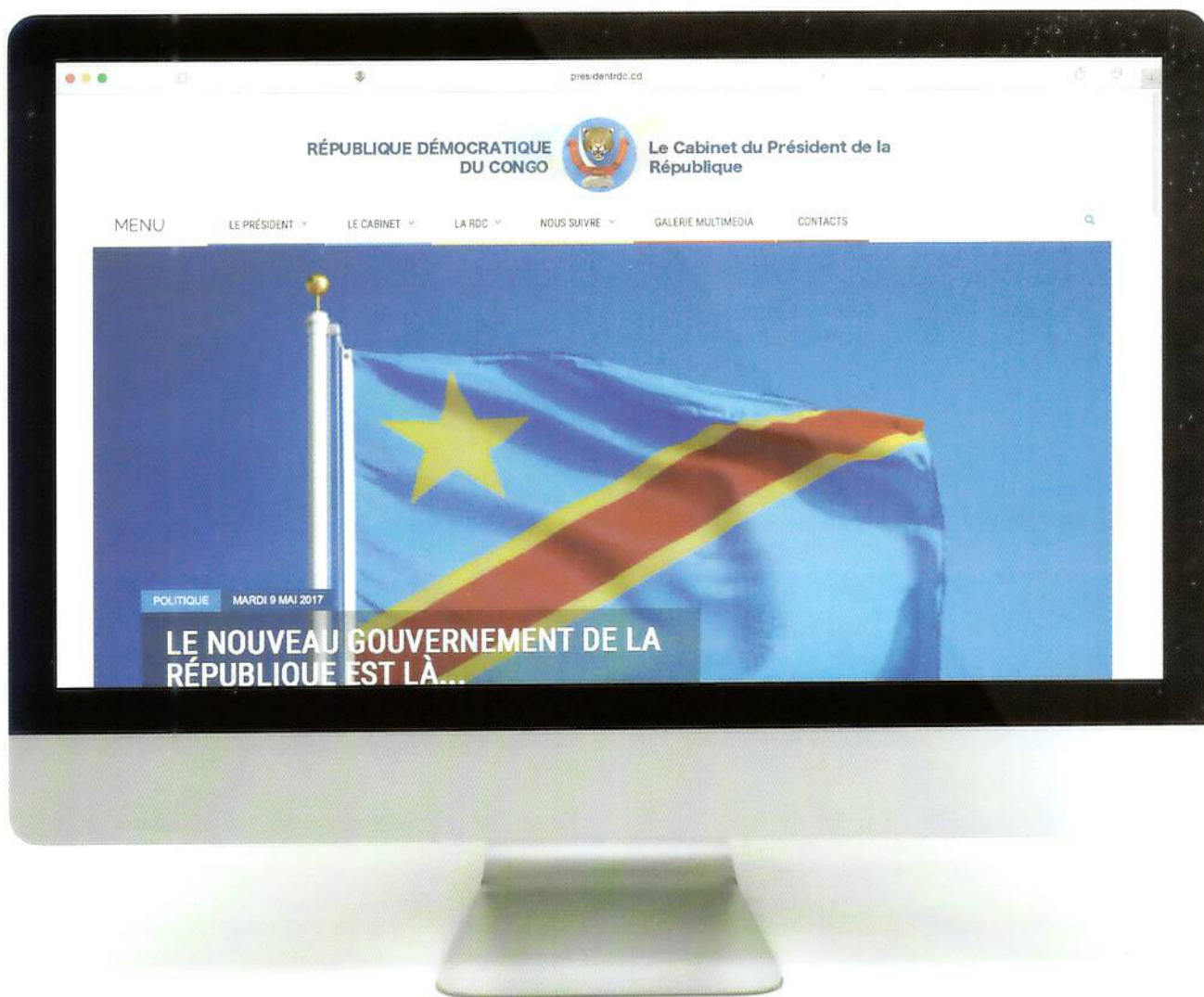
Honorables Députés et Sénateurs,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.



Le professeur NGONDAKOY et l'Ambassadeur MUTAMBA après le congrès



La Présidence
de la République démocratique du Congo

WWW.PRESIDENTRDC.CD



Scannez ici et accédez directement au site Internet

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE MARS 2016.

*Honorable Président de l'Assemblée nationale et Estimé Collègue,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Monsieur le Procureur Général de la République près la Cour Constitutionnelle
Honorables Membres des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres des Institutions d'appui à la démocratie,
Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies en République Démocratique du Congo,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales du Système des Nations-Unies,
Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,
Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,
Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
Distingué(e)s Invité(e)s,
Mesdames et Messieurs,*

Comme à l'accoutumée, la session ordinaire de mars s'ouvre conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

A son ordre du jour, elle comporte plusieurs matières, dont 13 nouveaux projets de loi déposés par le Gouvernement, la veille de la clôture de la session ordinaire de septembre ou en intersession.

Il s'agit notamment des projets de loi sur l'assistance judiciaire, l'ordre des infirmiers, celui des chirurgiens-dentistes, la publicité, l'autorisation de ratification de certains accords entre le Gouvernement de la République et ceux de certains Etats, pour la promotion et la protection réciproques des investissements.

Ces matières seront soumises à la Conférence des Présidents qui en proposera l'adoption à l'Assemblée plénière.

Le projet du calendrier prévoit également des arriérés des sessions passées, au sujet desquels les Commissions sont appelées à la célérité.

Quant aux matières liées au processus électoral, telles que souhaitées par la CENI, elles seront inscrites aussitôt qu'elles seront déposées par le Gouvernement.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

La présente session intervient à un moment unique de l'histoire récente de notre pays, marquée par la commémoration, cette année, des dix ans de la Constitution du 18 février 2006.

Cette Constitution ayant été à l'origine l'œuvre du Sénat de la Transition, et compte tenu de l'importance de cet événement, permettez-moi d'y consacrer l'essentiel de mon propos.

La Constitution actuelle est le fruit d'un consensus politique obtenu à Sun City, grâce à la médiation des amis du Congo.

L'Accord global et inclusif a été le couronnement historique des efforts, en vue de mettre fin à quatre ans de guerres fratricides.

Elaborée par le Sénat de la Transition, puis adoptée par l'Assemblée nationale, cette Constitution a été approuvée par près de 85% de la population congolaise.

Par la vertu du référendum, elle est devenue la volonté politique du peuple congolais.

Crystallisée dans un document solennel et public, cette volonté s'impose aussi bien aux institutions qu'au peuple lui-même, désormais devenu acteur du jeu constitutionnel.

C'est en tant qu'acteur de ce jeu constitutionnel que le peuple se déclare souverain.

Il indique, dès lors, les moyens d'exercice de son pouvoir souverain:

- soit indirectement par ses représentants ;
- soit indirectement par voie d'élection ou de référendum.

C'est ce que dit l'article 5 de la Constitution.

Pour exprimer son pouvoir d'autolimitation, le peuple a circonscrit le cadre d'exercice de ce pouvoir direct :

- d'une part, l'élection qui relève de lui ne porte que sur certains animateurs des institutions de la République (Président de la République, Députés nationaux et provinciaux, élus locaux) ;
- d'autre part, le référendum populaire n'a été expressément prévu que pour trois matières : le transfert de la capitale (art.2, al.3), l'éventualité de cession, d'échange ou d'adjonction du territoire (art.214, al.2) ainsi que la révision constitutionnelle (art 218).

La Constitution a donc sa logique et sa cohérence interne.

Comme nous le rappelle son exposé des motifs, cette Constitution a été adoptée en vue de mettre fin à la crise chronique de légitimité des institutions et de leurs animateurs depuis 1960 et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire.

Elle est assise sur les sept préoccupations majeures suivantes :

1. Assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat ;
2. Eviter les conflits, non seulement au sein de ces institutions, mais plus globalement, au sein de l'ensemble du corps social ;
3. Instaurer un Etat de droit, ce qui implique la soumission de tous à la loi, en commençant par la loi suprême ;
4. Contrer toute tentative de dérive dictatoriale, ce qui signifie le rejet de toutes les antivaleurs de la IIème République ;
5. Garantir la bonne gouvernance ;
6. Lutter contre l'impunité ;
7. Assurer l'alternance démocratique.

Tous les articles de la Constitution s'interprètent à l'aune de ces sept préoccupations majeures, qui en constituent la ratio legis.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Dix ans de vie d'une Constitution sont à la fois peu et beaucoup.

Peu, si l'on pense à la longue histoire constitutionnelle de certains Etats, comme par exemple les Etats-Unis d'Amérique, dont la Loi fondamentale est déjà bicentenaire.

Beaucoup, si l'on songe à l'histoire particulière de notre pays, marquée par l'instabilité chronique de ses institutions, et par le faible enracinement de la Constitution dans les mœurs.

C'est la raison pour laquelle, même si elle n'a que dix ans d'existence, la Constitution mérite d'être célébrée.

C'est un moment important, qui permet de dresser un premier bilan de son application et, partant de son intériorisation par le peuple et par les acteurs politiques.

Comme vous le savez, la Constitution actuelle est un pacte historique, politique et social qui scelle l'union du peuple congolais. Au plan social, elle contient des dispositions importantes relatives notamment aux droits et libertés fondamentaux des personnes.

Au plan politique, elle réalise un dosage subtil des principaux équilibres, qui permettent à notre Etat d'exister et de fonctionner. Sur le premier volet, tous les spécialistes de la question s'accordent à souligner la richesse des droits fondamentaux contenus dans cette Constitution. Pas moins de 50 articles leur sont consacrés !

Ils sont catégorisés en « droits civils et politiques », « droits économiques, sociaux » et culturels et « droits collectifs ».

Dans la pure tradition africaine, la Constitution institue même des devoirs du citoyen, dont le tout premier est le respect de la Constitution et des lois de la République (art 62, al.2).

En matière de droits civils et politiques, tous les droits classiques sont consacrés. A titre d'exemples, on peut citer :

- Le droit à la vie, considéré comme « sacré » ;

- Le droit à l'égalité et à la non-discrimination, qui touche à plusieurs matières de la vie sociale ;
- La liberté individuelle dans toutes ses facettes : sûreté, libertés de pensée, de conscience, de religion, de circulation, d'expression, de manifestation, etc.

Ces droits sont essentiels à notre société démocratique. Ce sont eux qui justifient l'épithète « démocratique » accolée au nom de notre pays.

Afin de garantir l'égalité politique des sexes, la Constitution est allée jusqu'à proclamer la parité homme-femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales.

En cette matière, elle apparaît comme l'une des pionnières dans notre continent.

En cette matière des droits économiques, sociaux et culturels et en matière des droits collectifs, l'innovation majeure aura consisté principalement dans la consécration de certains droits de type révolutionnaire comme :

- Le droit à la culture ;
- Le droit à un logement décent ; voire
- Le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique.

Dans ce monde où les droits économiques et sociaux bénéficient plutôt d'une faible protection, il faut se réjouir du statut que la Constitution leur a conféré chez nous.

Placés sous la protection des cours et tribunaux, complétés dans cette tâche par la Commission électorale nationale des droits de l'homme, tous ces droits fondamentaux bénéficient de la même protection. Ils constituent le premier pacte qui unit la République.

D'où la nécessité de protéger ce pacte.

Au plan politique, la Constitution de 2006 se distingue notamment par son ingénierie institutionnelle. Tout en étant lisible, cette ingénierie paraît cependant parfois déroutante pour les non-initiés. J'en veux pour exemple la question de la forme d'Etat. Cette question semble avoir été abordée avec la plus extrême vigilance.

A la vieille querelle entre unitaristes et fédéralistes, le Constituant a eu la sagesse de substituer le régionalisme constitutionnel, une forme d'Etat qui, comme vous le savez, est l'antichambre du fédéralisme.

La répartition constitutionnelle des compétences entre le pouvoir central et les provinces avec des zones de compétence concurrente et exclusive, l'instauration d'une caisse nationale de péréquation pour corriger les déséquilibres de développement entre provinces ainsi que l'existence d'une Cour constitutionnelle chargée notamment du règlement des conflits de compétences constituent des indices majeurs de cette tendance fédéraliste.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il ne s'agit pas d'une Constitution fédéraliste, l'absence de « constitutions » autonomes pour les provinces confortant ce point de vue.

Aussi est-il admis que la forme de notre Etat reste un régionalisme constitutionnel, couplé à la décentralisation administrative au niveau des entités de base.

A l'analyse, ce régionalisme éprouve cependant quelques difficultés à s'appliquer, ainsi que l'a montré la pratique de ces dix dernières années.

Après deux ans d'attente, le processus de décentralisation politique et administrative du pays a été amorcé en 2008 avec l'adoption des trois lois sur la « territoriale ».

- La loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;
- La loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat ;
- La loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province.

Ce processus s'est poursuivi par l'adoption d'autres lois, dont la plus récente, fruit de la révision constitutionnelle du 20 janvier 2011 est celle de programmation sur l'installation de nouvelles provinces.

En y jetant un regard rétrospectif, il apparaît que ce processus n'est pas encore très avancé. Au vu des résultats, rien ne permet à ce stade, de conclure qu'en dix ans de promulgation de la Constitution, « l'administration de notre pays est déjà devenue plus proche de l'administré ».

En réalité, c'est à cause de certaines pesanteurs d'ordre politique et psychologique que ce processus lambine. Et, face à la tentation d'un retour en arrière, prenons garde de confondre la pauvreté de nos pratiques politiques avec la richesse des principes affirmés dans la Constitution.

Une chose est de vouloir le régionalisme constitutionnel, une autre est de l'appliquer dans toutes ses exigences.

En somme, sur l'avenir de ce régionalisme, il faut s'en tenir à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 8 septembre 2015, qui a eu la sagesse d'affirmer, si heureusement, que ce processus est devenu, au stade actuel, irréversible.

En ce qui concerne le régime politique institué, la grande majorité des spécialistes s'accordent à reconnaître qu'il est de tendance parlementaire :

- *La responsabilité politique du Gouvernement devant l'Assemblée nationale est organisée ;*
- *La possibilité de dissolution de cette Assemblée par le Président de la République est également prévue.*

Toutefois, l'emprunt fait à certains mécanismes du présidentielisme qui est un legs de notre tradition pousse parfois à s'interroger sur la cohérence du régime.

A titre d'exemple, si l'on convient que le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement, qu'il est issu d'une majorité parlementaire, qu'il conduit la politique nationale et qu'il répond de sa gestion devant l'Assemblée nationale, comment peut-on expliquer que le Président de la République - qui n'engage pas cette responsabilité - puisse participer à la définition de la politique nationale ?

Mieux, comment admet-on que, dans une République parlementaire, le Chef de l'Etat soit élu au suffrage universel direct ; ce qui, par voie de conséquence, le pousse à se faire élire sur base d'un programme gouvernemental propre ! Là se trouve l'une des ambiguïtés majeures de notre système institutionnel.

Sur le plan de l'organisation institutionnelle globale, notre Constitution a eu le génie de prévoir, à côté des institutions politiques traditionnelles de l'Etat, ce que l'on appelle les « institutions d'appui à la démocratie ».

Ceci est une innovation dans le constitutionnalisme moderne. C'est même une avancée sur le terrain de la participation citoyenne à la gestion de la chose publique.

Mais, la pratique institutionnelle des dix dernières années a-t-elle réservé la place qui leur revient à ces institutions citoyennes ?

Je ne vise pas ici que de simples questions protocolaires ; il s'agit de la perception que nous nous faisons du véritable rôle de ces institutions dans la consolidation du processus démocratique.

Je pense qu'après dix ans d'application de la Constitution, le moment est venu de réhabiliter ces institutions citoyennes.

En ce qui les concerne, les institutions traditionnelles ont fonctionné conformément aux prévisions, après la désignation de leurs animateurs en deux cycles électoraux consécutifs. C'est là l'un des acquis de la Constitution actuelle.

S'il faut s'en réjouir, il faut cependant se garder d'occulter la question du bilan du fonctionnement desdites institutions, en dix ans de vie de la Constitution.

En ce qui concerne le Parlement, je crois pouvoir affirmer que celui-ci s'est relativement bien acquitté de sa double mission de législation et de contrôle

A titre d'exemple, jusqu'à la dernière session ordinaire de septembre, le Sénat a adopté 210 lois en 9 ans d'existence ; soit une moyenne de 22 lois par an, pour un système qui n'organise, en principe, que six mois de sessions parlementaires par an.

Sur le registre du contrôle parlementaire, le Sénat a posé 32 questions orales avec débat, 24 questions d'actualité et 12 questions écrites ; il a constitué 11 Commissions d'enquête et procédé à une interpellation d'un membre du Gouvernement, dans le même intervalle de temps de travail.

C'est dire qu'en dix ans d'existence, la Constitution n'a souffert au Sénat ni d'un déficit de production législative, ni d'une carence de contrôle parlementaire.

Concernant le retard enregistré dans l'installation d'autres institutions, j'ose espérer que les prochains mois seront mis à profit pour compléter tout l'édifice.

Je pense ici spécialement à certaines institutions du pouvoir judiciaire, tels le Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives ainsi que les tribunaux de paix

Avec l'adoption de la loi organique sur les juridictions administratives, nul doute que le processus va s'accélérer, après les travaux de la Commission mixte paritaire.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Au total, c'est une Constitution complète, une Constitution démocratique et une Constitution stable.

Le caractère complet de la Constitution résulte de l'abondance et de la diversité de ses matières.

Son caractère démocratique découle des valeurs qu'elle renferme :

- Le principe de la souveraineté du peuple,*
- L'obligation de conquête du pouvoir par des voies démocratiques,*
- Le principe du respect des droits fondamentaux ;*
- La forme républicaine de l'Etat, etc.*

Sa stabilité découle autant des mécanismes rigides de sa révision que de l'intangibilité proclamée de certains de ses articles.

C'est grâce à cette stabilité que nous célébrons, cette année, le dixième anniversaire de cette Constitution.

Pour ma part, cette brève réflexion n'étant ni exhaustive ni exclusive d'autres types d'analyses, je vous invite à la poursuivre. Elle n'est pas davantage une incitation à remettre les choses au goût du jour. Ce n'est pas mon propos !

Aussi était-ce un devoir pour moi de rappeler ce sujet, à l'occasion de cet événement important qu'est la célébration des dix ans de la Constitution.

Faisons de cet anniversaire l'occasion de poursuivre le débat dans tous les cercles, en commençant par les milieux universitaires de notre pays.

Sur ce, je déclare ouverte la session ordinaire de mars 2016 et je vous remercie.

DISCOURS DE CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE MARS 2016.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Ouverte le 15 mars dernier, la présente session ordinaire se clôture aujourd'hui.

Au plan législatif, outre de nombreuses lois d'autorisation de ratification des traités et accords internationaux, les principaux textes ci-après ont été adoptés :

- *Proposition de loi organique portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif ;*
- *Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 octobre 2002 portant Code du travail ;*
- *Projet de loi portant création et organisation de la profession d'huissier de justice ;*
- *Projet de loi modifiant et complétant la loi du 3 juillet 2001 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce ;*
- *Projet de loi modifiant et complétant la loi du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ;*
- *Projet de loi fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ;*
- *Projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2016 ;*
- *Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre des infirmiers ;*
- *Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;*
- *Projet de loi modifiant et complétant la loi du 1er août 1987 portant Code de la famille ;*
- *Projet de loi portant création et organisation de la profession de notaire ;*
- *Projet de loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ;*
- *Projet de loi modifiant et complétant la loi du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs.*

Dans le domaine du contrôle parlementaire, cinq questions orales avec débat ont été posées aux membres du Gouvernement :

- *La question orale avec débat du Sénateur DROTI sur l'état des frontières communes de la République Démocratique du Congo avec l'Ouganda et le Soudan du Sud, adressée au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;*
- *La question orale avec débat du Sénateur MASUDI demandant des éclaircissements sur le dédoublement des partis politiques, adressée au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la sécurité ;*
- *Celle du Sénateur DJOLI relative aux critères de mise en concession intégrée des ports de Boma, Matadi, Kinshasa et du Chemin de fer de Matadi-Kinshasa, adressée à Madame la Ministre du Portefeuille ;*
- *Celle du Sénateur SILUVANGI, adressée aux Ministres de l'Energie et des ressources hydrauliques ainsi que des Affaires étrangères et de la coopération internationale relative aux modalités de mise en œuvre du Traité de développement du projet Grand Inga ;*
- *Et enfin, celle du Sénateur MOKONDA, adressée au Premier Ministre sur la conduite de la politique de la nation.*

Je vous félicite pour le travail réalisé.

A présent, vous avez droit à vos vacances parlementaires.

D'ores et déjà, je vous les souhaite des meilleures.

Sur ce, je déclare close la session ordinaire de mars 2016 et je vous remercie.

Vos Sénateurs par circonscription électorale

WWW.SENAT.CD



Scannez ici et accédez directement au site Internet

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2016.

*Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé Collègue,
 Excellence Monsieur le Premier Ministre,
 Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle,
 Monsieur le Procureur Général près la Cour constitutionnelle,
 Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice,
 Monsieur le Procureur Général de la République,
 Monsieur le Premier Président de la Haute Cour Militaire,
 Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire,
 Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
 Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante,
 Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,
 Honorables Députés et Sénateurs,
 Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
 Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
 Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,
 Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions diplomatiques,
 Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales du système des Nations-Unies,
 Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police nationale,
 Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,
 Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
 Distingué(e)s invité(e)s,
 Mesdames et Messieurs;*

La session ordinaire de septembre, on le sait déjà, est essentiellement budgétaire.

Elle s'ouvre conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

Coïncidant avec la journée internationale de la démocratie, célébrée par l'Union interparlementaire, elle mérite d'être placée sous ce thème.

A l'occasion, le Sénat salue tous les démocrates du monde. Il s'engage à faire du thème de cette année une réalité toujours vivante.

Comme vous le savez, le thème de cette année est, je cite : « Le renforcement de la démocratie, condition essentielle pour parvenir au développement durable à l'horizon 2030 ».

Puisse chacun de nous en faire un programme dans son agir individuel et collectif.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

La présente session intervient à un moment particulièrement important pour notre pays, marqué par la tenue en cours des travaux du Dialogue national inclusif.

Convoqué conformément à la Constitution et à la Résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, ce Dialogue avait pour objet la réflexion sur les voies et moyens d'organisation, dans les meilleures conditions, du processus électoral.

Le Comité préparatoire a proposé et le dialogue lui-même a retenu plusieurs points en rapport avec cet objet, dont les principaux sont les suivants :

- *L'évaluation du processus électoral,*
- *La séquence des élections à retenir,*
- *Le fichier électoral à utiliser,*
- *Les mesures de confiance nécessaires à la tenue du processus,*
- *Le calendrier électoral à fixer à l'issue de toutes les discussions,*
- *Les mesures d'équité et de transparence du processus électoral,*
- *La sécurisation du processus électoral, etc.*



A cela s'est ajoutée la nécessité de prévoir la conclusion d'un Accord politique en vue de la mise en œuvre confiante des engagements souscrits.

A ce jour, les parties prenantes au Dialogue sont tombées d'accord sur le fichier électoral. Celui-ci doit être révisé de fond en comble. C'est, du reste, ce que le Parlement a prévu en adoptant, à la dernière session, la révision de la loi électorale. La question de la séquence des élections vient de trouver une issue, après la suspension de sa participation par l'opposition politique. La voie de sortie est celle de l'organisation couplée de l'élection présidentielle et des élections législatives nationales et provinciales. Les élections locales pourraient également y être incluses, suivant la capacité de la CENI à résoudre les contraintes techniques et financières qui s'y posent.

En ce qui concerne l'Accord politique, on n'en dispose pas encore des termes. Celui-ci ne saurait cependant tarder. Le Dialogue politique n'étant ni un Parlement, ni une Assemblée constituante, nous espérons qu'il agira dans le cadre de ses limites.

C'est cela le vœu de la population, qui tient au respect de sa Constitution et des Institutions qui en sont issues.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

La présente session intervient aussi à un moment difficile pour notre peuple, caractérisé par la morosité de la situation socioéconomique.

L'on observe partout :

- *L'omniprésence de la pauvreté ;*
- *La dégradation continue du niveau de vie ;*
- *L'incapacité des parents à faire face aux dépenses scolaires et sanitaires de leurs enfants ;*
- *La précarité des conditions de vie et de travail du fonctionnaire, du militaire et du policier, etc.*

Cette omniprésence de la pauvreté est telle que la population en vient à s'interroger sur le rôle de l'Etat pour elle. Comment résoudre l'éternelle équation entre l'insolence des ressources naturelles du pays et l'insoutenable misère de la population ?

Telle est la question lancinante qui se pose à l'élite politique congolaise depuis 1960.

Il faut y répondre.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Si on le voit bien, la situation difficile du pays s'explique principalement par la modicité des moyens dont dispose l'Etat pour répondre aux besoins de la population.

Le budget de l'Etat n'est pas à sa taille ! Il est même inférieur à celui de certaines villes européennes !

Se pose ainsi la question de la mobilisation des ressources publiques pour l'augmentation du budget de l'Etat.

Comment y parvenir ?

Évalué au départ à près de huit mille milliards de francs, le budget de l'année en cours a été voté l'année dernière dans un contexte économique difficile.

Celui de l'année prochaine le sera encore davantage.

Les paramètres sur lesquels il a été élaboré se présentent de la manière suivante :

- Taux de croissance du PIB : 5,3% ;
- Taux d'inflation moyen : 4,0% ;
- Taux de change moyen pour 1 dollar : 967,9 francs ;
- PIB nominal : 40.394,65 milliards de francs

Certains de ces paramètres sont aujourd'hui dépassés. C'est le cas du taux de change moyen.

Retenu à 967 francs congolais pour un dollar américain, ce taux est actuellement à 1.024 francs pour un dollar.

Ce paramètre mérite une attention particulière des Sénateurs, lors de l'examen du projet du budget à déposer par le Gouvernement.

Les autres paramètres tout autant. Car, selon les spécialistes, les perspectives économiques restent toujours sombres.

La crise des matières premières que nous connaissons depuis 2015 continue à frapper.

La croissance mondiale en 2017 est annoncée molle ; elle sera marquée encore une fois par le ralentissement de l'activité économique en Chine, notre principal partenaire.

Suivant les perspectives de l'économie mondiale, établies par le FMI et mises à jour en juillet 2016, la croissance mondiale est estimée à 3,1% en 2016. Elle devrait progresser à 3,4% en 2017.

Dans les pays avancés, elle devrait stagner autour de 1,8%.

Dans les pays émergents et les pays en développement, elle passera de 4,1% en 2016 et à 4,6% en 2017.

La Chine verrait cependant sa croissance ralentir à 6,2%.

On sera donc, une fois de plus, loin des 10% de la décennie précédente.

Le ralentissement de la croissance en Chine a entraîné, cette année, la baisse des marchés des matières premières. C'est le cas du cuivre et du cobalt que nous exportons.

A fin août 2016, la tonne de cuivre, qui se négociait à 8.800 dollars en début 2011, se vend aujourd'hui à près de 4.700 dollars, contre 7.000 dollars en janvier 2014 et 5.400 dollars en janvier 2015.

Le cobalt a perdu 16% de sa valeur par rapport à l'année dernière ; la tonne oscille autour de 26.000 dollars contre 31.024 dollars en janvier 2015.

La tendance à la baisse des prix des principaux produits miniers de notre pays reste donc inquiétante.

Du coup, la question de l'importance des ressources budgétaires de l'Etat se pose.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Ne nous voilons pas la face. Les ressources publiques ne peuvent augmenter que grâce à une politique de diversification de l'économie.

La dernière décennie a été marquée par une forte croissance de l'économie de notre pays, tirée principalement par les industries extractives.

Elle aurait dû profiter de cette croissance pour diversifier les secteurs économiques et, ainsi, réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis du seul secteur extractif ;

Je pense ici notamment à l'agriculture, aussi bien industrielle que familiale.

La diversification des activités économiques a un impact positif sur les recettes fiscales, parafiscales et douanières de l'Etat, et par conséquent, sur le niveau de vie de la population. Pourvu que s'en suive une bonne politique de redistribution des richesses !

Le Gouvernement est invité à faire de la diversification de l'économie une véritable priorité.

A l'occasion de l'examen de la loi de finances rectificative, le Gouvernement a obtenu du Parlement l'approbation de sa mesure de réduction du train de vie de l'Etat, à travers la diminution corrélative des dépenses de fonctionnement des Institutions.

Cette option s'est révélée en définitive comme une solution d'urgence face à la conjoncture internationale difficile.

Elle apparaît cependant insuffisante, car la mesure n'agit que sur la dépense, les ressources prévues restant égales par ailleurs.

De manière pérenne, le Gouvernement devra envisager d'autres actions.

En particulier, les 28 mesures économiques urgentes prises en janvier 2016, pour la résilience de l'économie, doivent être appliquées avec méthode et détermination.

De même, et au regard du potentiel fiscal du pays, il me semble que l'action du Gouvernement pourrait être orientée également sur quatre axes majeurs:

- La maîtrise des dépenses fiscales ;*
- La restauration de l'intégrité de la législation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;*
- La rationalisation de la fiscalité des entreprises ;*
- La restauration de l'impôt sur les personnes physiques.*

Concernant la maîtrise des dépenses fiscales, il me revient que de nombreux allègements, exemptions et exonérations d'impôts et de taxes douanières continuent d'être pratiqués par le Gouvernement.

Ces allègements sont à l'origine des contreperformances enregistrées dans la mobilisation des recettes.

Des manques-à-gagner ainsi accusés font perdre à l'Etat des ressources importantes.

A l'occasion de l'adoption de la loi de finances 2017, j'invite le Gouvernement à déposer au Parlement, sous forme d'annexe, le rapport d'évaluation de différents allègements pratiqués en 2016 afin de permettre au Parlement de mieux saisir leur réel impact sur le budget de l'Etat.

Concernant la restauration de l'intégrité de la législation sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), je rappelle que c'est le Gouvernement qui a soumis à l'approbation du Parlement l'Ordonnance-loi de 2010 instituant la taxe sur la valeur ajoutée.

Dans cette législation, des exonérations liées à des personnes ne sont pas admises. Seules sont admises des exonérations liées à des opérations, encore qu'elles sont limitativement énumérées.

Il a été acquis également qu'aucune autre législation ou réglementation ne peut en prévoir d'autres.

Il nous revient que la pratique du Gouvernement en la matière a été toute autre.

Tout d'abord, cette pratique a mis à mal la TVA par son mécanisme de fonctionnement : déductions abusives, remboursements inconsidérés des crédits, fausses factures, fraudes dans les déclarations, etc.

Ensuite, la pratique du Gouvernement a révélé l'incapacité des services à recenser de manière optimale les contribuables, dans un pays par ailleurs à couverture informatique très faible et où le service d'identification des personnes est quasi-inexistant. Là encore, il s'est avéré que le Gouvernement a continué à pratiquer sa politique d'exonérations même sur la TVA, et ce au moyen de simples décrets et arrêtés.

S'agissant de la rationalisation de la politique fiscale des entreprises, je rappelle tout d'abord que le Gouvernement a l'obligation de parachever la réforme des entreprises publiques amorcées en 2007.

Jusques-à-quand ces entreprises continueront-elles à rester des canards boiteux !

Ensuite, il importe que le régime fiscal des entreprises, surtout celles de petite taille, fasse l'objet d'une application concertée entre le pouvoir central et les provinces.

Il s'agit d'éviter parfois des doubles impositions.

Par ailleurs, cette catégorie d'entreprises qui constituent la part la plus importante du portefeuille imposable reste encore sous-évaluée.

Comment l'Etat peut-il capter l'impôt sur les entreprises si elles ne sont pas correctement et complètement répertoriées ? Les recettes mobilisées au titre de l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) attestent notamment ce faible captage.

Enfin, je plaide pour que le pays mette en application tout le code des contributions, en amorçant une politique courageuse et méthodique de l'impôt sur les personnes physiques.

Qu'il s'agisse de l'impôt personnel minimum (IPM) ou de l'impôt sur les revenus personnels (IPR), tout cela compte dans la politique d'élargissement de l'assiette fiscale.

Il convient également, au titre de mesures spécifiques, d'envisager :

- La fiscalisation du secteur informel ;
- L'implantation effective du guichet unique intégral du commerce extérieur afin d'assurer la traçabilité des opérations de pré-dédouanement, de dédouanement et de post dédouanement ;
- L'application effective des sanctions prévues en matière fiscale ;
- L'application effective des résolutions issues des différentes assises sur le coulage des recettes, etc.

Toutes ces mesures combinées peuvent s'avérer bénéfiques pour l'économie.

Cessons de croire que seule la politique est nécessaire dans ce pays. Pensons aussi à l'économie.

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

La présente session ordinaire a inscrit à son ordre du jour plusieurs matières.

Vous les trouverez dans le calendrier qui vous sera distribué.

J'exhorte chaque Commission à vider ses arriérés.

Les nouvelles matières doivent bénéficier de la même diligence.

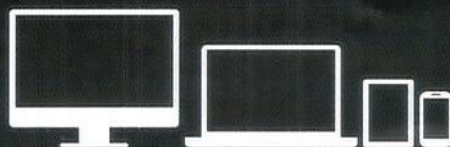
Enfin, j'invite chaque Sénateur à déposer son rapport de vacances pour une synthèse à élaborer par le Bureau.

Sur ce, je déclare ouverte la session ordinaire de septembre 2016 et je vous remercie.

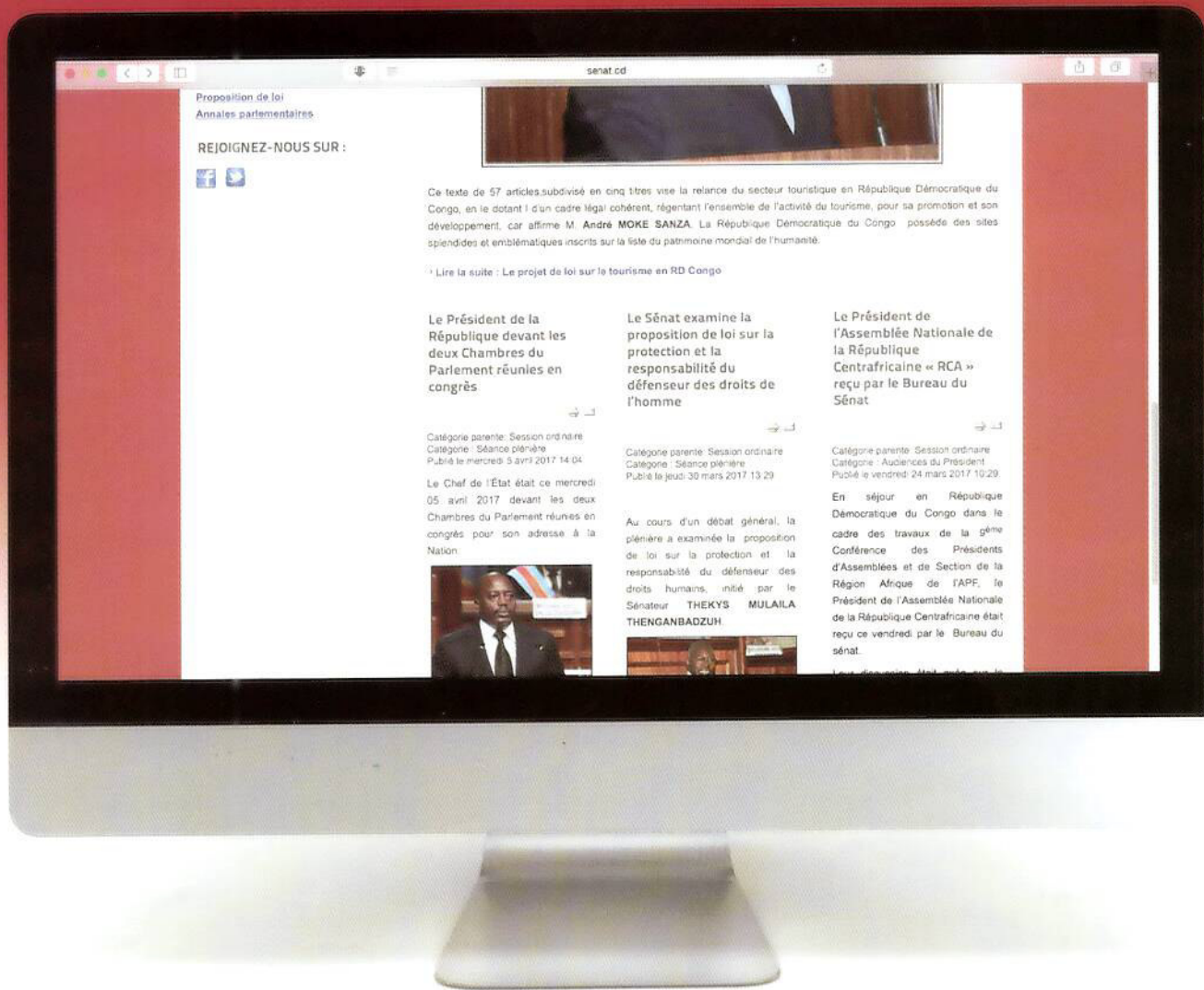
La fiscalité est une matière laborieuse ; je ne vous ai pas procuré les réponses dans mon discours. Mais, il fallait l'aborder.

Merci de votre attention.

Retrouvez le Sénat de la République démocratique du Congo sur Twitter et Facebook à partir de n'importe quel terminal



Qui sont vos 108 sénateurs ?



WWW.SENAT.CD



Scannez ici et accédez directement au site Internet



*Debout ! Congolais.
Unis par le sort,
Unis dans l'effort pour l'indépendance.
Dressons nos fronts,
Longtemps courbés
Et pour de bon, prenons le plus bel élan, dans la paix.
Ô peuple ardent,
Par le labeur, nous bâtirons un pays plus beau qu'avant
Dans la paix.
Citoyens,
Entonnés l'hymne sacré de notre solidarité.
Fièrement, salués l'emblème d'or de notre souveraineté.
Congo ! Don bénis,
Congo ! Des aïeux,
Congo ! Ô pays,
Congo ! Bien aimé,
Congo!
Nous peuplerons ton sol et nous assurerons ta grandeur.
30 juin au doux soleil,
30 juin du 30 juin,
Jour sacré soit le témoin
Jour sacré de l'immortel
Serment de liberté
Que nous léguons à notre postérité pour toujours.*



Les membres du Bureau du Sénat



Le Palais du peuple,



Siège du Sénat congolais